



Langue et Société

Fondements de la Sociolinguistique

Dr. HAMMI Chafia

Table des matières

Table des matières.....I

Présentation du document 4

Chapitre I : Introduction à la sociolinguistique

Introduction..... 8

1- Limites et chevauchement avec la sociologie 9

2- La méthodologie de la sociolinguistique 11

3- Limites et chevauchement avec la linguistique 12

4-Bref aperçu historique de la sociolinguistique générale 13

Conclusion..... 16

Chapitre II : Naissance de la sociolinguistique

Introduction..... 18

1- Le contexte historique..... 19

2-Le contexte épistémologique 20

3-Position de la sociolinguistique dans le système des sciences..... 21

4- Crise de la linguistique structurale..... 22

5. Les concepts saussuriens et leur remise en cause 22

6-Le schéma de la communication..... 25

Conclusion..... 28

Chapitre III : Démarche et objet de la sociolinguistique

Introduction..... 30

1-Démarche 31

2- Objet de la sociolinguistique..... 31

3- L'enquête sociolinguistique 35

Conclusion..... 36

Chapitre IV : Définition de quelques concepts clés de la sociolinguistique

Introduction..... 39

1-Le langage vs la communication 39

2- Définitions des concepts-clés de la sociolinguistique..... 40

Conclusion..... 46

Chapitre V: Rapports entre sociétés et langues

Introduction..... 48

1- Communauté linguistique 49

Conclusion..... 55

Chapitre VI : La variation intralinguistique

Introduction.....	57
1-La variation dans les usages de la langue (ou intralinguistique)	58
Conclusion.....	64

Chapitre VII : La variation inter-linguistique

Introduction.....	66
1-Bilinguisme et plurilinguisme.....	67
2-Les différentes approches	68
3-Le bilinguisme, le multilinguisme et le plurilinguisme	75
4-Types de bilinguisme	75
Conclusion.....	77

Chapitre VIII : Bilinguisme et diglossie

Introduction.....	79
1- Bilinguisme et diglossie : évolutions définitoires.....	80
2- Diglossie vs bilinguisme	81
3- Le rejet de la notion de diglossie	84
4- Les tenants de la notion : défense et illustration de la diglossie	84
5- La situation de l'Algérie	85
Conclusion.....	86

Chapitre IX : Attitudes et représentations

Introduction.....	88
1- Attitudes linguistiques	89
2-Représentation	90
3- Représentation, une notion carrefour.....	93
4- Représentations et idéologie	99
Conclusion.....	100

Chapitre X : La politique linguistique

Introduction.....	102
1- La politique linguistique	103
2- La planification linguistique	105
3- L'idéologie linguistique.....	106
Conclusion.....	109

Chapitre XI : Politique(s) linguistique(s) en Algérie

Introduction.....	111
1- L'arabe littéral, une langue officielle.....	112
2- L'arabe dialectal, une langue populaire	115
3- Le berbère, une langue en question	116

4- Le français, une langue plus que nécessaire	117
Conclusion.....	120
Chapitre XII : Les courants de la sociolinguistique	
Introduction	122
1- Les courants pragmatiques.....	123
6-Les courants interactionnistes.....	130
Conclusion.....	133
Chapitre XIII : Sécurité et insécurité linguistique	
Introduction	136
1- Définition de l'insécurité linguistique	137
2- Genèse de l'insécurité linguistique : de William Labov à Michel Francard	137
3-L'idée de l'insécurité linguistique chez Louis-Jean Calvet.....	141
4-L'approche de Marie-Louise Moreau	142
5-Aude Bretegnier «Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique»	143
6-Bilan, perspectives et cas pratique : microanalyse de l'insécurité linguistique chez les étudiants du département de français de l'université Sétif 2.....	144
Conclusion.....	147
Chapitre XIV: La sociolinguistique urbaine	
Introduction.....	149
1-Linguistique de bureau vs. Linguistique de terrain.....	150
2-La sociolinguistique urbaine	150
3- La pertinence du facteur urbain en linguistique.....	151
4-La question des « banlieues » et les fondements sociaux de la sociolinguistique	154
Conclusion.....	156
Bibliographie.....	157

Présentation du document

L'ouvrage intitulé *Langues, sociétés, fondements de la sociolinguistique* s'adresse à un public hétérogène, en particulier aux **étudiants de troisième année licence en langue et littérature françaises**, inscrits dans le parcours **LMD**. Conçu comme un support pédagogique structurant, il a pour vocation d'accompagner les apprenants dans la découverte, la compréhension et l'appropriation des concepts fondamentaux de la **sociolinguistique**, discipline carrefour entre la linguistique et la sociologie.

Cet ouvrage ambitionne de **fournir aux étudiants les outils théoriques et méthodologiques essentiels** pour appréhender la langue non pas comme un système autonome, mais comme un **fait social ancré dans des pratiques discursives, relationnelles et culturelles**. Il s'appuie sur une double démarche : d'une part, une **description linguistique des faits de langue**, et d'autre part, une **analyse sociologique des contextes dans lesquels ces faits prennent sens**, en tenant compte des acteurs, des situations de communication, des normes sociales et des enjeux idéologiques.

Les **objectifs** de l'élaboration de ce document sont multiples :

- Initier les étudiants à une **lecture sociologique du langage**, en les amenant à identifier les relations entre structures linguistiques et structures sociales.
- Favoriser une **réflexion critique sur les usages langagiers**, les représentations sociolangagières et les processus de standardisation ou de marginalisation linguistique.
- Permettre aux apprenants d'**analyser la diversité des variétés linguistiques** (dialectes, sociolectes, registres...) en lien avec les dynamiques sociales et culturelles.
- Développer une **compétence pluridisciplinaire** apte à interpréter les discours dans leurs contextes d'énonciation et leurs implications sociales.

À travers ses contenus, l'ouvrage vise à **renforcer l'autonomie analytique et réflexive** des étudiants, en les préparant à porter un regard scientifique sur les réalités linguistiques observées dans leur environnement proche ou élargi.

Composé de **quatorze chapitres**, ce manuel couvre une large gamme de notions essentielles : de l'analyse des structures langagières aux dimensions interactionnelles du discours, en passant par la variation linguistique, les représentations sociales du langage, les pratiques langagières communautaires, ainsi que la question de la planification et de la politique linguistique.

Ce document pédagogique se veut donc à la fois **un guide structuré, un outil de formation,** et **un point d'entrée vers la recherche sociolinguistique**, adapté aux attentes et besoins des étudiants du cycle licence dans le champ des sciences du langage.

Chapitre I :
Introduction à la sociolinguistique

Introduction

On peut définir la sociolinguistique, de manière très générale, comme l'étude des rapports entre langage et société, ou l'étude du fonctionnement social du langage. Toutefois, comme cette discipline s'est « *d'avantage constituée autour d'une communauté d'analyse que d'un objet théorique précis* »¹, il n'est pas inutile de souligner d'emblée la diversité de ses champs d'étude privilégiés.

La sociolinguistique est l'une des sciences du langage, William Labov, l'un des pères fondateurs de la discipline considère « qu'il s'agit là tout simplement de linguistique »². Avec cette affirmation, il prend position contre les linguistes qui suivent la tradition saussurienne et les enseignements du Cours de linguistique générale de F. de Saussure. Pour lui, ces derniers « s'obstinent à rendre compte des faits linguistiques par d'autres faits linguistiques, et refusent toute explication fondée sur des données extérieures tirées du comportement social »³. Quant à Boyer H, il voit que : « La sociolinguistique prend en compte tous les phénomènes liés à l'homme parlant au sein d'une société »⁴. On peut considérer que l'émergence du territoire de recherche de cette discipline s'est produite d'abord sur la base d'une critique des orientations théoriques et méthodologiques de la linguistique structurale.

¹ESPERET, In: *Revue française de pédagogie*, « *Pratiques langagières et scolarisation* », 1987, p. 338.

²LABOV W., « *Sociolinguistique* », Minuit, Paris, 1976, p. 259.

³ Ibid.

⁴BOYER H. (éd.), « *Sociolinguistique, territoire et objets* », Delachaux et Niestlé, Paris, 1996, p. 56.

1- Limites et chevauchement avec la sociologie

On peut distinguer aujourd'hui un double mouvement, l'un qui va de la sociologie vers la linguistique, l'autre qui va de la linguistique vers la sociologie, Tout sociologue qui mène une recherche qui va au-delà d'un domaine limité, qui prétend donc à une vision d'ensemble de sa discipline, fait référence à la linguistique comme savoir organisé. Cette référence peut signifier une aide, un modèle valable analogiquement ou le moyen de trouver un fondement commun à toutes les sciences humaines. « La sociologie est le discours sur la société située et constituée en type le long d'un développement historique global des sciences humaines dans lesquelles les œuvres ('art-religion) prendraient leur sens et leur place (...) Le recours à la linguistique est le recours à un moyen (code-règles-trait), à la fois universel et typique de comprendre les œuvres et les types de sociétés qui vont vers notre société moderne et les utopies qui y sont possibles »⁵.

Un grand nombre de sociologues recourent à quelque chose qui a à voir avec la linguistique sous le nom de contenu, de sémantique, de termes associés... Inversement, le linguiste va vers la sociologie ou plus exactement vers le thème «société» dans la perspective d'une vision complète et différenciée de la langue comme état, institution, texte, style et discours. La linguistique est à la fois et constamment historique, pédagogique, stylistique et politique parce qu'en aucun cas la langue n'est conçue comme une opacité mais au contraire comme une transparence analysable en multiples différences, lesquelles conduisent soit à un ensemble en emboîtements, soit à un équilibre. C'est donc la sociolinguistique qui peut constituer un lien complexe et offrir une articulation des possibilités et des types de preuve que peuvent offrir ces deux disciplines, la linguistique et la sociologie.

Les articles comme les revues rédigés dans ce domaine montrent que la langue n'est pas seulement un moyen ou un outil fréquent de communication entre les hommes, par lequel ils s'influencent réciproquement. En effet, elle n'est pas uniquement porteuse d'un contenu sémantique que celui-ci soit inexprimé ou manifeste, mais elle est elle-même un contenu, car elle permet d'exprimer des émotions comme celle de l'amitié ou de l'animosité. Elle indique la position sociale et les relations d'une personne à une autre. Elle détermine aussi les situations et les sujets, les buts et les aspirations d'une classe sociale ainsi que l'important et vaste domaine de l'interaction qui donne à chaque communauté linguistique son caractère particulier

⁵CHARAUDEAU P., « *Langage et discours* », Paris, Hachette, 1993, p. 122.

Chacune de ces communautés possède un certain nombre de variétés linguistiques, toutes différentes les unes des autres selon leur fonction. Dans la plupart des cas, ces variétés correspondent à diverses spécialisations relevant du domaine de la profession ou de l'intérêt. Par exemple, la langue des affaires, celles de la rue, de la maison et c'est pourquoi le vocabulaire, la prononciation et la structure de la phrase comportent des éléments qui ne sont généralement, ni identiques, ni utilisés de la même façon, et qui parfois ne sont même pas compris par tous les membres de la même communauté linguistique. Les utilisateurs de ces variétés spécialisées ne peuvent pas toujours les employer, ils doivent chaque fois se servir d'une variété linguistique qui convient aux auditeurs avec lesquels ils sont en contact. De manière générale, ce sont ces passages d'une variété à l'autre qui forment l'objet de la sociolinguistique ou encore de la sociologie du langage, science qui, entre autres, s'efforce de déterminer : qui parle ? Quelle variété ? De quelle langue ? Quand ? A propos de quoi ? Et avec quels interlocuteurs ?

La sociolinguistique essaie de décrire les caractéristiques linguistiques et fonctionnelles des variétés du répertoire verbal, quelle que soit leur nature (qui dépend de la profession, du sexe, de l'âge, de la classe et statut sociaux, de la région là où se passent ces interactions) car les dialectes initialement régionaux peuvent représenter des différences sociales et inversement. La sociolinguistique s'efforce de faire plus encore. Elle essaie de déterminer l'influence linguistique d'une variété sur l'autre et étudie aussi de quelle manière s'effectuent les changements dans le processus et l'influence réciproque des réseaux-locuteurs qui peuvent eux aussi modifier l'extension de leurs répertoires verbaux.

Bref, la sociolinguistique tâche de découvrir quelles lois ou normes sociales déterminent le comportement linguistique dans les communautés linguistiques, et s'efforce de les délimiter et de définir ce comportement vis à vis de la langue même. Elle essaie également de déterminer quelle valeur symbolique ont les variétés linguistiques pour leurs usagers. Ces variétés peuvent signifier l'intimité et l'égalité, d'autres correspondent à un niveau d'éducation ou à un caractère national en raison du savoir nécessaire à leur emploi ou à ceux qui en usent. La sociolinguistique est donc l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et fonctionnements et des caractéristiques de leurs locuteurs. En considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent perpétuellement et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique.

En guise de cela, nous pouvons dire que la sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés et très distincts :

- Les fonctions et les usages du langage dans la société.
- La maîtrise de la langue.
- L'analyse du discours.
- Les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s).
- La planification et la standardisation linguistiques.

La sociolinguistique se situe entre la linguistique et la sociologie et se donne pour l'objectif d'étudier le rapport entre la langue et la société. Elle s'intéresse à tout ce qui, dans la langue, est tributaire du social, tout ce qui dans la langue se règle socialement, dont voici quelques sphères d'intérêt de la sociolinguistique :

- La présence des mots anglais (étrangers) en français.
- La langue des jeunes.
- Le tutoiement et le vouvoiement ;
- Les façons dont les gens s'interpellent, se quittent, s'interrompent.
- Comment la parole circule-t-elle ?
- Les manières d'articuler (les accents).
- Les différences entre la langue écrite et parlée.
- Les erreurs qu'on commet.

Elle s'est donnée pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales, aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel. Elle traite donc de trois types d'objets:

- La diversité ou variétés linguistiques ;
- La communication conçue comme échange entre deux ou plusieurs acteurs sociaux, et comme ensemble de pratiques socialisées ;
- Les problèmes qui relèvent du plurilinguisme : emprunt, code switching...

2- La méthodologie de la sociolinguistique

La sociolinguistique n'a pas développé de méthodologie originale. Elle utilise les méthodes de la sociologie : l'observation directe, le questionnaire et l'entretien.

Pour mener avec succès une enquête de terrain en sociolinguistique, l'enquêteur doit:

- Disposer d'une solide culture linguistique ;
- Etre entraîné aux méthodes d'enquête ;
- Avoir une connaissance intime du système du parler⁶ qu'il veut étudier ;

⁶Les termes de « parler » et d'« idiome » sont ici utilisés comme synonymes de « langue », « langage » ou « variété ».

- Etre capable de s'en servir normalement ;
- Opérer sur un territoire restreint de la localité dont il connaît bien le parler ;
- Etre accepté par la communauté ;
- Choisir des témoins représentatifs, nés dans la localité, parlant normalement l'idiome, sans vices d'articulation, avec une souplesse d'esprit pour s'adapter aux nécessités d'enquête, n'ayant pas séjourné trop longtemps hors de chez eux.

3- Limites et chevauchement avec la linguistique

Principale différence avec la linguistique « *générale* » : celle-ci décrit la langue comme un système autonome alors que la sociolinguistique considère la langue comme une production/ un acte social.

La linguistique s'intéresse principalement à la description de systèmes, au développement dit interne (cf. linguistique historique, comparatisme, etc.) ainsi qu'à la fameuse distinction saussurienne entre langue (produit collectif) et parole (acte individuel).

La sociolinguistique s'intéresse principalement à l'interaction entre la société (au sens large) et les productions linguistiques : chevauchement avec la sociologie, la politologie, l'histoire, l'anthropologie, des politiques linguistiques, des rapports langues/identités et des rapports sociaux à travers études des normes etc. Plus précisément une grande attention sera donnée à la variation (par opposition à la règle), aux facteurs sociaux expliquant cette variation (géographique, ethnique, sociale, etc.). La ville comme lieu de contact/variation va devenir un lieu privilégié d'études (par opposition à dialectologie) voire, la sociolinguistique et dont le champ d'investigation de chacune d'elle se résume comme suit :

a. Linguistique

- Décrit la langue comme un système autonome ;
- S'intéresse principalement à la description du système, au développement dit interne.

b. Sociolinguistique

- Considère la langue comme une production/□un acte social ;
- s'intéresse principalement à l'interaction entre la société (au sens large) et les productions linguistiques :
 - études des politiques linguistiques.
 - des rapports langues/identités.
 - des rapports sociaux à travers études des normes, études de la variation.

- des facteurs sociaux expliquant cette variation (géographique, ethnique, sociale, etc.).

Ces différentes approches des faits langagiers se traduisent également par des méthodologies différentes : la description grammaticale d'une langue peut se faire à partir d'un informateur, ou d'un corpus de textes écrits par exemple; l'approche sociolinguistique suppose des recueils-de-corpus en «*situation*» qui mettront en valeurs la diversité des usages en fonction de la diversité des locuteurs. Or, une enquête sociolinguistique devient plus qu'indispensable par le biais d'une observation, consolidée par des interviews et vérifiée par des questionnaires.

4-Bref aperçu historique de la sociolinguistique générale

Avant que le terme sociolinguistique ou sociologie de la langue existe, il y avait évidemment des gens qui faisaient de la sociolinguistique «*sans le savoir*» cf. études dialectales sur les patois et la prise en compte de la variation géographique, études sur le contacts des langues (Schuchardt 1842-1927, Weinreich), linguistique historique en France avec des gens comme : Meillet, Marcel Cohen, etc., ou l'anthropologie linguistique comme Boas, Sapir, etc.. Et bien au-delà, en ce qui concerne le rapport langue/pensée (logiciens) et le rapport style/classe sociale.

La sociolinguistique comme discipline constituée s'est élaborée dans les années 1960 aux USA autour d'un groupe dont la plupart des membres vont devenir célèbres dans leur champ respectif (cf. Calvet 2003): Dell Hymes, Fishman, Gumperz, Labov, Ferguson, etc. Leur approche peut se résumer à cette sentence célèbre «*Etudier qui parle quoi, comment où et à qui ?*»⁷(Fishman, 1971). Les rapports sociaux entre les individus deviennent centraux et non plus périphériques. La sociolinguistique s'est constituée en opposition plus ou moins marquée avec le structuralisme et en évidence avec le générativisme. Chacun de ces membres développera un champ particulier de la sociolinguistique :

- **HYMES:** un sociolinguiste, anthropologue et folkloriste dont le travail porte essentiellement sur les langues amérindiennes du Nord-Ouest Pacifique. Il a mis en place le modèle *SPEAKING* et a travaillé sur le contact des langues et la créolistique ;
- **FISHMAN:** un sociolinguiste américain. Ses travaux ont porté sur la sociologie du langage, la planification linguistique, l'éducation bilingue et les liens entre langage et ethnicité. Joshua Aaron Fishman est membre honoraire de l'Académie de la langue basque ;

⁷FISHMAN J., « *Sociolinguistique* », Nathan, Paris, 1971, p. 13.

▪ **GUMPERZ** : Il a été professeur à l'Université de Californie à Berkeley à partir de 1965. Il a contribué avec Dell Hymes à l'émergence de l'ethnographie de la communication. Il développera sa propre approche, la sociolinguistique interactionnelle. Gumperz s'intéressait à la façon dont la situation et la culture influence les interlocuteurs pour produire des inférences conversationnelles et interpréter les indices de contextualisation verbaux et non verbaux. Sa contribution principale concerne la notion d'alternance codique dans les situations de communication. La sociolinguistique interactionnelle et l'ethnométhodologie ;

▪ **LABOV**: un linguiste américain, considéré comme un des fondateurs de la sociolinguistique moderne, particulièrement dans son volet quantitatif. Son apport considérable a permis une redéfinition et une meilleure description de la variation linguistique, et prend plusieurs orientations majeures. Premièrement, il est, avec Uriel Weinreich et Marvin Herzog, un père de la linguistique variationniste, qui étudie le langage en le considérant comme sujet d'une inhérente variabilité, tout en étant ordonné dans son hétérogénéité. William Labov a également porté un éclairage social à l'évolution du langage au cours du temps, en expliquant la relation dynamique entre variation et changement. Il a par la suite introduit une nouvelle approche de la langue vernaculaire par le biais de l'analyse du texte narratif oral. Corollairement à son travail sur la variation linguistique, William Labov a enfin porté d'importantes contributions à la méthodologie de l'analyse de corpus en linguistique. Professeur à l'université de Pennsylvanie, il y poursuit actuellement des recherches en sociolinguistique et en dialectologie ;

▪ **FERGUSON** : Connu pour ses travaux sur la diglossie et les langues en contact, un terme qui a été popularisé grâce à ses articles.⁸

A partir de la fin des années soixante, la sociolinguistique devient un champ important, actif qui a beaucoup apporté au renouvellement de nos catégories en particulier grâce au domaine de la linguistique de contact et qui a souligné la relativité des frontières et des catégories. Les langues qui étaient perçues comme des systèmes autonomes vont de plus en plus être perçues comme des systèmes poreux, fluides, variables, etc.

La sociolinguistique rappelle que les langues sont des abstractions, des catégories construites par les linguistes/grammairiens et les acteurs sociaux et politiques qu'il s'agisse des

⁸**Charles A. Ferguson**, né le 6 juillet 1921 et mort le 2 septembre 1998, est un linguiste américain, professeur à l'Université Stanford. Il est considéré comme l'un des fondateurs de la sociolinguistique. Il est en particulier connu pour ses travaux sur la diglossie et les langues en contact. Il fut directeur d'une équipe de linguistes financée par la Fondation Ford et qui a mené des travaux fondateurs concernant la situation linguistique en Éthiopie. C'est sous sa direction que fut élaboré le TOEFL au *Center for Applied Linguistics (en)* de Washington.

catégories comme langues, dialectes ou variétés. Toutes ces catégories ne reflètent pas des réalités inhérentes. La sociolinguiste a participé donc au mouvement général des idées en sciences humaines à la deuxième partie du XX^e siècle où on est passé de conceptions essentialistes héritées du XIX^e siècle (cf. races, ethnies, langues) à des conceptions beaucoup plus relativistes, contextualisées, historicisées (il n'existe pas de catégories pré-établies, ce sont les acteurs et les chercheurs qui créent ces catégories).

Mais comme toute discipline, la sociolinguistique a eu également tendance à se fragmenter en de multiples sous domaines avec des querelles de méthode qui ne sont pas toujours très passionnantes. Parmi les grandes tendances actuelles, on trouve :

- Tous les travaux relevant de la sociologie du langage où l'accent est surtout mis sur les groupes sociaux, les politiques linguistiques etc. et où la description des faits linguistiques est relativement marginale ;
- La linguistique variationniste, tendance LABOV, qui reste dans une conception systémique du langage même si considère que la variation est le moteur de l'évolution linguistique. Cette branche s'attache principalement à l'étude des variantes sociales à l'intérieur de ces systèmes ;
- Le domaine de la pragmatique, sociolinguistique interactionnelle, les actes du discours etc. où l'on va montrer dans des études plutôt micro comment les locuteurs jouent, se positionnent sur les différents registres/variétés de langue ;
- Plus récemment et principalement en France, une sociolinguistique urbaine (Bulot, Calvet) qui ne prend pas simplement la ville comme cadre, mais qui s'interroge sur l'interaction entre ville et pratiques langagières, sur l'urbanité des faits linguistiques ;
- Tout le domaine du contact de langue qui a connu un essor très important depuis des années et qui regroupe des approches très différentes.

Conclusion

La sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés : les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistiques. Elle s'est donnée pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales, aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel.

Questions d'analyse

- Quelle est la définition de la sociolinguistique ?
- Quel est son objet d'étude ? et quels sont ses domaines d'étude ?
- Citez quelques caractéristiques de cette science
- Quels sont les facteurs majeurs qui ont suscité l'évolution de la sociolinguistique ?

Chapitre II :
Naissance de la sociolinguistique

Introduction

A l'inverse des linguistes, les sociologues préfèrent rattacher l'évolution de la sociolinguistique à des nécessités sociales qu'à des impératifs épistémologiques. Ainsi, l'apparition de cette nouvelle branche de la linguistique dans les pays anglo-saxons et en France, à des périodes-différentes, est une réponse aux interrogations des linguistes, liée au contexte politique et social. Aux Etats Unis, son apparition est liée à la redécouverte de la pauvreté frappant surtout les minorités. Dans les années 1960-1970, un déficit budgétaire s'aggrave car les dépenses ne suivent pas les prévisions. Par ailleurs, la seconde guerre du Vietnam, les deux chocs pétroliers accentuent la poussée inflationniste, un ralentissement de la croissance, la hausse des prix, tous ces facteurs entraînent une aggravation du chômage qui frappe surtout les minorités linguistiques.

1- Le contexte historique

Pour remédier à des problèmes que l'on rencontre à l'école et pour aider ces minorités (noirs, portoricains, indiens) à s'intégrer, des spécialistes sociologues, psychologues ont effectué des recherches. On redécouvre que le langage joue un rôle important dans la différenciation sociale, comme en témoignent les problèmes scolaires des enfants des milieux défavorisés. Le gouvernement fédéral lance une politique sociale visant à l'intégration scolaire des minorités linguistiques. Un grand nombre de chercheurs dont Labov, Hymes et Fishman se sont fixé comme un de leurs objectifs d'aider à résoudre ces problèmes, chacun à sa guise :

- Labov a consacré plusieurs articles aux causes de l'échec des enfants noirs dans l'apprentissage de la lecture.
- Hymes a examiné non seulement les outils linguistiques et la structure sociale.
- Fishman s'est penché sur les problèmes de contact de langue.

Tous les trois ont constaté que la linguistique structurale et générative se trouve impuissante à traiter la question que pose pour l'école l'apprentissage de la norme linguistique. Pour eux, la différenciation linguistique est inséparable du pluralisme culturel dont toute société est témoin, et le langage est investi de valeurs économiques et sociales.⁹

En France, les préoccupations d'ordre sociologique ont été mises à l'écart par le prestige d'un structuralisme à sujet réduit et le succès de la grammaire de Chomsky qui proposait un modèle éliminant le fonctionnement pragmatique du langage. Grâce aux travaux de recherches anglo-saxons, la réflexion sur le langage en tant que pratique sociale va être renouvelée et la linguistique française sera obsédée à partir du XIX^e siècle par le problème des rapports de la langue et des mouvements sociaux. De nombreux travaux vont apparaître:

- Ducrot fait connaître ses recherches sur les actes de parole. Au niveau de la langue elle-même. L'idée maîtresse est que la langue n'a pas comme but principal la représentation du monde, mais l'argumentation. En d'autres termes, le langage naturel n'entretient pas uniquement (parfois il semble dire pas du tout) un lien de référence au monde, mais constitue le lieu d'échange d'arguments, dont la structure est logée à même le langage ;
- JB. Marcellesi et B. Gardin se sont fait largement l'écho des idées de Labov. Ces préoccupations sont liées dans les années 1975-1985, période où les conditions socio-économiques se transforment: société en crise, chômage, poussée nationaliste-

⁹BAYLON B., « Sociolinguistique - Société, langue et discours », 2e édition, ARMAND COLIN, 2005, p. 16.

sécuritaire, xénophobie et problèmes de l'intégration car la société française contemporaine est caractérisée par la confrontation d'imaginaires sociaux: jaillissement de des différences, affirmation des minorités à la recherche de valeurs neuves: les immigrés, les chômeurs, les minorités culturelles s'opposeraient aux français.

2-Le contexte épistémologique

Depuis quelques années, le développement des contacts entre des disciplines voisines et différentes en sciences humaines, a abouti à de combinaisons nouvelles. Les frontières nettement définies entre ces disciplines s'estompent peu à peu, l'interdisciplinarité prend le dessus, on assiste à une jonction entre ces disciplines. La linguistique n'échappe pas à ce contexte épistémologique. En effet, partant du constat que la langue ne peut être étudiée comme une structure isolée, que pour atteindre la signification de l'acte de communication dans sa totalité, on a besoin de données relatives à l'individu et à la société. La science du langage s'est donc adjoint d'autres disciplines qui prennent en compte les multiples facteurs déterminants du langage et qui agissent soit sur l'individu dans la communication (la psycholinguistique) soit sur la communication dans la société (la sociolinguistique).

La communication dans la société est examinée sous l'angle du rapport entre le langage et la société, ou la culture. On étudie l'un à travers l'autre. On a donc un seul objet d'étude : le rapport entre langue et société, cependant la diversité des écoles de pensée, des positions culturelles et idéologiques font que nous avons une variété de disciplines : sociologie du langage, sociolinguistique, anthropologie linguistique, ethnolinguistique.¹⁰Comment s'est effectuée cette évolution? Pour ce faire revenons quelque peu sur la linguistique structurale.

¹⁰DUCROT & TODOROV., « Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage », Ed. du Seuil, 1972, pp. 79-91.

3-Position de la sociolinguistique dans le système des sciences

La sociolinguistique présente des rapports à :

- La linguistique ;
- La sociologie ;
- Les disciplines annexes ;
- L’ethnolinguistique ;
- La dialectologie.

3-1- La sociologie

C’est une étude des phénomènes sociaux : la stratification sociale, la mobilité sociale, les groupes sociaux et leur position relative dans la hiérarchie sociale, l’ordre social, le contrôle social. La sociolinguistique emprunte à la sociologie un certain nombre de concepts, tels que, par exemple, norme, groupe de référence, rôle.

3-2- L’ethnolinguistique

C’est une discipline qui étudie les rapports entre la langue, la société et les conceptions du monde, par ex. les termes de couleurs dans des langues différentes ou sur les rapports entre la structure de la langue et l’organisation socioculturelle de la société.

La langue peut révéler les modes de vie et les valeurs culturelles d’une société. L’ethnolinguistique étudie donc la relation de la société à la parole (les contes, les histoires, la littérature orale, les surnoms), les spécificités foncières de telle langue, de telle pensée, de telle culture. Elle traite également les langues dites exotiques.

3-3- La dialectologie

Elle étudie les dialectes, c’est-à-dire des variétés géographiques des langues. À la fin du XIXe siècle, les premiers dialectologues collectaient des données sur les dialectes pour établir des atlas et des cartes linguistiques au niveau national et régional. La dialectologie ou la géographie linguistique se donne pour tâche de décrire comparativement les divers dialectes dans lesquels une langue se diversifie dans l’espace et d’établir leurs limites. Elle définit les zones dialectales selon les critères phonétiques, grammaticaux et lexicaux.

4- Crise de la linguistique structurale

Elle présente des étapes qui se manifeste par des écoles: Le structuralisme, le distributionnalisme, le fonctionnalisme. Elle s'est développée en isolant dans la totalité du langage un objet censé être homogène, la langue en l'étudiant indépendamment de ses réalisations à l'ensemble de la réalité extralinguistique et elle a mis en place un ensemble de concepts méthodologiques et descriptifs. Cet ensemble de, concepts, cette, méthodologie rigoureuse a permis le développement d'une linguistique descriptive structurale synchronique centrée sur la phonologie, la syntaxe, la fonction des éléments et leur distribution. La grammaire générative reprend de façon systématique le projet d'une grammaire universelle, elle réhabilite le sujet parlant mais idéal et tout en reprenant les concepts établis par les structuralistes, n'élucident pas pour autant le rapport entre langue et société.

En effet, de nombreux reproches ont été prodigués contre la linguistique structurale, F. François parle de crise de la linguistique, Marcellesi affirme qu'elle est incapable d'intégrer de manière satisfaisante la variation et de répondre aux questions de la place et du rôle des phénomènes langagiers dans la société, d'où la remise en cause de certains concepts¹¹.

5. Les concepts saussuriens et leur remise en cause

- La langue ;
- Le signe linguistique ;
- La communication.

Ouvrir le débat fondamental sur la nature sociale du langage signifie une remise en cause d'un certain nombre de concepts relatifs à la linguistique structurale et à la grammaire générative qui d'une certaine manière, elles ont répondu à leur manière à la question fondamentale du rapport entre langage et société, la place qu'y occupe cette problématique, sa pertinence, les réponses qui y sont apportées.

En effet, on connaît le rôle premier qu'a joué, en Europe tout au moins, Le cours de linguistique générale de Ferdinand De Saussure, publié à titre posthume et pour la première fois en 1916. Depuis, la recherche en linguistique, comme dans les autres sciences de l'homme et de la société, s'est diversifiée, d'un point de vue géographique autant que théorique, voire atomisée. Il convient de souligner cependant que les deux dernières décennies ont vu progressivement émerger un ensemble d'hypothèses et de pratiques qu'on range volontiers sous l'étiquette de linguistique de la parole ou sociolinguistique, et qui s'opposent, d'un point

¹¹ MARCELLESI., « Pensée » n° 209, Janvier 1980, p. 4.

de vue épistémologique à la linguistique de la langue comme système, afin de reprendre la distinction Saussurienne entre langue (savoir collectif, social, organisé en système virtuel) face à parole (ensemble des productions individuelles des réalisations linguistiques, concrètes, voire actuelles).

La sociolinguistique est bien donc une linguistique de la parole, c'est-à-dire une linguistique qui, sans négliger les acquis de l'approche structuraliste des phénomènes langagiers, situe son objet dans l'ordre du social et du quotidien, du privé et du politique, de l'action et de l'interaction, pour étudier aussi bien les variations dans l'usage des mots que les rituels de conversation, les situations de communication que les institutions de la langue, les pratiques singulières de langage que les phénomènes collectifs liés au plurilinguisme.

5-1- La langue chez Saussure

Rappelons tout d'abord la démarche de Saussure lorsque celui-ci constitue l'objet de la linguistique centré sur la langue : « *Pour trouver dans l'ensemble du langage la sphère qui correspond à la langue, il faut se placer devant l'acte individuel qui permet de reconstituer le circuit de la parole* »¹². Cependant si cet acte de communication est déjà social (deux participants), cette socialisation est bien pauvre face à la réalité de l'interaction linguistique réelle, De toute manière l'acte sera encore simplifié, Saussure ne s'intéresse qu'à l'auditeur. Pour expliquer ce phénomène individuel, Saussure passe à un autre niveau. « *La langue n'est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l'individu enregistre passivement(...). Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu par son pouvoir coercitif: elle est le produit que l'individu enregistre passivement(...) et il ne peut à lui seul ni la créer ni la modifier* ». ¹³

La langue a donc une double caractéristique qu'on peut énumérer comme suit :

- Une existence extérieure à l'individu, au niveau de la psychologie collective dans les cerveaux d'un ensemble d'individus, car la langue n'est complète dans aucun, elle n'existe parfaitement que dans la masse ;
- Une intériorisation pour chaque individu: « *quelque chose qui est dans chacun d'eux tout en étant commun à tous et placé en dehors de la volonté des dépositaires* »¹⁴.

¹²SAUSSURE F., « *Cours de linguistique générale* ». Alger; ENAG, 1990, p. 27.

¹³Ibid., pp. 30-31.

¹⁴SAUSSURE F., op, cit., p. 38.

On peut dire qu'à ce niveau d'analyse, Saussure arrache la langue à l'étude des faits de nature en la rattachant à la sociologie : « *la langue est classable parmi les faits humains tandis que le langage ne l'est pas (...) Pour savoir dans quelle mesure une chose est une réalité il faudra et il suffira de rechercher dans quelle mesure elle existe pour la conscience des sujets* »¹⁵.

La langue n'est pas seulement une représentation collective, elle est une véritable institution sociale, système de signes exprimant des idées. Elle est comparable de ce point de vue aux autres systèmes de signes et relève de la sémiologie : « *science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale, et formerait une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale* »¹⁶. Tel est le point extrême de la réduction de la linguistique à la sociologie atteint par Saussure.

Or, la sociolinguistique considère que l'objet de son étude ne doit pas être simplement la langue comme système de signes ou la compétence entant que système de règles. L'opposition langue/parole ou compétence/performance implique que dans le champ d'investigation du linguiste, seule la langue (ou la compétence) constitue un système fermé. Il faut donc dépasser cette opposition, car elle fournit un cadre trop étroit pour l'étude de problèmes linguistiques importants comme l'utilisation du langage dans son contexte socioculturel. Pour ce faire, certains linguistes constatant le caractère systématique de certains faits linguistiques situés en dehors de la compétence telle que la définit Chomsky, essayent d'élargir cette notion de compétence pour qu'elle recouvre des faits que ce dernier attribue à la performance. Ainsi Hymes, dès 1972, il développe le concept de compétence de communication: pour communiquer, il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique; il faut également savoir comment s'en servir en fonction du contexte social.

5-2-Le signe linguistique

Les théories linguistiques définissent toutes un objet réduit par rapport à l'usage qui est fait d'une langue. Elles rejettent hors du champ que d'aucun considère comme primordiaux à savoir les aspects para-verbaux et non verbaux qui accompagnent la parole, la variation des usages en fonction des facteurs individuels socio-situationnels. La linguistique moderne va prendre en charge ces facteurs externes car l'analyse et la description des situations linguistiques diverses ont montré qu'un grand nombre de ces facteurs externes pouvaient intervenir dans la communication dans une langue donnée. On peut retenir les facteurs géographiques (régionaux, typographiques), des facteurs sociaux (appartenance à un groupe

¹⁵Ibid., p. 128.

¹⁶Ibidem., p. 33.

social, professionnel, religieux, à une classe d'âge, sexe.. .des facteurs sémiologiques liés à la situation de communication (gestuel); enfin des facteurs psycho-sociologique (attitude et représentation des locuteurs à l'égard de la langue).

A partir de ce constat de nombreuses théories vont s'intéresser à la diversité des usages. Hjelmslev propose un cadre pour l'analyse des variétés, il reconnaît que « *Tout texte contient des dérivés qui reposent sur des systèmes différents* »¹⁷. Hjelmslev va donc s'intéresser aux connotateurs et c'est ainsi qu'il va établir la théorie des langages de la connotation.

6-Le schéma de la communication

La critique s'est effectuée en plusieurs temps que l'on peut résumer ainsi:

- Discussion autour de la conception instrumentaliste de la langue. Pour Benveniste par exemple ; caractériser la langue comme instrument c'est mettre en opposition l'homme et la nature, or le langage est dans la nature de l'homme qui ne l'a pas fabriqué ;
- Discussion autour de l'idée que la communication consiste seulement à transmettre de l'information, Ducrot dans son ouvrage *Dire et ne pas dire* refuse de se contenter de cette définition réductrice qui pose que toute communication est communication de quelque chose, transmission d'une information : une telle conception revient nous dit-il à considérer la langue comme un code.

Le schéma de Jakobson est un modèle décrivant les différentes fonctions du langage. Il a été développé à la suite des études de Karl Bühler, dont le modèle se limitait aux fonctions émotive, conative et référentielle.

¹⁷HJELMSLEV L., « *Prolégomènes pour une théorie du langage* », Paris, Ed de minuit, 1968, p. 87.

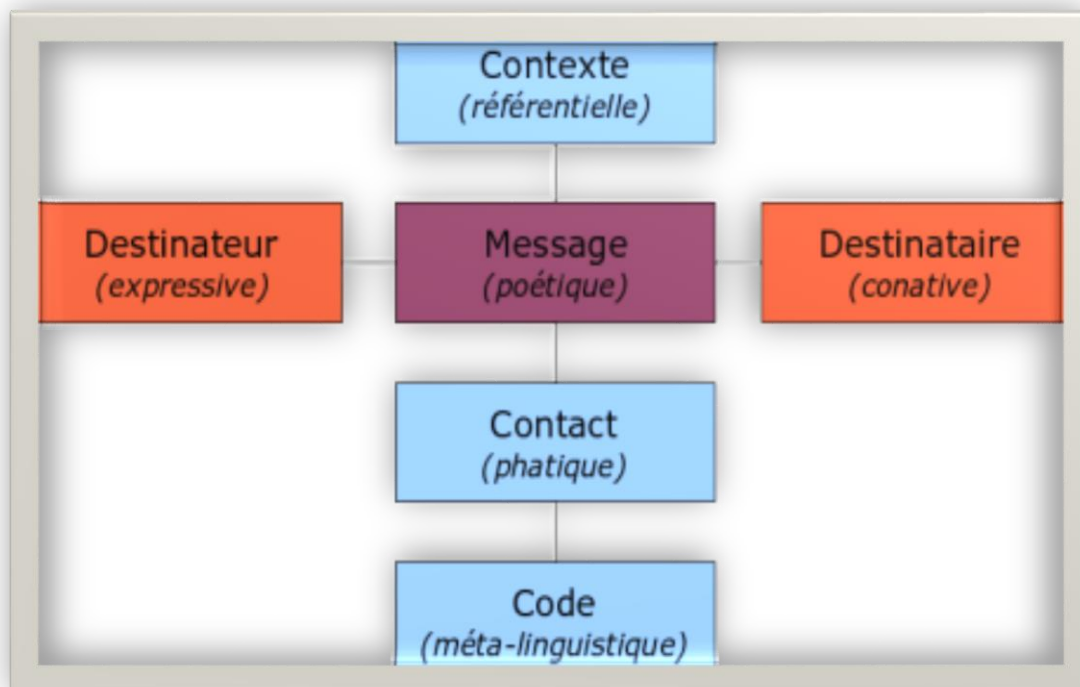


Schéma de la communication verbale, d'après Jakobson¹⁸

- Relation émetteur/récepteur: Le nouveau schéma de la communication qui intègre la situation et se définit comme l'action qu'exerce l'un sur l'autre les partenaires de l'échange obligent à reconsidérer le statut de l'émetteur et du récepteur.

Les travaux de Benveniste sur la subjectivité dans le langage ont mis l'accent sur le fait que la présence de l'autre implique ma présence et pose le dialogue comme condition du langage, c'est dans ce cadre que doit être menée l'étude des pronoms. C'est l'émergence du sujet parlant qui va ouvrir le champ des études consacrées aux phénomènes énonciatifs.

C'est avec la redécouverte des travaux de Bakhtine sur le dialogue que la relation émetteur/récepteur va être fondamentalement repensée. Au milieu du bouillonnement intellectuel des années vingt en U.R.S.S., Mikhaïl Bakhtine, philosophe et critique littéraire, s'interroge sur les rapports entre l'idéologie, le langage et le psychisme. Refusant la dichotomie saussurienne langue / parole, qui vide la pratique linguistique de sa substance, il affirme la nature sociale du signe et pose les fondements d'une linguistique de l'énonciation en tant que manifestation *sociale* et non *individuelle*. Au signe figé, réduit à n'être qu'un " signal ", il oppose le signe mouvant, changeant, arène où se jouent les conflits sociaux. Publié en 1929 à Leningrad sous le nom de Volochinov, élève de Bakhtine, cet ouvrage paraît pour la première fois sous le nom de son véritable auteur. Il montre que l'expression énonciative est déterminée à la fois par la situation de communication et par la présence de l'interlocuteur et plus précisément dans l'interaction locuteur/interlocuteur. Le sens d'un mot nous dit Bakhtine est le produit de cette interaction *«le mot est une sorte de pont jeté entre moi et les autres. S'il prend appui sur moi à une extrémité, à l'autre extrémité il prend appui sur mon interlocuteur. Le mot est le territoire commun du locuteur et de l'interlocuteur»*¹⁹.

- De là phrase au texte: L'élargissement de la notion de communication et la diversité des fonctions reconnues à celle-ci ont obligé à reconsidérer le cadre de l'analyse. Le cadre de la phrase et de l'énoncé n'est plus satisfaisant. La description des phénomènes énonciatifs a montré que les relations entre les unités linguistiques ne se réalisent pas dans le cadre de la phrase et que le sens ne se construisait pas non plus seulement à ce niveau. Maingueneau dans *Initiation à l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1976, donne quelques exemples des problèmes rencontrés par les chercheurs qui ont conduit à repenser le cadre de l'analyse comme par exemple la

¹⁹BAKHTINE M., *«Le marxisme et la philosophie du langage »*, LES EDITONS DE MINUIT, Paris, 1977, p. 124.

relation de coordination et de subordination, les anaphoriques. La nécessité de passer de la phrase au texte s'avère nécessaire.

Conclusion

On peut donc conclure que la sociolinguistique est née à partir de l'existence de deux facteurs concomitants :

- Un état de connaissances : mise en question des grammaires formelles, réintégration des données sémantiques, appel à l'interaction sociale comme donnée de la communication ;
- Un état de fait: existence de problèmes linguistiques qui intéressent la vie sociale de certaines communautés.

C'est cette dualité radicale du langage, à la fois intégralement formel et intégralement traversé par des enjeux subjectifs et sociaux qui fait l'objet de la sociolinguistique. Elle a affaire à des phénomènes très variés : les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistiques... Elle s'est donnée primitivement pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales ; aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel.

Questions d'analyse

- Quelle est la science qui s'est développée pour donner naissance à la sociolinguistique ?
- Quel est le contexte sociopolitique de l'émergence de la sociolinguistique ?
- Quel est le contexte épistémologique qui a provoqué le passage de la linguistique de la langue à la linguistique de parole ?
- Quels sont les concepts de la linguistique qui sont remis en cause par les sociolinguistes ?

-

Chapitre III :
Démarche et objet de la
sociolinguistique

Introduction

La sociolinguistique s'occupe du rapport des phénomènes linguistiques et sociaux. Marcellesi résume la démarche de cette discipline en ces termes : « *Mettre en évidence le caractère systématique de la covariance des structures linguistiques et sociales et, éventuellement, établir une liaison de cause à effet* »²⁰. Bien que l'analyste fasse appel à la langue, son objectif est d'apporter des réponses autres que linguistiques au phénomène étudié. Relevant aussi de la sociolinguistique, l'étude des jugements portés « *sur le comportement verbal des individus* », ainsi que celle de « *l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé, qu'on caractérise selon la distance ou la modalisation* »²¹. La sociolinguistique implique donc :

- Une théorie linguistique : qu'observer ? que décrire ?
- Une conception systématique de la communication parlante, une sociologie : qui observer ? Dans quelles relations sociales ?

²⁰MARCELLESI J-B ., « *Langages. " Le discours politique "* », n° 23,6^e année, 1971, p. 19.

²¹Dictionnaire de linguistique ., 1973, p. 445.

1-Démarche

Quant à la méthode sociolinguistique, elle se répartit en deux démarches successives:

- Une description de la structure linguistique et une description de la structure sociologique. Pour ce faire, elle emprunte les acquis théoriques de l'approche structuraliste des phénomènes langagiers et les concepts et méthodes à la sociologie car cette dernière : montre que tout individu est d'abord un objet social, le produit d'une socialisation. Le langage est une forme de comportement social, un instrument de communication entre les hommes, un répertoire de variétés linguistiques imbriquées les unes dans les autres, un moyen d'expression de l'individu.
- Une confrontation des deux disciplines, généralement le but visé est la connaissance de la société, le langage est le moyen qui permet cette connaissance.

Naturellement la démarche du chercheur variera selon le sujet et aussi selon sa position idéologique.

2- Objet de la sociolinguistique

La sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés :

- Les fonctions et les usages du langage dans la société ;
- La maîtrise de la langue, l'analyse du discours ;
- Les jugements que les communautés linguistiques portent sur leurs langues, la planification et la standardisation linguistiques.

Elle s'est donnée au départ pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales; aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel.

L'objet de son étude n'est pas seulement la langue, système de signes, ou la compétence, système de règles. Elle dépasse cette opposition qui fournit un cadre étroit pour l'étude de problèmes linguistiques importants comme l'utilisation du langage dans son contexte socioculturel et s'ouvre vers ce que Hymes appelle « *la compétence de communication* »²². Pour communiquer, il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique, mais il faut également savoir comment s'en servir en fonction du contexte social. D'autres linguistes, tel

²² HYMES D., « *Vers la Compétence de communication* », CREDIF-Hatier, Coll. LAL, Paris, 1984, p. 54.

que Labov qui pense que toute production linguistique manifeste des régularités et peut donc faire l'objet d'une description. Cependant quel que soit les différences, tous les chercheurs mettent l'accent sur un objet unificateur: le langage considéré comme une activité, socialement localisé, dont l'étude se mène sur le terrain.

Sans exagérer donc, on peut dire donc et à la suite d'Henri Boyer que le caractère multipolaire de la sociolinguistique est que : *«celle-ci embrasse, à travers ses diverses tendances, l'ensemble des composantes de l'activité de la parole: non seulement la-les langues et la société, mais également le ou les discours, le ou les textes, le sujet et la communication, sans oublier les attitudes et les images, ce qu'on appelle les représentations psycho-socio-langagières qui pèsent sur les pratiques de langage et conditionnent leur manifestation.»*²³. Certaines analyses sociolinguistiques font appel aussi à l'étude du mode d'énonciation.

Voici trois modèles d'analyse dont la problématique est celle du rôle du langage dans les pratiques sociopolitiques.

2-1- L'analyse du discours à entrée lexicale (ADEL)

Le promoteur de ce modèle est J.B. Marcellesi. Malgré sa problématique lexicale, il se démarque de la lexicométrie et de l'analyse factorielle. Il reconnaît que:

- *« ... il n'est pas possible de définir les unités lexicales sans faire appel aux combinaisons dans lesquelles elles entrent et à l'univers des énoncés dans lesquels elles sont impliquées »*²⁴.
- *« les mots ne valent que par les propositions qui les sous-tendent »*²⁵.

Ainsi, l'ADEL, à partir des présupposés de l'analyse harrissienne, tend-elle à : *« Dégager autour des unités lexicales les fronts propositionnels de chaque discours, dont l'ensemble forme ce qu'il est convenu d'appeler le discours de ces unités »*.²⁶

Refusant d'entrer dans le discours par des catégories de sens, l'ADEL part donc des mots-pivots de la catégorie du nom ou du verbe pour aboutir aux opérations suivantes :

- Indexation systématique des unités ;
- Calculs d'absence, de présence, de fréquence relative de termes spécifiques;
- Dégagement éventuel de termes pertinents ou d'un ordre d'analyse;

²³ BOYER H., «Sociolinguistique, territoire et objets », Delachaux et Niestlé, Paris, 1996. », p. 7.

²⁴MARCELLESI J-B., op, cit., p. 60

²⁵-<http://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>, ORECCHIONI K & MOUILLAUD., 1984, p. 119.

²⁶Ibid.

- Traitement des contextes syntaxiques, établissement de chaînes d'équivalence, dégagement de fronts propositionnels (*c'est-à-dire réduction des énoncés en phrases de base*);
- Analyse des phénomènes d'énonciation.²⁷
- La démarche de Marcellesi est, en fait, celle de l'analyse linguistique. Cependant, il reste que « *ses conclusions intéressent la sociologie politique, puisqu'elles cherchent à établir un rapport entre les comportements politiques et les comportements verbaux* »²⁸.
- Le problème de ce modèle réside dans le fait choix de la proposition comme contexte d'une unité lexicale. En effet, « *les processus discursifs se développent sur des unités linguistiques plus complexes et plus vastes* »²⁹.

2-2- L'Analyse Automatique du Discours

Les postulats théoriques de ce modèle articulent le matérialisme historique, la théorie des idéologies et la théorie du discours. L'objectif est de déterminer la structure du processus de production qui correspond à tel état des conditions de production du discours.

Dans ce modèle, le sujet est conçu comme une entité entièrement dominée par la formation discursive dans laquelle s'inscrit son discours, c'est-à-dire, il n'est pas à la source du sens.

Dans sa démarche, l'analyse du discours automatique comprend trois phases :

- a- la phase de construction sociohistorique du corpus**, ...en fonction des conditions de production dominante;
- b- la phase de délinéarisation syntaxique des surfaces textuelles**, directement dérivée de l'analyse harrissienne..., où le corpus est divisé en "séquences discursives autonomes, définies par leur unité thématique;
- c- la phase de traitement automatique** des données obtenues, consistant à effectuer un travail de comparaison des relations binaires de chaque séquence discursive autonome à toutes les autres relations binaires des différentes séquences d'un corpus³⁰.

En s'attachant à mettre en évidence les traits formels constants caractérisant des formations idéologico-discursives données, l'analyse automatique du discours se

²⁷ORECCHIONI K & MOUILLAUD., Op, cit., p. 127.

²⁸DUBOIS J, in MARCELLESI., 1971, Avant-propos, p. 15.

²⁹MAINGUENEAU P., « *Nouvelles tendances en analyse du discours* », Paris, Hachette, 1987, p. 97.

³⁰GHIGLIONE R., op, cit., 1989, p. 78.

présente comme une véritable sémantique des conditions de production. De plus, elle n'est pas inséparable de la problématique des termes-pivots, puisque la méthode harrissienne à laquelle recourt ce modèle pour la délinéarisation syntaxique, « *ramenait le discours à un ensemble de propositions articulées autour d'un terme-pivot* »³¹. D'où son apparentée avec le modèle de Marcellesi est patente ou évidente.

2-3- L'Analyse formelle et sémantique

- a. C'est en réaction à l'analyse du discours fondée sur le structuralisme américain et européen, et qui tentait d'élaborer une grammaire textuelle, que Knauer propose ce modèle d'analyse qu'il entend rattacher à la sociolinguistique.
- b. Partant de la théorie générale de l'énonciation, cette analyse « *s'effectue sur la base des concepts linguistiques de distance, modalisation, tension, opacité et transparence* »³².
- c. Dans sa dimension formelle, ce modèle prend en compte « *les embrayeurs que sont les pronoms, les adverbes de temps et de lieu, les performatifs, et ceci dans le but de "découvrir les stratégies communicatives suivies par le sujet parlant"* »³³.
- d. Mais, pour Knauer, la stratégie communicative du sujet s'exprime aussi et surtout « *dans l'emploi quantitatif d'un mot-clé...* »³⁴, autour duquel s'articulent les idées essentielles. D'où la dimension sémantique de l'analyse où sont transformées les phrases contenant les mots-clés, afin qu'elles se caractérisent par une structure de base commune. Dans cette optique, il postule des classes de signification" où l'on peut classifier les mots-clés.
- e. Enfin, en s'intéressant également au rôle joué par le langage à l'égard de l'évolution et du renforcement des convictions et positions politiques chez les destinataires, ce modèle s'ouvre sur l'extralinguistique et, dès lors, échappe aux préoccupations de l'analyse du discours.

³¹MAINGUENEAU D., Op, cit., p. 97.

³²KNAUER G. in K-ORECCHIONI ET MOUILLAUD., 1984, p. 29.

³³KNAUER G., op, cit., p. 30.

³⁴ Ibid.

3- L'enquête sociolinguistique

Les objets d'observation et d'analyse ne seront pas les mêmes, ils sont conditionnés par la démarche du sociolinguiste, selon qu'il s'attache à mettre en relation telle ou telle composante. Ainsi le sociolinguiste peut vouloir inventorier les savoirs linguistiques à l'œuvre dans une communauté donnée, étudier les dialectes, les sociolectes, et autres variétés en usage dans tel groupe. Il peut également mettre en rapport ces savoirs linguistiques et les institutions qui leur octroient une plus ou moins grande légitimité sociale. Il peut encore analyser le fonctionnement des normes et des évaluations sur lesquelles s'appuie la parole circulante. Il ne lui est pas interdit non plus d'interroger les divers types de discours, oraux ou écrits pour - en décrire le fonctionnement polyphonique, c'est-à-dire la manifestation plus ou moins problématique de plusieurs voix: celles des interlocuteurs, mais également la trace, l'écho, de celles qui circulent dans le contexte social où s'inscrivent les productions linguistiques en question.

Le sociolinguiste réintroduit dans son champ d'étude le sujet, peut aussi bien analyser les statuts, rôles et places des acteurs- partenaires, leur incidence sur le déroulement des interactions, au travers, en particulier, des stratégies mises en œuvre. Enfin, la communication elle-même peut retenir son attention au travers des actes de parole, directs ou indirects, de leur interprétation plus ou moins prévisibles, des rituels socio-langagiers sur lesquels s'appuie la parole en communauté. La sociolinguistique s'investit donc dans tous les domaines.

Conclusion

On peut donc conclure que la sociolinguistique est née à partir de l'existence de deux facteurs concomitants : Le sociolinguiste observe et analyse les variations de la langue, ses divers usages au sein de la communauté linguistique en fonction de variables sociales, sans perdre de vue que ces variations, ces usages sont plus ou moins clairement perçus, étiquetés, évalués par les membres de cette communauté. La dynamique d'une situation linguistique donnée ne peut donc être appréciée qu'au prix d'un repérage attentif des pratiques et des représentations sociolinguistiques. « *Les rapports existant entre langage et société relèvent d'abord de la simple observation : le discours de l'ouvrier présente des différences linguistiques repérables avec celui de l'ingénieur ; il en va de même des discours comparés du paysan et du citadin, du prêtre et du forain, etc.* »³⁵.

Le psychologue, de son côté, aborde ces variations sous un autre angle. Tout d'abord, il met l'accent sur l'étude des fonctionnements langagiers au niveau de l'individu (même si ces fonctionnements sont caractérisés selon les groupes sociaux). L'objectif est de préciser par quels mécanismes psychologiques chaque locuteur s'approprie et met en œuvre le langage, c'est-à-dire de préciser les mécanismes (par exemple ; le cas des interactions familiales) à travers lesquels s'exercent les déterminismes situés au niveau sociologique. Le psychologue tente d'identifier de possibles liens entre la forme du langage utilisé et le traitement cognitif que le locuteur applique aux caractéristiques de la situation, ou encore de possibles liens entre le climat affectif régnant dans la famille et les modes de communication verbale employés par les parents.

1. En quoi la sociolinguistique se distingue-t-elle de la linguistique traditionnelle, et pourquoi est-il nécessaire d'intégrer les dimensions sociales et idéologiques à l'étude des faits de langue ?
2. Comparez les trois modèles d'analyse du discours (ADEL, analyse automatique, analyse formelle et sémantique) en identifiant leurs présupposés théoriques, leurs méthodes et leurs limites. Quel modèle vous semble le plus pertinent pour étudier un discours politique aujourd'hui ? Pourquoi ?
3. Comment l'enquête sociolinguistique permet-elle de mieux comprendre les dynamiques de légitimation des langues dans une société ? Donnez un exemple concret de situation où cette méthode serait utile.

³⁵ MOSCATTO M & WITTWER J., « *La psychologie du langage* », Edité par Puf, « *Que Sais-je ?* », 1981, p. 98.

4. Pourquoi peut-on dire que la variation linguistique n'est pas neutre mais socialement marquée ? En quoi le langage révèle-t-il la place, le rôle ou l'identité de l'individu dans une société donnée ?

Chapitre IV :
Définition de quelques concepts
clés de la sociolinguistique

Introduction

La réflexion sur le langage, et particulièrement celui des mots, doit forcément s'intéresser à sa raison d'être. Pourquoi avons-nous été dotés de cette capacité à créer et émettre des signes qui expriment nos pensées et les rendent partageables ? La réponse semble contenue dans la question. Le langage servirait avant tout à la communication de nos idées. Or, cette finalité paraît secondaire, car le langage a d'abord pour fonction de modifier l'état d'esprit de celui qui écoute ou qui lit. Cette dimension pragmatique serait de loin la plus importante, bien que l'opinion courante ne s'en aperçoive pas. La communication n'est qu'un auxiliaire de l'action. Cela revient à dire que l'aspect rationnel compte moins que l'aspect affectif ou passionnel.

1-Le langage vs la communication

En effet, la communication entre les hommes par la parole, donne lieu à deux formes d'expérience:

- L'expérience de la diversité des langues, lorsqu'on voyage dans le monde on se rend compte que les hommes communiquent entre eux grâce à de nombreux parlers ;
- L'expérience de diversité à l'intérieur de ce qu'on considère comme une même langue par exemple en Algérie l'arabe dialectal est différent selon les régions: Oran, Sétif, Constantine, Alger, etc.

Sans exagérer le caractère multipolaire de la sociolinguistique, on peut dire que la sociolinguistique embrasse à travers ses diverses tendances, l'ensemble des composantes de l'activité de la parole : non seulement la/les langues et la société, mais également le(s) discours/le (s) textes(s), le sujet et la communication, sans oublier les attitudes et les images, ce que l'on appelle les représentations psycho-sociolangagières qui pèsent sur les pratiques de langage et conditionnent leur manifestation.

Ainsi, la sociolinguistique peut vouloir inventorier les savoirs linguistiques à l'oeuvre dans une communauté donnée, étudier les dialectes, sociolectes, et d'autres variétés en usage dans tel groupe; dans tel réseau de sociabilité. Il peut également mettre en rapport ces savoirs linguistiques et les institutions qui leur octroient une légitimité sociale. Il peut encore analyser le fonctionnement des normes et des évaluations sur lesquelles s'appuie la parole circulante. Il interroge les divers types de discours, oraux et écrits, pour en décrire le fonctionnement polyphonique, c'est-à-dire, la manifestation des voix, celle des interlocuteurs, mais également

la trace, l'écho, de celles qui circulent dans le contexte social où s'inscrivent les productions linguistiques en question. Le sociolinguiste réintroduisant dans son champ d'étude le sujet, peut aussi bien analyser les statuts, rôles et places des acteurs/partenaires, leur incidence sur le déroulement des interactions, au travers, des stratégies mises en œuvre.

Enfin la communication elle-même peut retenir toute son attention au travers des actes de parole, directs ou indirects, de leur interprétation, des rituels socio-langagiers sur lesquels s'appuie la parole en communauté.

2- Définitions des concepts-clés de la sociolinguistique

2-1- Norme :

La norme est ce qui est normal, régulier et qui s'oppose à l'irrégulier et à l'anormal. C'est un usage, valorisé par rapport aux autres, codifié. La norme représente la variété linguistique qui n'est pas valorisée pour les raisons linguistiques, mais plutôt parce qu'elle est utilisée par des groupes sociaux dominants. La norme peut également être conçue comme un ensemble de prescriptions sur des façons de dire (*ne dites pas..., dites...*). La norme, au sens de la « langue » que l'on doit parler, est un discours d'autorité, fixé par une institution (l'Etat), qui veut créer une langue homogène, uniforme, débarrassée de tout impureté (les régionalismes, les innovations, etc.) Cette norme prescriptive, considérée plus « *belle* », plus « *logique* », mieux « *structurée* », « exprimant plus clairement le contenu du message » que les formes relevant d'une norme dite d'usage, objective dans la stratification stylistique et sociale³⁶.

La norme est diffusée par les institutions telles que l'Académie française, les médias (dans une certaine mesure), mais surtout l'école. C'est l'école, à travers les grammaires et les enseignants, qui impose souvent à l'enfant une langue uniforme (qu'il n'utilisera d'ailleurs pas souvent ; il suffit de prendre l'exemple des passés simples, des inversions, etc.). Mais, l'existence de règles imposées présuppose l'existence de divers usages de la langue : pourquoi avoir une norme si nous parlions tous et toujours exactement de la même façon ?

³⁶ Cf. TOUSIGNANT, Cl. *La variation sociolinguistique : « Modèle québécois et méthodes d'analyse »*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1987. Disponible en ligne: <http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hl=sk>

2-2- *Langue*

La langue est un système de signes conventionnels (vocaux ou graphiques) et de règles qui sert d'un instrument de communication à un groupe d'individus. Apprendre une langue signifie non seulement apprendre les règles du système linguistique formel, mais aussi apprendre les règles d'emploi de la langue. L'apprenant doit savoir quelle variété de langue utilisée dans telle ou telle situation particulière, comment varier son style selon la personne à laquelle il s'adresse, à quel moment il doit parler ou rester silencieux, accompagner son discours de gestes, etc.

2-3- *Le dialecte*

Le terme de dialecte apparaît comme moins marqué, plus neutre que «patois». Le mot grec «*dialektos*» était un substantif abstrait qui signifiait «*conversation*», puis langage dans lequel on converse. C'est l'association avec des noms de régions ou de groupes ethniques qui y a introduit l'idée de variété régionale. C'est donc un parler qui a son propre système lexical, syntaxique, et phonétique mais qui n'a pas atteint le statut politique de langue; c'est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme langue mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé.

Le dialecte est une forme régionale d'une langue considérée comme un système linguistique en soi. Système linguistique qui n'a pas le statut de langue officielle ou nationale, présent à l'intérieur d'une nation où domine un autre parler. On propose de distinguer langue et dialecte sur la base de l'intercompréhension mutuelle – sur la possibilité pour les locuteurs de l'idiome A de comprendre les locuteurs de l'idiome B et vice versa. Les variétés mutuellement intercompréhensibles seraient des dialectes de la même langue, et celle qui ne le sont pas appartiendraient à des langues différentes. Mais ce n'est pas toujours le cas.

2-4- *Le patois*

On appelle patois ou parler patois un dialecte social réduit à certain signes (faits phonétiques ou règles de combinaison) utilisé seulement-sur une aire réduite et dans une communauté déterminée, rurale généralement. Les patois dérivent d'un dialecte régional ou de changements subis par la langue officielle. Ils sont contaminés par les langues officielles au point de ne conserver que des systèmes partiels qu'on emploie dans un contexte socioculturel déterminé (paysans parlant à des paysans de la vie rurale)³⁷.

³⁷GREGOIRE ., « *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* », séance du 16 prairial de l'an deuxième (4 juin 1794).

Le terme de patois est utilisé pour désigner les langues minoritaires en Belgique, en France, en Italie et en Suisse, dans certains contextes et parfois avec une connotation dépréciative. Le mot est rarement utilisé au Canada. Le terme est également utilisé en Jamaïque et le Costa Rica de se référer à la langue anglaise des Caraïbes³⁸. Ce sont généralement des parlers romans, relevant de la langue d'oïl, de la langue d'oc, du franco-provençal ou encore des parlers gallo-italiques. Plus rarement, on a utilisé cette expression pour désigner les langues alsacienne, bretonne, catalane, sans que leurs locuteurs emploient généralement ce terme. L'abbé Grégoire et les révolutionnaires jacobins ont lutté contre tous les parlers de France autres que le français parisien. A ce propos Henriette Walter écrit : « *Il faut donc bien comprendre que non seulement les patois ne sont pas du français déformé, mais que le français n'est qu'un patois qui a réussi* »³⁹.

2-5-*Les sabirs*

Un sabir désigne une langue née du contact entre des locuteurs parlant des langues maternelles différentes placés devant la nécessité de communiquer. Le sabir est par définition une langue véhiculaire et non maternelle, produit du mélange de plusieurs langues maternelles, considéré comme plus pauvre qu'un pidgin. Les sabirs ont ainsi un lexique sommaire, limité aux besoins immédiats des locuteurs, et une syntaxe simplifiée par rapport aux langues d'emprunt.

Historiquement, le terme *sabir* désigne la langue utilisée dans les milieux du commerce pour communiquer en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, mélange de plusieurs langues méditerranéennes. Ce langage des ports de la Méditerranée résulte d'un mélange de français, d'espagnol, de grec, d'italien et d'arabe⁴⁰. Le mot *sabir* utilisé dans ce sens apparaît au moins en 1852 ; c'est une altération du mot portugais, castillan, catalan et occitan *saber* (« savoir »), dérivé du latin *sapere*⁴¹. Le terme *sabir* peut aussi faire référence à un langage peu compréhensible, réservé à une élite, synonyme de jargon. Dans un registre comique, Molière fait allusion au sabir dans « *le Bourgeois gentilhomme* ».

2-6- *Les langues créoles*

On appelle traditionnellement "*créoles*" des langues nées au cours des XVIIe-XVIIIe siècles des colonisations européennes, lors des contacts entre maîtres et esclaves, amenés à

³⁸ DUNETON Claude. , « *Parler croquant* », Paris : éd. Stock, 1973, p. 78.

³⁹ WALTER Henriette., « *Le français dans tous les sens* », éd. Robert Laffont, Paris, 1988, p. 94.

⁴⁰ VENDRYES Joseph ., « *Le langage Introduction linguistique à l'histoire* », Éditions Albin Michel, 1968, p. 323.

⁴¹ REY Alain (dir.), « *Dictionnaire culturel en langue française* », 2006.

communiquer (alors qu'au départ ils n'avaient aucune langue commune), oralement et dans l'urgence des nécessités quotidiennes, parfois vitales. Ces langues qui se sont progressivement structurées, enrichies et organisées de façon originale, certes avec des ressemblances, en particulier liées indéniablement à la reprise de "*matériau*" issus des langues européennes de départ, mais aussi avec des différences pas toujours aisées à expliquer, fonctionnent maintenant comme toutes les autres langues. Dans les pays où l'on pratique des langues créoles, elles sont surtout utilisées à l'oral, et fonctionnent en alternance, parfois même selon une distribution à peu près complémentaire (cf. diglossie) avec des variétés contemporaines des langues européennes qui se sont maintenues, voire qui ont été survalorisées aux dépens des créoles, langues quotidiennes, langues des relations personnelles, langues de l'affectivité, alors que les langues européennes en usage sont plus souvent langues de l'administration, langues de l'école, langues de la littérature écrite.

Ces langues créoles historiques, à base française, portugaise, anglaise, néerlandaise, etc. selon l'origine des colons dont la langue, en situation dominante, a largement marqué les créoles naissants, posent de nombreuses questions à la linguistique générale et aux linguistes qui s'intéressent à de multiples langues.

2-7- *Pidgin*

Le terme de pidgin (/pid.ʒin/; nom masculin) désigne différentes langues véhiculaires simplifiées créées sur le vocabulaire et certaines structures d'une langue de base, en général européenne.

Ce mot proviendrait donc du mot *business* en pidgin anglo-chinois. Une autre hypothèse parle d'une altération de l'écriture du mot anglais *pigeon* (qui signifie la même chose que le même mot français mais se prononce de la même manière que *pidgin* en anglais)⁴². D'abord utilisé pour désigner celui-ci, il s'est ensuite généralisé à toutes les langues de contact aux caractéristiques comparables. Ces pseudo-sabirs ou pidgins, qui pour des raisons diverses d'ordre historique ou socioculturel, sont devenus des langues maternelles de toute une communauté. On n'a pas de sabir, de pseudo-sabir ou de pidgin pour langue maternelle. Les pseudosabirs à base de français, d'anglais, de portugais, de néerlandais ou d'espagnol ont été employés par des noirs de communautés diverses que ressemblaient les négriers (navires qui servaient à la traite des noirs) et à qui se posait le problème d'intercompréhension. Nous avons des créoles français à Haïti, à la Martinique, à la Guadeloupe; des créoles anglais à la Jamaïque et aux États-Unis, des créoles portugais et néerlandais. Les caractères communs aux créoles :

⁴²CRYSTAL David, "*The English Language. A Guided Tour of the Language*", 2nd edition, Penguin, Londres, 2002, p. 17.

nombre de mots d'origine africaine y est très réduit sauf exception, les mêmes conditions de formation; formation à partir de pseudo- sabirs, utilisation d'impératif, d'infinitifs, de formes syntaxiques simples. Les créoles n'ont pas de statut socioculturel qu'ont les langues.

Quant à la différence entre un pidgin, un créole et un sabir, les linguistes distinguent le pidgin du créole en fonction du niveau de structuration de la langue. Surtout, un pidgin est considéré comme un créole lorsqu'il devient la langue maternelle de la population (un pidgin en revanche n'est utilisé que dans les relations entre des individus qui gardent chacun leur langue maternelle). On peut donc dire que le créole est un pidgin qui a réussi à éliminer la trace des langues originales de ses locuteurs. Ainsi, s'il est courant d'utiliser le terme « *pidgin* » pour les langues issues de l'anglais et le terme « *créole* » pour les langues issues du français, il s'agit en fait d'un emploi abusif. Néanmoins, certains locuteurs de créoles continuent eux-mêmes d'utiliser le terme « *pidgin* » : c'est le cas notamment du créole hawaïen, appelé *Pidgin* par ses locuteurs, ce qui contribue à renforcer la confusion. Le *sabir*, tout comme le pidgin, est pour sa part considéré comme une langue d'appoint créée pour les besoins de communication, mais théoriquement encore plus pauvre que ce dernier.

2-8- La variété

Selon Fishman, la sociolinguistique recourt au terme de variété au lieu de langue sans en donner une définition concise. Le mot langue possède une signification supérieure et surtout parce que ce mot comporte de nombreux jugements de valeur, il manifeste une opinion il suscite une émotion (langue maternelle) et révèle une prise de position, il a un aspect officiel et un statut politique. Alors que la, variation est plus ou moins neutre. Cependant quand, comment et par qui, une variété est-elle considérée comme une autre langue. Exemple, le berbère qui devient langue nationale⁴³.

Le terme de variété contrairement au dialecte ne désigne pas seulement une position linguistique particulière mais désigne aussi des différences par rapport à d'autres variétés. On a des variétés régionales, sociale religieuse spécialisée ou professionnelle.

Notons par ailleurs que l'on n'identifie pas les variétés de langue uniquement sur une base géographique. En effet, on peut également retrouver, à l'intérieur d'une zone géographique délimitée (comme une ville et même un village), des variétés rattachées à des groupes de locuteurs qui se caractérisent socialement. On parlera alors davantage

⁴³FISHMAN J.A., « *Sociolinguistique* », Paris, Nathan, 1971, p. 122.

de sociolecte plutôt que de dialecte. Cette dénomination permet, par exemple, de faire la distinction entre un accent français dit « *de banlieue* » et un accent dit « *bourgeois* » ou encore de distinguer, en français québécois le parler populaire des classes sociales ouvrières du français standard québécois, que l'on retrouve dans les médias et chez des individus de classe supérieure. Une variété de langue n'est donc pas seulement un dialecte géographique. Plus généralement, on retiendra qu'une variété de langue est un parler rattaché à un groupe de locuteurs rassemblés au sein d'une même communauté linguistique.

Conclusion

Pour cette divergence langagière, il ne s'agit pas de comparer différents parlers des groupes sociaux quant au maniement d'un langage de référence (identifié à la langue académique) ; il s'agit de montrer que ces groupes se caractérisent par des langages spécifiques, ou plus exactement par des modes spécifiques d'usage du langage, chacun d'eux possédant ses règles de fonctionnement. Or, les différences langagières observables entre groupes sociaux ne sont pas imputées à des différences intellectuelles ; si certaines formes linguistiques (certains usages), ou certains contenus, sont valorisés, c'est pour des raisons qui tiennent à l'hégémonie linguistique d'une classe sociale particulière, et non pour leur valeur cognitive intrinsèque.

Questions d'analyse

- Quel est le trait distinctif entre la langue et le dialecte ?
- Distinguez entre les variétés linguistiques suivantes en tentant de donner des exemples tirés entre autre du contexte de la communauté linguistique algérienne :
 - ✓ Le dialecte
 - ✓ Le sabir
 - ✓ Le patois
 - ✓ Le pidgin
 - ✓ Le créole

Chapitre V

Rapports entre sociétés et langues

Introduction

La communauté linguistique est formée d'un ensemble de locuteurs (ou de groupes de locuteurs) qui, partageant la même aire géographique, créent les mêmes normes langagières et y adhèrent. Celles-ci sont dominées par une norme prescriptive, laquelle ne peut toutefois rassembler et unifier tous les membres de la communauté, certains groupes ne parvenant pas à l'employer correctement et d'autres ayant tendance à valoriser leur propre norme d'usage⁴⁴. Même si la communauté linguistique partage les mêmes normes linguistiques, elle ne partage pas forcément les mêmes formes linguistiques.

⁴⁴ D'après TOUSIGNANT, C., « *La variation sociolinguistique : Modèle québécois et méthodes d'analyse* ». Québec : Presses de l'Université du Québec, 1987. Disponible en ligne: <http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hl=sk>

1- Communauté linguistique

Une communauté linguistique n'est pas homogène, car elle se compose de groupes humains hétérogènes et ayant des comportements socioculturels différents, variant géographiquement, ce qui provoque des différences dans le vocabulaire et dans la prononciation. Une communauté linguistique peut être donc divisée en d'autres sous-communautés.

1-1-Les caractéristiques définitoires de la communauté linguistique

Deux caractéristiques définitoires principales de la communauté linguistique qui sont donc :

1-1-1-L'intensité de la communication

L'intensité en communication a souvent été associée à la quantité de messages diffusés, à la densité d'un plan média, à la multiplication de la présence et des points de contact. Et si, l'intensité devenait plus qu'un simple push quantitatif, mais un véritable levier d'engagement émotionnel. Alors que les membres de la communauté linguistique se parlent plus les uns aux autres qu'ils ne le font avec les étrangers (dans ce sens, la communauté linguistique correspond aux habitants d'un même territoire, à une nation).

1-1-1-Les normes partagées

Un ensemble commun de jugements évaluatifs vis-à-vis de la langue et des façons dont il faut l'utiliser. Pour le sociolinguiste, la notion de *communauté linguistique* est un point d'ancrage essentiel pour l'observation et l'analyse des phénomènes linguistiques et sociaux car c'est au sein de cet espace de pratiques/usages et de représentations partagées, socialement structuré, qu'il est en mesure d'analyser le rapport entre langues et sociétés. Comme le souligne Martinet : « *la notion de communauté linguistique est non seulement utile, mais inévitable dans notre discipline dès qu'une langue est conçue comme un instrument de communication s'adaptant aux besoins du groupe qui l'utilise : "communication" implique "communauté"* »⁴⁵.

La notion de est une des plus complexe à définir. Comme le disent les auteurs de l'article « *communauté linguistique* » dans Moreau qui affirme que : « *Si on pouvait concevoir [les communautés linguistiques] comme des communautés de langue [elles] ne poseraient aucun problème d'identification, elles coïncideraient avec des groupements humains*

⁴⁵MARTINET A., « *Langue et fonction* », Paris, Gauthier/Denoël. 1969, p. 30.

géographiquement et/ou socialement définis par l'usage commun d'une langue »⁴⁶. Mais la "communauté linguistique", ce lieu théorique au sein duquel le rapport entre langue et société est observable, est beaucoup plus difficile à déterminer et à analyser concrètement qu'on ne pourrait le penser.

1-2- Les critères de délimitation des communautés linguistiques

Ces critères de délimitation des communautés linguistiques ne sont en fait pas clairs, et ce pour les questionnements suivants ;

- Est-ce que c'est le critère linguistique (tous ceux qui parlent la même "*langue*"), ou les critères sociaux (même groupe social, même mode de vie, pourquoi pas alors même âge même habitat, etc ?) qui permettraient de délimiter une communauté qui serait supposée parler la même langue?
- On sait malgré tout l'influence du "*groupe*" sur la variété linguistique qui est pratiquée. Ce qui laisse supposer que les facteurs sociaux sont sans doute dominants mais où tracer des frontières, comment délimiter un "*groupe*" ou une société ?
- Dans un groupe humain, même de petite dimension coexistent des variétés linguistiques, plus ou moins divergentes (on parle de variation diaphasique), qui d'ailleurs sont aussi représentées au-dehors du groupe. Si l'on fait intervenir les attitudes par rapport à la langue, elles sont difficiles à saisir, à mettre à jour selon des procédures rigoureuses. Labov propose en ce sens de décrire la communauté, linguistique comme « *un groupe de locuteurs qui ont en commun un' ensemble d'attitudes sociales envers la langue* »⁴⁷. La base d'enquêtes à entreprendre pour établir ces "*attitudes*" est toujours de la plus grande complexité.

La notion de *communauté linguistique* est difficile à définir. Sa nature, son étendue, ses limites varient en effet en fonction de ce que l'on considère comme commun aux individus (une langue ? une langue additionnée d'un ou plusieurs autres critères ?), en fonction de ceux qui la définissent ou qui la décrivent (ses membres, les chercheurs, les membres d'une autre/ d'autres communauté/s linguistique/s, les médias ?) et parce qu'un même individu pourra inévitablement, selon le ou les critère/s choisi/s, appartenir à une ou plusieurs communauté/s. Face à la variété des situations linguistiques et des critères sélectionnés pour les décrire, les contours de la *communauté linguistique* dans laquelle le sociolinguiste devrait « *ancrer l'étude*

⁴⁶ MOREAU. M. L., « *Sociolinguistique. Concepts de base* », Liège : Pierre Mardaga, 1997. p. 88.

⁴⁷ LABOV W., op. cit., p. 338.

du langage »⁴⁸ semblent parfois plus symboliques que réels. Ouvrons donc ce dossier dédié à la notion par un petit tour d'horizon des questions qu'elle soulève.

- Dans son acception la plus simple et la plus évidente, une *communauté linguistique* pourrait être définie comme un groupe de personnes parlant la même langue. C'est dans ce sens en effet que Bloomfield définissait la *communauté de langue* (*Speech Community*), comme un « *ensemble de locuteurs qui agissent au moyen du discours* »⁴⁹. Mais cette définition est inopérante pour décrire la réalité d'un groupe de locuteurs qui, s'il partage le même code linguistique, n'en demeure pas moins travaillé par la variation géographique, sociale, professionnelle et par la variété des situations de communications qu'il peut rencontrer. On sait aujourd'hui l'influence des facteurs sociaux sur la diversification des pratiques et des formes linguistiques.
- Fishman mettait l'accent sur la présence de différents registres qui coexistent très souvent à l'intérieur d'une communauté linguistique et qui rend caduque ainsi l'idée du partage d'une « *même* » langue : la langue parlée par un individu n'est jamais strictement la même que celle parlée par un autre : « *Une communauté née d'une communication intensive et/ou d'une intégration symbolique en relation avec la possibilité de communication, sans tenir compte du nombre de langues ou de variétés employées* »⁵⁰. Sans compter que la communauté, aussi unilingue qu'elle puisse paraître, se laisse néanmoins traverser par d'autres langues (nationales, régionales, étrangères...) et que tout ou partie des membres d'une communauté peut disposer de plusieurs langues, à l'égard desquelles leurs attitudes peuvent également être variables. À quelle communauté linguistique appartiennent alors les locuteurs ?
- C'est ce que semble sous-entendre Louis-Jean Calvet lorsqu'il cite l'exemple d'un citoyen sénégalais dont la *langue maternelle est le peul, la langue véhiculaire le wolof et la langue officielle de son pays le français*, que sa *réalité est trilingue*, et que *selon les moments de sa vie quotidienne, les situations de communication, il va s'insérer dans l'une ou l'autre de ces communautés*. L'individu, ici, détermine son appartenance à une communauté linguistique en fonction de la situation sociale ou de communication dans laquelle il se trouve⁵¹.

⁴⁸BOUTET J. et HELLER M., 2007, « *Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique* », *Langage et société*, 2007, p. 306.

⁴⁹BLOOMFIELD L., 1970, *Le langage*, Paris, Payot, 1970, p. 44.

⁵⁰FISHMAN., op. cit., pp. 46-47.

⁵¹CALVET Louis-Jean., « *La Sociolinguistique* », Paris, PUF, 5^e édition.2005, pp. 83-84.

- Cette idée rejoint celle portée par Gumperz et Hymes⁵² qui investissent la notion d'une fonction sociale : ce serait moins l'usage d'une langue qui définirait la *communauté linguistique* que la manière dont ses membres feraient interagir les langues en contact en fonction des rôles qu'ils ont à tenir dans la vie sociale. L'individu, disposant d'un répertoire à plusieurs codes linguistiques, jonglerait ainsi de l'un à l'autre et, s'adaptant à la situation en optant pour le code approprié au contexte, passerait ainsi d'une communauté à l'autre.
- « *La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes* »⁵³.

Nous pourrions donc dire qu'un individu appartiendrait en substance à plusieurs communautés. Cette idée nous amène à considérer la distinction entre l'appartenance et la participation à une communauté linguistique, évoquée par Hymes : « *Tous les locuteurs d'une langue font partie du vaste ensemble des locuteurs de cette langue mais la variété de la langue utilisée dans un certain contexte ou dans la région où ils habitent délimiterait plus précisément la communauté dont ils sont membres* »⁵⁴.

Toutes ces définitions se recoupent sur deux caractéristiques définitoires principales l'intensité de la communication et les normes partagées.

- Par intensité de la communication, on entend simplement que les membres d'une communauté linguistique se parlent plus les uns aux autres qu'ils ne le font avec les étrangers; les limites des communautés présenteront des creux, des vides dans le modèle de communication ;
- L'autre critère, tout aussi important, les normes partagées, fait référence à un ensemble commun de jugements évaluatifs, une connaissance à l'échelle de la communauté de ce qui est considéré comme bon ou mauvais et ce qui est approprié à tel type de situation socialement définie.

D'une façon générale, une "*communauté*" désigne un groupe qui partage un certain nombre de valeurs. L'ambiguïté du qualificatif "*linguistique*" est grande : il laisse entendre qu'une telle communauté pourrait partager une même langue. C'est de fait beaucoup plus complexe que cela: une communauté peut disposer de plusieurs langues, et le sentiment à

⁵²GUMPERZ J., HYMES D. (eds.), "*Directions in sociolinguistics: the ethnography of communication*", New York, Holt, Rinehart & Winston. 1972. pp.35-71.

⁵³ LABOV W., op. cit., p. 87.

⁵⁴HYMES D., "*Studying the interaction of language and social life*", in "*Foundations in sociolinguistics*", London, 1974, p.50.

l'égard de chaque langue, peut être variable ; les règles d'usage aussi bien que la connaissance plus ou moins implicite de certaines règles jouent certainement un rôle dans le sentiment d'appartenance à une même communauté - mais ce rôle n'est pas facile à déterminer.

Dans l'article "*communauté linguistique*" cité, Daniel Baggioni, Marie-Louise Moreau et Didier de Robillard s'interrogent sur l'assimilation possible entre :

- Communauté linguistique et communauté politique, nationale ou ethnique ;
- Communauté linguistique et communauté de parole ou de répertoire ;
- Communauté linguistique et unité de gestion de ressources linguistiques⁵⁵.

Une réponse rapide invoque le rôle du territoire : on conçoit avant tout la "*communauté linguistique*" comme une entité localisée géographiquement. Et il est vrai que c'est dans cette direction que vont la plupart des études sociolinguistiques décrivant des pratiques linguistiques attachées à certains pays du monde, à certaines régions, à certains villages même. Cette idée de "*lieu*"⁵⁶, d'espace linguistique, que constituerait la "*communauté linguistique*" soulève toutefois quelques questions : où commence et où s'arrête-t-elle ? L'espace des langues correspond rarement à des entités administratives ou étatiques fixes : on peut rencontrer plusieurs langues dans un territoire, même réduit, et au contraire, une langue s'exporte et s'utilise dans plusieurs autres lieux, aussi éloignés soient-ils.

Une définition de la communauté linguistique, qui se veut univoque, a été apportée par la "*Déclaration Universelle des droits linguistiques*"⁵⁷, qui : entend par communauté linguistique toute société humaine qui, installée historiquement dans un espace territorial déterminé, reconnu ou non, s'identifie en tant que peuple et a développé une langue commune comme moyen de communication naturel et de cohésion culturelle entre ses membres.

Cette même "*Déclaration*" fait la différence entre "*communauté linguistique*" et "*groupe linguistique*", dont les droits ne sont pas identiques, défini comme : Tout groupe social partageant une même langue installé dans l'espace territorial d'une autre communauté linguistique mais n'y ayant pas d'antécédents historiques équivalents.

Est-ce renoncer à définir la communauté linguistique ? Pas tout à fait, c'est en tout cas en montrer la variabilité selon les sociétés, selon les époques, selon les aspects sociaux très

⁵⁵Carmen Alén Garabato et Alexia Kis-Marck, « Le concept de « communauté linguistique » face à la réalité du terrain », *Lengas* [En ligne], 77 | 2015, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 07 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/866> ; DOI : 10.4000/lengas.866

⁵⁶BAGGIONI D. et AL, « *Communauté linguistique* », in Moreau (éd.) « *Sociolinguistique : les concepts de base* », Sprimont, Editeur Pierre Mardaga, 1997, p. 89.

⁵⁷Document signé à Barcelone en juin 1996 par l'UNESCO, les PEN clubs et divers organismes non gouvernementaux.

prégnants, c'est peut-être aussi souligner qu'une "*communauté linguistique*" cela se constitue. On verra comment le fait de partager des "*rites*", d'avoir été intégré à un "*groupe*", ou à une "*société*" par des "*rites d'initiation*" peut donner un sentiment d'appartenance à une communauté ; sentiment qui peut alors être très fort. Les sociétés "*traditionnelles*" développent généralement des rituels bien spécifiques pour les différents âges, les différentes situations.

Rejetant souvent les "*rites*" comme relevant d'autres mondes ou d'autres époques, nos sociétés modernes, de plus en plus éclatées, laissent l'individu seul, sans attaches, sans ces repères élémentaires que constituent la lignée, l'appartenance à un groupe social, ou même à une classe d'âge, ou à un sexe ! Privé de ces repères élémentaires que constituent les rites, l'homme contemporain n'a souvent plus aucun sentiment d'appartenir à une société, tout au plus fréquente-t-il différents groupes dont il ne connaît pas les frontières. Privé de repères, livré à lui-même, l'homme contemporain ; qu'on déclare "*individualiste*", n'a plus comme solution que de s'enfermer dans un univers personnel clos.

Conclusion

Nous pourrions donc dire qu'un individu appartiendrait en substance à plusieurs communautés. Cette idée nous amène à considérer la distinction entre l'appartenance et la participation à une communauté linguistique, évoquée par Hymes : « *Tous les locuteurs d'une langue font partie du vaste ensemble des locuteurs de cette langue mais la variété de la langue utilisée dans un certain contexte ou dans la région où ils habitent délimiterait plus précisément la communauté dont ils sont membres* »⁵⁸. Comme on peut dire aussi qu'une communauté linguistique existe dès l'instant où tous les membres ont au moins en commun une seule variété linguistique ainsi que les normes de son emploi correct. Une communauté linguistique peut se réduire à un groupe de personnes qui décident de, vivre ensemble comme par exemple les touaregs.

Questions d'analyse

- Quels sont les traits distinctifs qui délimitent le sens de la communauté linguistique ?
- Quelles sont les deux réflexions conceptuelles distinctives de la communauté linguistique vues par Labov et Fischman ?
- Donnez quelques variétés linguistiques qui appartiennent aux communautés différentes prises du contexte algérien.

⁵⁸HYMES D., "Studying the interaction of language and social life", in "Foundations in sociolinguistics", London, 1974, p. 50.

Chapitre VI :

La variation intralinguistique

Introduction

La question de la variation est une question fondamentale pour la sociolinguistique car il s'agit véritablement de tirer les conséquences du constat fait par tout linguiste, même débutant : on ne parle pas de la même façon dans toutes les circonstances de sa vie. Une même personne, au cours d'une journée, change considérablement d'usage, de variété, de langue, et ceci en raison de ses interlocuteurs, de l'objet de son discours, des conditions immédiates de production/réception. Bien sûr, en fonction de son milieu social, de son histoire personnelle, de son implantation géographique, des effets que l'on veut/peut produire, de la maîtrise des registres de langues acquise, du rapport à la langue et à la société, on recourt à des variétés linguistiques très diverses, qui, même si elles sont globalement appelées "français", peuvent comporter des différences considérables aux yeux du linguiste qui les décrit. C'est le désir d'expliquer cette variation, de trouver les causes de chaque variété en rendant compte de toutes les données susceptibles d'être mises en relation avec les formes produites, qui a donné naissance à la sociolinguistique. La perspective "déterministe" est centrale : tout ce que nous disons, à défaut de pouvoir être directement conditionné par l'environnement linguistique immédiat (cf. les variantes conditionnées) doit pouvoir être expliqué par ce que nous-mêmes ; on retrouve les questions : Qui parle ? A qui ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?

En effet, la sociolinguistique tend la description de la langue dans ses divers emplois et ses différents usages. Cet usage ou le maître absolu de la langue manifeste des variations: le locuteur opère un choix parmi les variétés, ou ce qu'on peut appeler les sous codes de la langue qu'il maîtrise, notamment en fonction de son statut social, de son sexe, de son âge ainsi que du style et de la situation qui peut être plus ou moins formelle. Le formalisme du discours peut se définir en fonction des termes constitutifs de l'événement de parole, car on peut :

- se sentir obligé de se conduire d'une certaine manière, de parler correctement face à un auditeur d'un statut social élevé ;
- choisir le thème de l'échange nécessite une langue soutenue ou familière: déjà sur le plan lexical, la dénomination de certains objets risque de changer radicalement suivant les personnes auxquelles on s'adresse ;
- prévoir un style surveillé (langue soutenue), familier, celui du discours, quotidien tel qu'il est employé dans les situations ordinaires où le langage n'est pas un objet d'attention.

Par conséquent, la sociolinguistique distingue entre variation intralinguistique et variation inter linguistique, qu'on peut détailler comme suit :

1-La variation dans les usages de la langue (ou intralinguistique)

Il y a variation intralinguistique là où les locuteurs utilisent deux ou plusieurs variantes d'un même système, donc d'une même langue. A l'intérieur d'une même langue, il y a une variation constante. Celle-ci peut être géographique ou sociale, mais la plupart du temps, ces facteurs interfèrent ; l'usage d'un patois par exemple, est un phénomène géographique mais qui marque aussi une hiérarchie sociale. La variation peut prendre la forme de patois, de dialectes, de langues de minorité. L'urbanisation massive et le développement des communications ont bouleversé la dialectologie traditionnelle, qui était tournée vers le monde rural. Aujourd'hui, c'est le monde urbain qui offre les terrains d'enquête les plus riches. C'est pourquoi, la sociolinguistique se propose de réintégrer l'homme dans la langue : le locuteur, son milieu, celui auquel il s'adresse, la communauté linguistique, même si toutes ces données sont extrêmement complexes.

Dans les années 60, aux Etats-Unis, Labov W., sociolinguiste bien connu pour son rôle dans la recherche, n'hésite pas à dire que la sociolinguistique c'est la linguistique, même s'il est obligé de constater que certains linguistes négligent à tort l'étude du contexte social : « *Pour nous, notre objet d'étude est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique* »⁵⁹. Pour lui, il n'y a pas d'étude de la langue sans prise en compte des hommes qui la parlent sans étude de l'environnement social. Pour Labov, il n'y a pas d'étude de la langue sans prise en compte des hommes qui la parlent et sans étude de l'environnement social.

De ce fait, il tente de corrélérer les manières de parler avec des variables sociales, qui peuvent être beaucoup plus fines (et qui sont déterminées précisément par l'analyse), que les grandes catégories sociales traditionnelles (profession, sexe, âge, lieu de résidence, etc.), qui comportent une forte hétérogénéité, et qui sont généralement considérées comme aléatoires, va chercher à établir une systématité. En quelque sorte, s'attachant au concept de "*variation libre*", Labov essaye d'établir les règles de cette variation afin de montrer les conditionnements ou circonstances de leur production, où chaque ensemble de variantes linguistiques (réalisation d'une variable) à une ou des variables sociales, selon un schéma que l'on pourrait représenter ainsi :

- Ensemble des variables sociales ;
- Ensemble des variables linguistiques.

⁵⁹LABOV W., op. cit., p. 258.

1-1- Types de variation linguistique

Avec William Labov, le père de l'approche variationniste en sociolinguistique, on distingue quatre types de variation :

1-1-1-Variation diachronique (ou historique)

C'est une variation dans le temps. Si un fonds stable demeure depuis les débuts du lexique français contemporain n'est pas identique à celui des périodes précédentes : certains mots anciens ne sont plus utilisés ni compris (ex. malandrin) ; des mots nouveaux, ou néologisme apparaissent (ex. *zapper*, *tchatcher*, *siester*, etc.)⁶⁰. Comme le signale M. L. Moreau : « *La variation diachronique est liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents.* »⁶¹.

1-1-2-Variation diatopique (ou géographique)

C'est une variation dans l'espace. Les régions de France et les pays de francophonie présentent des mots qui leur sont propres : ainsi *magasiner* est un québécoisme ou canadisme qui signifie « aller faire des achats dans les magasins »⁶². Dans le même sens M. L. Moreau ajoute : « *La variation diatopique joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de **régiolectes**, de **topolectes** ou de **géolectes**.* »⁶³.

La situation de parole, les circonstances de l'acte de parole (lieu, moment, statut des interlocuteurs, objectifs de communication, etc.) sont un autre facteur de diversification. On parle de “registres” ou de “niveaux” de langage.

▪ Exemple 1 :

Langage usuel vs langage administratif (comparez “*mort*” et “*décédé*”, “*habiter*” et “*être domicilié*”, “*mon mec*”, “*mon mari*”, “*mon époux*”, “*mon conjoint*”, “*spleen*” et “*bourdon*”).

▪ Exemple 2 :

⁶⁰ LEHMANN A & MARTIN BERTHET F., « *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie* », éditions NATHAN/HER, 2000, p. 4.

⁶¹MOREAU M. L., op. cit., p. 284.

⁶²LEHMANN A & MARTIN BERTHET F., op. cit., p. 4.

⁶³MOREAU M. L., op. cit., p. 284.

La négation simple vs double. Comparez “ *Je ne sais pas* ”, “ *Je sais pas* ” .et “ *ché pas* ”.

1-1-3-Variation diastratique (ou sociale)

Elle est liée aux registres, qui découpent dans le lexique des « *strates* » horizontales ; familial, littéraire, argotique, etc. La détermination des registres est difficile, et se fonde sur des critères hétérogènes, comme le montrent les marques lexicographiques courantes : situation de communication (*familier*), type de texte (*littéraire*), groupes sociaux (*populaire*), attitude de l'énonciateur (*péjoratif*), jugement moral ou esthétique (*vulgaire*), etc.⁶⁴. A ce propos M. L. Moreau affirme que : « *La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiquées par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de **sociolectes*** »⁶⁵. On parle de variation sociolectale lorsque c'est l'origine sociale (l'appartenance à tel ou tel milieu socioculturel) qui est en cause. On parlera par exemple du “ *parler populaire* ” ou du parler pédant “ *petit-bourgeois* ”.

▪ Exemple:

Le décumul du relatif. “ *C'est la personne **que** je t'ai parlé d'elle* ” au lieu de “ *C'est la personne **dont** je t'ai parlé* ”. Le français populaire ne souscrit pas au système complexe du relatif en français normé qui comporte toute une série de morphèmes (dont, où, lequel, auquel, duquel, etc.) qui ont pour caractéristique le cumul de deux fonctionnements grammaticaux : outil de subordination (introduisant une proposition relative) et pronom (donc substitut), comme dans “ *Voilà la personne dont je t'ai parlé* ”. A cette construction, le français populaire (considéré comme fautif) préfère une construction à deux éléments correspondant aux deux fonctionnements grammaticaux distincts : “ *C'est la personne que je t'ai parlé d'elle* ”. Si bien que le morphème “ **que** ” devient omniprésent en français populaire, dans les phrases avec relative. “ *C'est une ville qu'il fait bon y vivre* ”, “ *Vous verrez un panneau qui fait marqué dessus de tourner à gauche* ”.

1-1-4-Variation diaphasique (ou stylistique)

« On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des **registres** ou

⁶⁴LEHMANN A & MARTIN BERTHET F., op. cit., p. 4.

⁶⁵MOREAU M. L., op. cit.,p. 284.

des **styles différents**»⁶⁶. A ce propos, on peut citer deux critères principaux qui peuvent être à l'origine de cette variation :

1-1-4-1-L'âge

L'appartenance à une certaine génération d'usagers de la langue est également un facteur de diversification. Il y a en quelque sorte coexistence de plusieurs synchronies. Par exemple : le "*français des jeunes* " ou le "*parler jeune* " (accentué dans le "*parler jeune des cités* ").

Exemple 1:

- **La troncation** : Les jeunes utilisent de nombreuses apocopes (" *deg* " pour "*déqueulasse*"), et plus fréquemment encore des aphérèses (" *leur* " pour "*contrôleur*", " *zic* " pour "*musique*").

Exemple 2 :

- **La verlanisation** :(parler verlan, à l'envers) fréquente chez les jeunes (" *meuf* " pour "*femme*", " *keum* " pour "*mec*", " *reum* " pour "*mère*", etc.

Exemple 3 :

- **Prédilection pour certaines suffixations** : comme " *-os* " (les "*musicos*", ou même les "*zicos*").

Exemple 4 :

- **Néologismes à connotation argotique**; certaines créations métaphoriques ne manquant d'ailleurs pas de piquant : " *airbags* " pour seins ou poitrine, " *cagoule* " pour préservatif, etc.

1-1-4-2-Le sexe

Plusieurs auteurs ont noté **l'asymétrie** homme/femme face à la langue. Labov, par exemple a observé que "*les femmes, sont plus sensibles que les hommes aux modèles de prestige, elles utilisent moins de formes linguistiques stigmatisées, considérées comme fautives, en discours surveillé* ". En réalité, Labov constate une sorte de paradoxe : "*les femmes emploient les formes les plus neuves dans leur discours familier, mais se corrigent*

⁶⁶MOREAU M. L., op. cit., p. 284.

pour passer à l'autre extrême dès qu'elles passent au discours surveillé ». Ultérieurement, Labov revient toutefois sur cette première interprétation du conformisme linguistique des femmes : « *Il est possible d'interpréter le conformisme linguistique des femmes comme étant le reflet de leur plus grande responsabilité dans l'ascension sociale de leurs enfants* »⁶⁷.

1-1-5-Variation diamésique

Françoise Gadet, propose d'ajouter la variation "*diamésique*" qu'elle définit ainsi:

« Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre oral et écrit. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme la française. Ici, c'est la distinction de chenal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. 11 faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation »⁶⁸.

Cette recherche de William Labov (La stratification sociale de l'anglais dans la ville de New York), a été menée sur la relation entre variation linguistique et stratification sociale dans une grande ville américaine et en particulier sur l'anglais de noirs. Une pré-enquête menée dans trois grands magasins différents quant à la qualité et au prix des produits vendus et par conséquent à la catégorie sociale de leur clients, a permis de montrer que les employés de ces magasins ,qui pourtant appartenaient tous à la même classe sociale, réalisaient les variantes phonétiques conformément à la 'façon de parler des clients à qui ils avaient affaire , en fonction du magasin(du quartier où il se trouvait), voire du rayon dans le magasin(de la nature des produits proposés)

A partir de cette enquête célèbre sur les adolescents noirs, l'Américain William Labov a donc recherché les corrélations entre certaines variations linguistiques et la position sociale des locuteurs et/ou la situation de communication. Cette démarche l'a amené à isoler deux niveaux de variation:

- **Un niveau social:** différents locuteurs d'une même langue parlent différemment.
- **Un niveau stylistique :** un même locuteur utilise différents registres de langage (familier, soutenu...) selon la situation. Mais W. Labov remarque que

⁶⁷LABOV, 1998, op., cit., p. 32.

⁶⁸GADET, 2004, op., cit ., p. 98.

l'écart entre langue courante et langue soutenue est beaucoup plus important chez un ouvrier que chez un cadre supérieur.

Pour W. Labov, la langue est soumise à trois sortes de règles:

- Les règles catégoriques qu'aucun locuteur ne viole jamais. Aucun francophone ne dit: «**on venons.*» ou «nous vient X ;
- Les règles semi-catégoriques, dont la violation fréquente est interprétable socialement: la tournure «*aller au coiffeur*» est jugée populaire par la norme ;
- Les règles variables ; se méfier de l'introspection, d'une prétendue «*compétence*» (cf. Chomsky) : on ne touche de fait que des «*performances* », et il existe des procédures objectives d'analyse linguistique pour approcher la variation - qui est la règle.

Conclusion

La langue est un système qui manifeste un ensemble de variations dans ses usages, et dont l'approche sociolinguistique permet de décrire la structuration en relation avec les représentations partagées (normes, valeurs, attitudes) par la communauté linguistique. Le sociolinguiste à son tour observe et analyse les variations de la langue, ses divers usages au sein de la communauté linguistique en fonction de variables sociales, sans perdre de vue que ces variations, ces usages sont plus ou moins clairement perçus, étiquetés, évalués par les membres de cette communauté. La dynamique d'une situation linguistique donnée ne peut donc être appréciée qu'au prix d'un repérage attentif des pratiques et des représentations sociolinguistiques.

Questions d'analyse

- Quelle est la sociolinguistique variationniste ?
- Quelle démarcation existe-il entre la réflexion variationniste de Labov et celle de Fishman ?
- Distinguez entre les concepts fondamentaux de la linguistique variationniste :
 - Variation et variété
 - Norme et variété
- Quels sont les différents types de la variation cités par la linguistique variationniste ?

Chapitre VII :

La variation inter-linguistique

Introduction

Le bilinguisme est un concept qui a reçu des définitions très différentes au cours de l'histoire. A la fois terme technique scientifique et notion linguistique utilisée par des non-spécialistes, il est défini à l'aide de critères divers qui sont souvent non explicités. Après un bref survol des acceptions que le terme 'bilinguisme' prend dans la littérature spécialisée, nous nous proposons de dresser un catalogue raisonné des critères dont les informateurs de notre recherche se sont servis pour définir le bilinguisme (ou, plutôt, les bilinguismes: le leur, celui d'un «parfait bilingue», celui de l'école, etc.). Il apparaît dans nos données que le bilinguisme n'est pas, pour nos informateurs, une entité stable et bien définie, mais qu'il recouvre tout un domaine conceptuel allant d'une acception pragmatique minimale à une définition maximale – et souvent idéale.

La moitié des habitants du monde parlent plus d'une langue, tous les jours. Le bilinguisme est un phénomène existant dans le monde entier, sur tous les continents et dans la plupart des pays du monde. En fait, seulement dix pour cent des quelque 220 pays (ou États) du monde peuvent être considérés comme étant unilingues. Parmi les rares pays unilingues du monde, on retrouve la Barbade, Cuba, l'Islande et le Liechtenstein, par exemple. Le pays qui compte le plus grand nombre de langues est l'île de la Nouvelle-Guinée (830 langues). Le Canada compte 76 langues différentes, en comptant les langues amérindiennes et les deux langues officielles. Dans les pays où l'on parle deux ou plusieurs langues, il est très rare que ces langues aient le même statut numérique, social ou juridique. Leur répartition géographique est également souvent différente. (Voir : la diversité des langues dans le monde). Il n'est pas dans notre intention de donner toutes les statistiques ou d'énumérer toutes les définitions et les typologies proposées pour le bilinguisme, mais de retenir celles qui nous semblent avoir un intérêt pour la sociolinguistique. Nous retenons les suivantes :

1-Bilinguisme et plurilinguisme

Très longtemps, il y a eu des débats pour savoir s'il fallait parler de bilinguisme ou de plurilinguisme. Il y a de nombreuses définitions, nous retenons celle de:

- Georges Mounin« *Le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues* », « également coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue. ».
- Bloomfield : « *La possession d'une compétence de locuteur natif dans deux langues* ».
- Mackey : « *Nous définirons le bilinguisme comme l'usage alterné de deux ou plusieurs langues par le même individu* ».
- Définition du dictionnaire de didactique des langues «*Le bilinguisme est une situation qui caractérise les communautés linguistiques et les individus installés dans les régions multilingues* ».
- Dictionnaire des sciences du langage de Todorov : «*Un individu est dit multilingue s'il possède plusieurs langues apprises l'une comme l'autre comme langue maternelle.*»

Le bilinguisme à travers ces trois définitions peut être considéré soit comme le fait d'une communauté soit comme le fait d'un individu. Le bilinguisme est la capacité d'un individu d'alterner entre deux langues selon ses besoins. Par extension à un territoire, le bilinguisme est la coexistence de deux langues officielles dans un même état. Le bilinguisme constitue la forme la plus simple du multilinguisme⁶⁹, qui s'oppose au monolinguisme⁷⁰. Ces différences renvoient à tout un débat de linguistes qui considéraient que seuls les individus peuvent être bilingues et d'autres qui considéraient que cette notion peut s'étendre à toute une communauté linguistique. Se posent alors le problème de degré d'extension du bilinguisme, à partir de quel pourcentage considère-t-on que la communauté est bilingue ? Quand peut-on parler de bilinguisme? Selon l'âge d'acquisition des langues on a pu parler, de bilinguisme précoce ou tardif, selon la distribution faite dans la communauté on parle de bilinguisme composé, individuel stylistique ou social. Toutes ces approches défendent un point de vue différent. D'autres auteurs, les plus nombreux, considèrent que toutes les questions touchant la présence de deux langues dans la société et dans l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus, font du bilinguisme un emploi générique⁷¹.

⁶⁹Le mot multilinguisme (ainsi que plurilinguisme) décrit le fait qu'une communauté (ou personne) soit multilingue (ou plurilingue), c'est-à-dire qu'elle soit capable de s'exprimer dans plusieurs langues.

⁷⁰Le monolinguisme ou unilinguisme est le fait de n'utiliser qu'une seule langue. Il diffère dès lors du bilinguisme et du multilinguisme. Le terme décrit la pratique linguistique soit d'une personne soit d'un État ou de son administration en général.

⁷¹MACKAY W., « *bilinguisme et contact des langues* », Klincksieck, Paris, 1976, p. 98.

2-Les différentes approches

2-1-L'approche normative

Elle prend en considération le degré de maîtrise de la langue: deux positions s'affrontent, l'une dit que tout le monde est bilingue, l'autre que personne est bilingue.

2-1-1- Tout-le monde est bilingue

Les défenseurs de cette thèse pensent que dans tout acte de communication les locuteurs s'adaptent à une situation donnée. Or une langue varie selon les situations de communication, les locuteurs d'une langue disposent d'une variété d'usages, maîtriser une langue c'est savoir utiliser cette variété, c'est—à-dire savoir adapter son discours à chacune de ses situations linguistiques.

Mahmoudian écrit: «*On maîtrise mieux une langue dans la mesure où on manie un nombre plus élevé d'unités linguistiques et que l'on comprend mieux le sens qui rattache ces unités aux circonstances* ». Quant à Martinet, il développe la même idée lorsqu'il dit que la maîtrise d'une langue est constituée par une hiérarchie d'usages possibles qui sont les usagers quotidiens, les usagers solennels, politiques, artistiques, etc.

Ceci implique donc que le locuteur est à chaque instant obligé d'adapter son langage à la situation. On peut dire que tout locuteur est bilingue, exemple du langage bêtifié des parents : lorsqu'ils parlent aux enfants, ou les colons qui tentent d'adapter leur langue maternelle aux parlers créoles.

2-1-2- Personne n'est bilingue

Certains linguistes disent que le bilinguisme n'existe pas, dans la mesure où personne n'est capable de maîtriser à la perfection deux langues, c'est à dire sans aucune interférence. Si on prend en considération ces paramètres, il n'y a pas de bilinguisme. André Martinet explique que ce critère de la perfection n'a guère de sens car même un locuteur unilingue ne possède pas à la perfection sa langue et qu'il n'en utilise pas toutes les possibilités lexicales ou syntaxiques. Ce critère de la perfection est rejeté car il ne permet nullement de définir le bilinguisme ou le monolinguisme.

2-1-3- La troisième tendance tente de définir le degré de maîtrise relative

Ils rapportent la méthode de Malherbe, une série de critères permettant de définir une situation de bilinguisme :

- être en mesure de mener une conversation, un discours ou un sermon dans une langue étrangère que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Savoir lire les journaux dans cette langue et en saisir "l'humour".
- être en mesure de mener une conversation intelligible dans une autre langue et pouvoir lire sa littérature.
- savoir lire implacablement l'autre langue.
- savoir enseigner les deux langues.
- posséder une grande maîtrise des deux langues.
- posséder une connaissance parfaite des deux langues.

Que dire donc ?

La mesure de la perfection repose sur des jugements de valeur subjectifs, on mêle différents niveaux de maîtrise d'une langue : l'écrit et l'oral. On mêle pareillement la maîtrise d'une langue et l'aptitude à l'enseigner, ce qui ne se justifie pas. Beaucoup savent parler une langue mais ne peuvent l'enseigner. On peut dire que les systèmes de mesure de la perfection linguistique est un faux problème car toute situation de bilinguisme est marquée par une fluctuation des usages (variation continue).

En effet, le comportement linguistique des bilingues est très variable, il dépend de nombreux facteurs d'ordres psychologiques et sociaux. Il y a des phénomènes de pressions sociales, les situations de communication qui fait qu'on ne peut établir des grilles rigoureuses. La mesure de perfection se révèle vaine, il faut s'en tenir aux propositions de W Mackey « *le bilinguisme doit être considéré comme un concept non pas absolu mais relatif* »⁷². Renzo Titone ajoute en rapportant Mackey qu'il ne faut pas poser la question cet individu est-il bilingue ? Mais plutôt dans quel sens est-il bilingue c'est-à-dire qu'il faut rendre compte de la pratique bilingue du locuteur, de son comportement bilingue mais pas tenter de définir la nature du bilinguisme qu'il pratique.

2-2-L'approche psychologique

2-2-1-Le bilinguisme infantile ou précoce

On parle de bilinguisme infantile quand il s'agit d'un enfant qui dès sa naissance est simultanément confronté à deux systèmes linguistiques différents par exemple lorsque la mère et le père parlent à l'enfant chacun leur langue ou lorsqu'une 3^e personne parle une autre langue que celle que parlent les parents. En fait cette situation est plus rare que la situation de

⁷²MACKEY W., op, cit., p. 65.

bilinguisme précoce où l'on a des enfants monolingues dans les premières années de leur enfance qui apprennent ensuite une seconde langue soit par imprégnation du milieu familial et social soit à l'école. Les études à orientation psychologiques se proposent toujours différents objectifs, certaines études se proposent d'examiner le comportement de l'enfant qui est aussi très tôt mis en contact avec deux ou plusieurs langues en général, ces études essaient de déterminer la conscience qu'a l'enfant de parler ou de ne pas parler plusieurs langues, on a deux types de constatations qui apparemment sont contradictoires.

a- Il semble selon certaines expériences que les enfants acquièrent les différentes langues sans s'en apercevoir. On cite les propos d'un linguiste allemand bilingue qui dès son plus jeune âge à la question : « *Savez-vous depuis le début que vous parliez deux langues ?* », Il répondit : « *Je suppose que non, je parlais spontanément la langue de mon interlocuteur sans savoir ce que je faisais et cela depuis le début comme j'ai pu le déduire du témoignage de mes parents* » ;

6- En face de ce premier type de recherche, on a une autre type de recherche qui montre que les enfants distinguent assez tôt entre trois et quatre ans les différents systèmes qu'il parle et précisément cette capacité de parler, et la situation dans laquelle ils se trouvent, très vite ils perçoivent ce qu'on attend d'eux dans la situation scolaire et dans la situation familiale ou amicale.

Un autre facteur intéressant c'est leur capacité de traduire. Renzo Titone cite le cas de conscience différentielle qui lui permet de différencier les systèmes ce qui implique que l'enfant possède une double compétence c'est-à-dire une maîtrise intuitive de règles et de mécanismes différents. « *L'enfant bilingue réussit-il à faire le rapport entre les personnes et les situations distinctes et les idiomes.* ». L'enfant pratique la différenciation des systèmes mais il ne possède pas la capacité d'énoncer, de formuler cette aptitude. Il a une conscience intuitive qu'il ne peut formuler.

2-2-2-Le bilinguisme favorable ou défavorable

La question souvent posée est celle de savoir si le bilinguisme est favorable ou défavorable, s'il est nuisible ou non. Cette question est posée à deux niveaux: d'abord à propos des enfants, on se demande bien souvent si le bilinguisme est préjudiciable ou non au développement de l'enfant, c'est à dire à son équilibre psychologique, affectif, d'autre part, si c'est préjudiciable à l'acquisition de sa langue maternelle et de sa langue. Ces présupposés sont démentis par de nombreuses expériences faites sur des enfants bilingues.

Renzo Titone expose le cas d'un enfant qui apprend l'allemand avec sa mère et le français avec son père, la prononciation fut celle d'un enfant unilingue dès le début, le bilinguisme ne retardera pas le développement général du langage, c'est à dire que l'acquisition des deux langues n'a pas entraîné de retard. Les emprunts d'une langue à une autre réitèrent des cas isolés. Dans les deux langues on assisté à un développement parallèlement en phonétique, en morphologie, en syntaxe. L'enfant devient très vite conscient de son bilinguisme et traduisait les messages d'une langue à une autre, Il acquit le concept abstrait de langue. Tous ces exemples donnés par Titone semblent contredire la thèse qui veut que le bilinguisme soit dangereux, préjudiciable. Il y a de nombreux avantages à être bilingue :

a- Plus grand accès au monde

En apprenant une langue, on apprend aussi sa culture. On apprend à parler dans un contexte linguistique et culturel différent. Les bilingues ont la capacité d'utiliser la langue avec tous les codes sociaux qui l'accompagnent. Le bilingue connaît deux cultures, il a accès a deux mondes dans lesquels il s'adapte sans difficulté. « *Chaque langue dit le monde à sa façon* » explique le pédagogue Rudolf Steiner ;

b- Les bilingues sont plus aptes à faire plusieurs activités à la fois

Les enfants bilingues peuvent passer d'une activité à l'autre plus rapidement que les monolingues et arrivent plus facilement à faire plusieurs activités à la fois. Ceci est dû au lobe frontal du cerveau, qui travaille plus chez un bilingue et donc permet un plus grand contrôle cognitif des informations, ce qui facilite le passage d'une tâche à une autre ;

c- Une meilleure capacité de concentration

Les bilingues peuvent se concentrer plus facilement que les monolingues. En effet, le lobe frontal qui contient parmi autres les centres de la pensée/concentration serait plus actif chez l'individu bilingue. A chaque fois qu'il parle, les deux langues sont actives, le cerveau doit donc travailler pour supprimer l'une des deux langues lorsque l'individu s'exprime. Cette activité fait donc travailler le lobe frontal du cerveau beaucoup plus chez un bilingue, ce qui fait que cette partie du cerveau est plus efficace.

d- Gymnastique de l'esprit

Apprendre une autre langue permet d'élargir son champ intellectuel et culturel. En effet, quand un individu apprend une autre langue, il doit se concentrer sur la structure des phrases, sur les phonèmes comme il doit faire des interférences et deviner les mots à travers un

contexte. Il est même prouvé que cette gymnastique de l'esprit permet de ralentir l'évolution de la maladie d'Alzheimer.

e- Facilités linguistiques

Le bilinguisme facilite l'acquisition d'une troisième langue. L'exposition d'un plus grand nombre de phonèmes lié aux deux langues acquises facilite les chances de reconnaître un son dans une des deux langues. Par ailleurs, il y a une constante gymnastique de l'esprit chez le bilingue, en passant d'une langue à l'autre il est donc habitué à s'exprimer différemment ;

f- Meilleure compréhension du concept « langue »

Les bilingues ont une meilleure compréhension du concept de langage. Ils savent qu'un concept peut avoir plusieurs mots pour le définir, qu'un mot peut avoir plusieurs connotations. Comme le cite le Professeur Clyne : « *Ils ont une meilleure idée de la nature arbitraire des mots, et comprennent la différence entre le sens et la forme.* »

g- Plus grandes opportunités d'emplois

Le bilinguisme rend les opportunités d'emplois plus larges et dans des domaines différents, soit dans son pays d'origine ou autre ;

h- Voyage

Avoir deux langues donne l'opportunité de mieux voyager, voire communiquer aisément avec autrui et régler ses affaires sans difficultés.

Remarque

Le bilinguisme est considéré sous un angle particulier, on considère les deux langues rivales. Pourtant l'Algérie est plurilingue et Chériet ne parle jamais des autres langues, les arguments avancés sont biaisés, la réalité linguistique n'est jamais décrite, l'arabe classique est considéré comme une langue maternelle. En fait le véritable problème dans des cas de bilinguisme est la prise en charge pédagogique et un environnement harmonieux. En créant un environnement adapté le petit enfant pourrait très bien apprendre deux langues ou plus sans grave difficulté et la redoutable barrière linguistique serait détruite à la base.

2-3-L'approche sociale

On peut parler du bilinguisme social lorsqu'on prend en considération l'expansion du bilinguisme au niveau de toute une communauté. Cette approche sociale traite d'un certains nombres-de questions :

- Le statut des langues en contact.
- La distribution de ces langues c'est-à-dire comment les langues se distribuent-elles parmi les locuteurs, comment sont-elles pratiquées par les locuteurs, d'où l'étude d'un certain nombre d'éléments à prendre en charge, la situation de communication, l'appartenance sexuelle, sociale, on s'attache aussi au phénomène de prestige, de valorisation et de dévalorisation, phénomène de mémorisation. C'est-à-dire l'attitude du locuteur à l'égard de ceux qui parlent.
- Les problèmes de planification linguistique. Elle prend aussi en charge le retentissement de tous les éléments au niveau de la dynamique des langues c'est à dire la capacité d'évolution, de stagnation, de vie ou de mort des langues, quels sont les symptômes qui permettent de reconnaître ces phénomènes.

L'importance de ces phénomènes sociaux se manifeste dans l'exemple que nous empruntons à Juliette Garmadi; concernant le cas du Vaupés; région qui se situe au centre de l'Amazonie avec une frontière commune à la Colombie et au Brésil⁷³.

- *Quelles sont les caractéristiques sociales de cette région ?*

Il s'agit d'une population indienne qui vit dans des habitations dispersées, cependant on considère qu'il s'agit d'une population sédentaire bien qu'il lui arrive de se déplacer. Il y a plusieurs niveaux de structuration sociale de cette population, elle est structurée en unités définies par un seul critère ; l'unité linguistique. Chaque groupe d'individus parlant la même langue est considéré comme appartenant à la même tribu. La tribu est définie par la langue du père, donc tous ceux qui ont utilisés dès leur enfance la langue du père font partie de la même tribu. C'est donc la langue du père qui confère l'identité au groupe et à la tribu. Un indien de cette tribu doit se marier avec une femme d'une autre tribu obligatoirement, donc parlant une autre langue sinon cela est considéré comme un inceste. Exemple, un enfant appartenant à une tribu doit avoir comme première langue la langue de son père, la mère est tenue d'apprendre la langue de son mari mais elle peut aussi parler sa langue avec les autres femmes et elle communique avec son fils par la langue de son mari.

⁷³ GARMADI J., « *La sociolinguistique* », PUF, Paris, 1981, p. 211.

- *Quels sont les points que suscite l'attention du linguiste par rapport au Vaupés ?*

a- Au niveau de l'étendue du bilinguisme

Le plurilinguisme pourrait être envisagé dans cette région à plusieurs niveaux ; au niveau familial ou cellule nucléaire. Au niveau de la tribu, au niveau du Vaupés.

Selon Juliette Garmadi, il y a une stabilité du plurilinguisme que l'introduction du Portugais et de l'Espagnol de la région ne semble pas remettre en cause. Elle affirme : une des premières conclusions que l'on peut tirer de l'étude de la situation du Vaupés est que les sociétés complexes ne sont pas les seules garantes possibles de la stabilité du plurilinguisme. Elle veut dire que l'on aurait tendance à croire qu'une situation comme le Vaupés, avec l'accord de la colonisation aurait pu voir son plurilinguisme céder devant la langue du colonisateur, or il n'en est rien car le plurilinguisme du Vaupés se maintient très bien, donc les sociétés stables ne sont pas les seules garantes de la stabilité. L'existence du plurilinguisme et de la stabilité ne sont liées ni à des types d'institutions précises, ni au nombre des locuteurs, ni à la dimension, ni à la densité d'un pays. Juliette Garmadi à travers l'exemple du Vaupés semble remettre en question toutes ces hypothèses⁷⁴.

a- Au niveau psychologique du bilinguisme

Au niveau psychologique, le plurilinguisme peut être précoce ou tardif, ce bilinguisme est aussi équilibré car les langues acquises dans l'enfance le sont avec une maîtrise égale.

b- Au niveau linguistique et sémio-culturel

Au niveau des systèmes culturels transmis par le langage, on peut parler de bilinguisme composé, c'est à dire que les langues parlées réfèrent à une même situation sémio-culturelle, que les langues indiennes parlées dans le Vaupés renvoient au même référent culturel dans la mesure où la culture indienne de cette région est homogène et que toutes les langues parlées sont le véhicule de cette culture homogène, ce qui peut se traduire en disant que les enfants du Vaupés ont un seul système de signifié mais qu'ils ont pour le traduire différents signifiants correspondant aux différentes langues qu'ils parlent. C'est dans ce cas que l'on parle de bilinguisme composé car ce dernier implique théoriquement la perméabilité des systèmes linguistiques en contact, c'est-à-dire qu'il y a très souvent passage d'une langue à une autre, il y a interférence à tout niveau : phonologique, lexical et syntaxique.

⁷⁴GARMADI J. ; op. cit., p. 112.

Aujourd'hui, et depuis deux décennies environ, l'Europe montre très clairement qu'elle est en faveur de l'éducation bilingue ou plurilingue et de l'enseignement de matières non linguistiques dans une langue étrangère (programme EMILE).

3-Le bilinguisme, le multilinguisme et le plurilinguisme

Si dans la langue courante, on utilise ces mots sans grande distinction, pour les linguistes ils n'ont pas le même sens.

- Le bilinguisme ; c'est pratiquer deux langues. Par exemple, une personne qui parle aussi bien le français que l'anglais dans sa vie quotidienne.
- Le multilinguisme ; c'est lorsqu'au sein d'une société coexistent plusieurs langues. Des individus parlent une langue et vivent aux côtés d'autres individus dont ils ignorent la langue. Par exemple, des arméniens et des suédois vivant en France.
- Le plurilinguisme regroupe les individus qui communiquent dans des langues différentes pour différentes activités : par exemple, un grec qui parlerait le français dans sa vie professionnelle, le grec en famille, et l'espagnol dans sa vie sociale du fait qu'il vit en Espagne.

4-Types de bilinguisme

4-1-Bilinguisme précoce

Il y en a deux types : le bilinguisme précoce simultané et le bilinguisme précoce consécutif (ou successif).

4-1-1-Le bilinguisme précoce simultané

Désigne habituellement la situation d'un enfant qui apprend deux langues en même temps, dès la naissance. Cela produit généralement un bilinguisme fort, appelé bilinguisme additif. Cela veut aussi dire que le développement langagier de l'enfant est bilingue.

4-1-2-Le bilinguisme précoce successif

Désigne habituellement la situation d'un enfant qui a déjà partiellement acquis une première langue et en apprend une deuxième tôt durant l'enfance, par exemple parce qu'il déménage dans un milieu où la langue dominante n'est pas sa langue maternelle. Cela produit généralement un bilinguisme fort (ou bilinguisme additif), mais il faut lui donner le temps d'apprendre cette deuxième langue, car il l'apprend en même temps qu'il apprend à parler. Cela veut aussi dire que le développement langagier de l'enfant est en partie bilingue.

4-2-Bilinguisme tardif

Désigne le bilinguisme lorsque la langue seconde est après l'âge de 6 ou 7 ans, et particulièrement à l'adolescence ou à l'âge adulte. Le bilinguisme tardif est un bilinguisme consécutif, qui se produit après l'acquisition de la première langue (après la période du développement langagier de l'enfance). C'est ce qui le distingue aussi du bilinguisme précoce. Comme la première langue est déjà acquise, le bilingue tardif utilise ses connaissances pour apprendre la deuxième langue.

4-3-Bilinguisme additif et bilinguisme soustractif

Le bilinguisme additif désigne la situation où une personne a acquis ses deux langues de manière équilibrée. Il s'agit d'un bilinguisme fort. Le bilinguisme soustractif désigne la situation où une personne apprend la deuxième langue au détriment de la langue première, particulièrement si la langue première est minoritaire. La maîtrise de la langue première diminue, alors que la maîtrise de l'autre (généralement la langue dominante) augmente. Ces expressions et les notions qui leur sont associées ont été créées par le chercheur canadien Wallace Lambert, à qui on a accordé le titre de « *père de la recherche sur le bilinguisme* ».

4-4-Bilinguisme passif

Désigne le fait de comprendre une deuxième langue sans la parler. Les enfants qui répondent en anglais de manière pertinente alors qu'on leur parle français pourraient devenir des bilingues passifs, à mesure que la maîtrise de l'expression orale en français diminue.

Conclusion

Si l'on s'en tient au cas du Vaupés, on peut dire à propos de l'Algérie ; qu'elle présente bien une situation de plurilinguisme social. Ce bilinguisme peut être caractérisé à la fois comme précoce et tardif (beaucoup d'enfants apprennent les langues dans leur petite enfance mais aussi à l'école). Ce bilinguisme est aussi équilibré, il est plutôt coordonné que composé car le référent sémio-culturel du kabyle et du français est différent du kabyle et de l'arabe, le français l'est aussi.

Question d'analyse

- Quels sont les différentes formes de bilinguisme ?
- Comment le bilinguisme et la diglossie affectent-ils l'acquisition de la langue chez les enfants ?
- Citez quelques avantages cognitifs du bilinguisme sur la compétence linguistique chez l'enfant et l'adulte
- Quels sont les différents phénomènes sociolinguistiques issu du bilinguisme ?

Chapitre VIII :
Bilinguisme et diglossie

Introduction

Le bilinguisme et la diglossie constituent l'une des principales conséquences du contact des langues, le statut de chaque langue varie suivant les rapports de domination entre les groupes qui les parlent et les perceptions que les individus ont de ces rapports. Il s'ensuit que les usages langagiers varient dans l'espace social et géographique en fonction de ces rapports intergroupes, si ces rapports changent, les rapports de statut et donc les usages eux-mêmes varieront. C'est à de tels phénomènes de variations sociolinguistiques que nous allons nous y intéresser. En premier lieu nous examinerons le phénomène de diglossie qui résulte de relation de statuts entre une langue et une variété de langue super-ordonnée et une autre langue ou variété de langues subordonnées dont les usages respectifs sont en distribution complémentaire plus ou moins stable dans une société donnée.

En effet, le contact entre les langues est un vent impressionnant qui continue à gagner du terrain dans presque toutes les cultures et communautés linguistiques. D'ailleurs Louis-Jean Calvet signale : *«Il y aurait, à la sur du globe, entre 6000 et 7000 langues différentes et environ 200 pays. Un calcul simple nous montre qu'il y aurait théoriquement environ 30 pays, et si la réalité n'est pas à ce point systématique (certains pays comptent moins de langues, et d'autres beaucoup plus), il n'en demeure pas moins que le monde est plurilingue en chacun de ses points et que les communautés linguistiques se côtoient, se superposent sans cesse»*⁷⁵.

⁷⁵ CALVET L.-J., « *La sociolinguistique, que sais-je ?* », Paris, PUF, 1993, p. 17.

1- Bilinguisme et diglossie : évolutions définitoires

En effet, le terme Bilinguisme date, semble-t-il, de 1918 sous la plume du linguiste français d'Antoine Meillet (1866 – 1936) désignant « *le fait de pratiquer deux langues* »⁷⁶ ; autrement dit, une situation linguistique caractérisant les sujets parlants qui pratiquent concurremment deux langues.

1-1-Le terme diglossie

Comme l'explique Calvet dans « *La guerre des langues* », fut utilisé par Charles Ferguson en 1959, emprunté du grec⁷⁷, signifiant la description de toute situation dans laquelle deux variétés d'une même langue sont employées dans des domaines complémentaires, l'une de ces variétés étant généralement de statut socialement supérieur à l'autre. Ferguson lui donne une couleur sémantique tout à fait particulière et restreinte : « *rapport stable entre deux variétés linguistiques, l'une dite 'haute' (high) et l'autre 'basse' (low), génétiquement apparentées (arabe classique et arabe dialectal, grec démotique et grec 'épuré', etc. et qui se situent dans une distribution fonctionnelle des usages (...)* »⁷⁸.

Cela revient à dire que la diglossie désigne chez Ferguson, la présence de « *deux variétés d'une langue dont l'une est valorisée, 'normée', véhicule d'une littérature reconnue, mais parlée par une minorité, et dont l'autre est péjorée mais parlée par le plus grand nombre* »⁷⁹.

Plusieurs faits sont stipulés pour caractériser ces pratiques diglossiques d'après Ferguson. D'abord la variété « haute » est utilisée lors du culte, dans les lettres, dans les discours, à l'université,... et jouit d'un prestige social accompagné d'une littérature reconnue et admirée dans une forme très standardisée (grammaire, dictionnaire,...) fréquemment apprise à l'école. Ensuite la variété « basse » fonctionne dans les conversations familières, dans la littérature populaire, dans le folklore, souvent uniquement orale, elle est acquise naturellement comme première langue du locuteur. L'exemple du latin au Moyen Âge, qui était la langue « haute » et le latin vulgaire la langue « basse », est probant.

Cette approche de Ferguson se limite au niveau fonctionnel et statutaire des « variétés » linguistiques génétiquement liées. Rappelons au passage, que le terme variété

⁷⁶CAVALLI Marisa., « *Education bilingue et plurilingue (le cas du val d'Aoste)* », Paris, Didier, 2005, p. 187.

⁷⁷Boyer signale que ce terme « *apparaît pour la première fois dans le champ des études linguistiques en France, sous la plume d'un helléniste français d'origine grecque, Jean Psichari (1854-1929), dès la fin du XIXe siècle.* » Henri BOYER (2001) : *Introduction à la sociolinguistique*, DUNOD, Paris, p. 48.

⁷⁸CALVET L.-J., Op. Cit., 1993, p. 43.

⁷⁹Ibid., p. 45.

dont il est question ici, renvoie en grosso modo, au terme “*dialecte*”, et qui constitue une des notions majeures de la sociolinguistique, introduite principalement par William Labov, Marvin Herzog et Uriel Weinrich dans leur article sur « *Fondements empiriques d’une théorie du changement linguistique* » paru en 1966, pour désigner les écarts, observables dans une langue donnée, entre différentes manières de s’exprimer. Cela engendre bien entendu des formes de langage apparentées qui diffèrent par un certain nombre (arbitraire) de propriétés phonologiques, lexicales ou (plus rarement) syntaxiques. A titre d’exemple, les variétés du français parlé en Afrique (R.D du Congo, Cameroun, Gabon...) ne sont que des dialectes de la langue française. Il en est de même pour les variétés du portugais parlé en Angola, Cap vert, Mozambique, etc. qui ne sont que des dialectes de la langue portugaise. La variété standard est le modèle linguistique d’une communauté. Sociolinguistiquement, il est fréquent de trouver la variété standard près des centres de décision et d’autorité d’une communauté

1-2- Le terme de bilinguisme

Définir le bilinguisme en quelques mots est problématique car tout comme chez les monolingues, le langage des individus bilingues peut avoir différentes caractéristiques. Il peut y avoir des différences entre la capacité de parler une langue et l’usage de la langue, de même les compétences dans chaque langue peuvent être différentes. Nous proposons donc la définition suivante: Etre bilingue, c’est avoir la faculté de s’exprimer aisément dans deux langues différentes. Les bilingues deviennent bilingues par besoin dans leur vie de tous les jours, de ce fait le degré de maîtrise des langues peut varier d’un individu à l’autre. Par ailleurs, il est très rare d’avoir un bilinguisme total, il y a très souvent chez les bilingues une langue dominante.

Enfin, il est important de noter que pouvoir s’exprimer dans deux langues différentes prend du temps. Ce n’est pas en quelques mois d’apprentissage d’une langue qu’un individu peut devenir bilingue.

2- Diglossie vs bilinguisme

Joshua Fishman part de la conception diglossique de Ferguson et en modifie le sens pour son compte avec des nuances très particulières. Il oppose ainsi le Bilinguisme à la Diglossie tout en cernant le Bilinguisme dans le contexte où l’individu aurait la capacité de parler plusieurs langues et la Diglossie comme l’utilisation de plusieurs langues dans une société. Chez cet auteur, le bilinguisme est un fait individuel et la diglossie, par contre, est un fait social. Il propose à la suite de Ferguson, une extension du model diglossique à des situations sociolinguistiques où deux langues (et non plus seulement deux variétés de la même

langue) sont en distribution fonctionnelle complémentaire (une langue distinguée, si l'on peut dire , et une langue commune) : il en allait ainsi de la situation du Paraguay d'avant 1992, avec la coexistence (inégalitaire) de l'espagnol et du guarani (cette situation est en train de changer depuis la mise en place d'une politique linguistique nouvelle en 1992). Son modèle articule *diglossie* (comme fait social) et *bilinguisme* (fait individuel) selon les quatre cas de figures suivantes⁸⁰, car il peut y avoir :

2-1- Diglossie et bilinguisme

Usage de deux langues selon leurs distribution fonctionnelle, sont dans ce cas de figure, partagés par la totalité (ou presque) de la population. Ex. la Suisse ou le standard allemand (langue de l'écrit et de l'école) et le (s) dialecte (s) suisse(s) alémanique(s) : se partagent le champ de communication sociale ;

2-2- Bilinguisme sans diglossie

Ce serait le cas dans les situations de migration (comme aux Etats- Unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil même s'ils conservent la connaissance et une certaine pratique de la langue d'origine.

2-3- Diglossie sans bilinguisme

C'est un cas de figure qu'on rencontrerait dans les pays en développement comme les pays africains où les populations rurales sont essentiellement monolingues, même si sur le plan macro-sociétal, il y *diglossie* (avec l'une des langues de la colonisation comme langue officielle, le plus souvent) ;

2-4- Ni diglossie ni bilinguisme

Le dernier cas de figure envisagé par Fishman est plutôt théorique. Il ne pourrait concerner que de petites communautés linguistiques, restées isolées ; car d'une manière générale, dans la réalité, toute communauté tend à diversifier ses usages.

A ce stade, Joshua Fishman avance deux postulats pour justifier son point de vue :

⁸⁰ FISHMAN, 1971, op. cit., p. 65.

- Il insiste sur la présence de plusieurs codes (non seulement de deux comme le pense Ferguson) tout en reconnaissant l'opposition entre les variétés (hautes et basse) ;
- La diglossie existe « *dès qu'il y a une différence fonctionnelle entre deux langues* »⁸¹ quel que soit le *degré* de différence ou les relations génétiques qu'elles partagent.

Le terme de diglossie a été étendu par Fishman (1967) à l'usage complémentaire institutionnalisé de deux langues distinctes dans une communauté donnée. Cette situation de diglossie se caractérise par un certain nombre de traits:

a- La fonction

La fonction des deux variétés H et L n'est pas la même, il y a répartition de chacune d'entre elles selon les situations de communication ;

b- La notion de prestige

On se place ici au niveau de l'attitude des locuteurs qui ont tendance à qualifier **H** de supérieure de plus belle, de plus logique, de plus apte à exprimer les pensées importantes. Ils affirment aussi qu'ils préfèrent entendre un discours politique dans cette variété. La variété **L** est considérée comme étant inférieure, incapable d'exprimer un discours littéraire. La littérature étant rédigée dans la variété haute elle contribue à ce que cette dernière soit tenue dans sa plus haute considération ;

c- Le mode d'acquisition

La variété basse est généralement la langue maternelle, son acquisition se fait par l'usage, donc au sein de la famille. La variété haute s'apprend à l'école ;

d- La standardisation

Elle est constituée par la moyenne des usages des locuteurs, ex: le français standard constitue la norme ;

e- La stabilité

La situation de diglossie est passagère, soumise à l'évolution. Le rapport entre une langue **H** et une langue **L** est ponctuel, éphémère, susceptible d'évolution.

En fait, pour Ferguson ; la situation de diglossie se caractérise par la stabilité, elle peut durer plusieurs siècles. S'il y a évolution c'est par l'intermédiaire d'une forme de langue

⁸¹FISHMAN J-A., "Bilingualism with and without Diglossia with and without Bilingualism *Journal of Social Issues*", 1967, N° 32.

intermédiaire qui ne remet pas en cause véritablement le rapport entre **H** et **L**, comme par exemple l'arabe classique et l'arabe dialectal.

3- Le rejet de la notion de diglossie

Martinet utilise plusieurs éléments pour remettre en cause la notion de diglossie. Selon lui, Fishman et Gumperz, ils adoptent la notion de diglossie pour des raisons sociologiques, afin de marquer la distinction : bilinguisme individuel *versus* bilinguisme social. La diglossie implique le bilinguisme communautaire⁸².

Dans cette perspective on ne voit pas ce que la distinction bilinguisme, diglossie apporterait de nouveau par rapport au bilinguisme individuel et bilinguisme social. Martinet rappelle que la hiérarchie entre les langues n'est pas absolue, il n'est pas toujours possible dans toutes les situations linguistiques de déterminer la hiérarchie.

Exemple :

Le Canada l'anglais est réservé au domaine économique et technique, le français est réservé au domaine culturel. Ces deux langues sont des langues de prestige bien qu'elles ne soient pas sur un pied d'égalité.

Martinet écarte ce terme de diglossie tout simplement parce qu'il suppose qu'il deux sortes de bilinguisme :

- Le bilinguisme individuel entre langue de prestige identique ;
- Le bilinguisme communautaire dans lequel il y a nécessairement une hiérarchie de prestige entre plusieurs langues⁸³.

4- Les tenants de la notion : défense et illustration de la diglossie

La défense de la diglossie se fait selon deux axes principaux :

- La diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité ;
- La diglossie expression et moyen d'un conflit social.

A partir de la distinction entre variété H et variété L, établie par Ferguson se construit une autre signification celle de la diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité. Il s'agit

⁸² MARTINET A., « *Eléments de linguistique générale* », édition : Armand Colin, Paris, 1970, p. 78.

⁸³MARTINET A., op, cit., p. 89.

d'inégalité au niveau de l'utilisation des deux langues mais aussi des attitudes et représentations que les locuteurs ont à propos de ces langues. Ces deux aspects sont très importants. Le terme de diglossie permet d'insister sur cette inégalité qui peut être quantitative lorsqu'il s'agit de l'extension d'emploi de ces langues : ainsi la variété H a généralement une zone d'extension plus grande que la variété B. On peut parler d'inégalité qualitative lorsque les langues en présence ont le même statut.

5- La situation de l'Algérie

Ferguson considère les pays arabes comme un des cas les plus anciens et les plus stables de diglossie. Tout le monde reconnaît le prestige de la langue arabe classique.

- Qui décide de ce prestige?
- Peut-on dire d'une langue que les locuteurs refusent de parler qu'elle n'est pas prestigieuse?

Tous les grammairiens qui prônent la disparition des dialectes au profit de l'arabe classique sont obligés de reconnaître que ces derniers sont bien vivants, les grammairiens parlent de difficulté à enseigner des locuteurs natifs, il n'existe pas dans le monde arabe de personnes dont la langue maternelle est la langue standard.

Le prestige de la langue tient essentiellement du mythe, nous avons là l'exemple d'un discours sur les langues que les grammairiens, les linguistes, l'élite intellectuelle ont établi et qu'ils perpétuent avec la complicité des instances officielles sans jamais se poser la question de l'adéquation de ces discours la réalité des pratiques linguistiques.

Conclusion

De tout ce qui précède, l'examen du concept de diglossie, mené de façon concomitante avec ceux du bilinguisme et ceux du contact des langues, nous aura donc permis de procéder à une sorte de bilan épistémologique à son propos. Nous avons pu en suivre la genèse et l'évolution à travers sa production initiale et l'examen critique dont il a fait l'objet de la part de ses différents utilisateurs. Or, le terme sociolinguistique implique donc une sensibilité, une approche et une méthodologie particulières : partir du réel, du concret, être à l'écoute des faits de langue, de variation, se dire que le marginal, le particulier sont toujours instructifs, que les langues sont toujours en perpétuel construction et que les humains sont les acteurs de ces constructions. Pour le linguiste, cela demande de recueillir des corpus et de prendre le temps de les écouter, analyser, transcrire.

Questions d'analyse

- Quelle est la différence entre le bilinguisme et la diglossie ?
- Comment le bilinguisme et la diglossie affectent-ils l'acquisition de la langue chez les enfants ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de la diglossie dans les sociétés multilingues ? donnez des exemples tirés du monde actuel
- Quel est l'impact linguistique du bilinguisme et la diglossie sur de la société et la culture

Chapitre IX :
Attitudes et représentations

Introduction

A partir de 1960, les études portant sur les perceptions des locuteurs concernant les langues et leurs usages ont été traitées à travers la notion d'attitude. Celle-ci est généralement définie « *comme une disposition à réagir de manière favorable ou non à une classe d'objet* »⁸⁴. Ainsi pour Katz : « *L'attitude est la prédisposition de l'individu à évaluer un symbole d'un objet ou un aspect de son monde d'une manière favorable ou défavorable. L'avis est l'expression verbale d'une attitude, mais les attitudes peuvent aussi être exprimées en comportement non verbal.* »⁸⁵.

⁸⁴CASTELLOTTI & MOORE., « *Pour une approche linguistique des représentations sociales* », [article], *Langages*, 2002, p. 7.

Fait partie d'un numéro thématique : « *Représentations métalinguistiques ordinaires et discours* ».

⁸⁵KATZ D., “ *the functional approach to the study of attitudes* ”, “ *Public Opinion Quarterly* ”, Volume 24, Issue 2, 1 January 1960, Pages 168, <https://doi.org/10.1086/266945>

1- Attitudes linguistiques

A partir des années 1960, les études portant sur les perceptions des locuteurs à l'égard des langues et leurs usages ont été principalement problématisées, à travers la notion d'attitude, et ceci dans plusieurs directions. Elles explorent les images des langues pour expliquer les comportements linguistiques, en s'intéressant aux valeurs subjectives accordées aux langues et à leurs variétés, et aux évaluations sociales qu'elles suscitent chez les locuteurs. La sociolinguistique a associé au terme attitude celui de communauté linguistique. Celle-ci, qu'elle soit petite ou grande, il y a toujours des attitudes linguistiques aussi bien face aux autres langues que face à la variété parlée par la majorité des membres de la communauté actuelle. Dans la mesure où elle correspond à une évaluation, une attitude peut être positive, neutre ou négative, consciente ou inconsciente.

Le phénomène représentationnel est un phénomène qui a d'abord intéressé les sciences humaines : la psychologie, la sociologie, l'anthropologie, bien avant la linguistique et disposent au cœur de ces sciences d'un savoir théorique. Il recouvre tout le champ qu'on nomme: représentations linguistiques, langagières ou sociolinguistiques, discours sur les langues, attitudes linguistiques, jugement sur les langues, rapports subjectifs à la langue, imaginaire linguistique. Cependant, chaque appellation témoigne d'un certain point de vue. Moreau définit les représentations comme *«une forme courante et non savante de connaissances socialement partagées qui contribue à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels»*⁸⁶.

D'un autre point de vue, L'attitude linguistique est souvent l'expression de luttes sociales subtiles qui n'est pas toujours facile à justifier. Certains aspects du français standard contemporain proviennent de variétés non standards de l'ancien français; les formes non standards d'autrefois sont le standard d'aujourd'hui. La prononciation du (r) fait partie de la variété standard aux U.S.A., alors qu'elle est jugée non standard en G.B.⁸⁷.

En effet ; il existe tout un ensemble d'attitudes et de sentiments des locuteurs face aux langues, aux variétés de langues et à ceux qui les utilisent. Ces attitudes ont nécessairement des retombées sur le comportement linguistique⁸⁸. Ce dernier se traduit chez les locuteurs par deux états ; soit un sentiment d'insécurité linguistique soit une situation d'hypercorrection.

⁸⁶ MOREAU M. L., « Sociolinguistique. Concepts de base », Pierre Mardaga, Liège, 1997.p. 146.

⁸⁷ LABOV W., op, cit., p. 117.

⁸⁸Ibid., p. 119.

2-Représentation

Chacun des « événements » de la vie quotidienne (discuter au café, au travail ou en famille, lorsque nous écoutons la radio ou nous regardons la télévision, lorsque nous votons...) met en jeu des représentations sur les objets qui constituent la réalité sociale. Car exprimer un point de vue, un avis ou une opinion à propos d'une « chose », traduit la représentation que nous nous faisons de cette « chose »⁸⁹. Mais si la réalité des représentations semble facilement accessible, le concept l'est beaucoup moins. Autrement comment expliquer les différences d'avis ou d'opinions ? Dans quelle mesure les perceptions du monde sont partagées et/ou différenciées au sein d'une société et par quels facteurs ces perceptions se produisent et s'expriment.

2-1-Représentations individuelle

La pensée de Durkheim (1858-1917) est une des premières à incorporer le concept de représentation dans l'analyse des faits sociaux. Pour lui, une représentation désigne une vaste classe de formes mentales, relatives à la science, aux mythes ou encore aux religions, constituée d'opinions et/ou de savoirs sans distinction⁹⁰. Tout ce qui peut ainsi dire quelque chose de la réalité s'exprime à travers des représentations qui sont soit collectives, soit individuelles. Les représentations individuelles qui découlent de la conscience propre à chaque individu sont perçues comme des entités éphémères et fluctuantes. A l'opposé, les représentations collectives découlent de la société dans sa globalité.

Ainsi saisies comme processus reflétant l'expérience du réel, elles sont irrémédiablement objectives. Elles incarnent la norme du groupe qui leur assure une forte stabilité dans la transmission et la reproduction à travers les générations⁹¹. Cette analyse durkheimienne, qui accorde un fort intérêt à la collectivité est rattachée aux sociétés traditionnelles. Leurs caractéristiques se trouvaient dans le fait que les individus tiennent ensemble par la conscience collective et développent des rapports d'interdépendance ; d'où un certain désintérêt pour le fait individuel.

2-2- Les représentations sociales

Le travail de Moscovici en 1989 rafraichira la notion de représentations sociales en partant des théories de Durkheim. L'une des critiques qu'il formule envers celles-ci concerne

⁸⁹VALLENCE A., 2010, op, cit., p. 6

⁹⁰MOSCOVICI Serge., « Des représentations collectives aux représentations sociales ». Dans : Denise Jodelet, [dir.], 1989, pp. 62-86.

⁹¹VALLENCE A., 2010, op, cit., p. 15.

la vision figée des représentations que Moscovici considère inadéquate pour les sociétés contemporaines. Il veut envisager les représentations sous une forme plus dynamique et mobile avec l'idée qu'elles circulent continuellement, montrant ainsi leurs fonctions de sociabilité. Dans ce cadre d'analyse, les représentations se créent dans les interactions entre groupes et se construisent dans la conflictualité sociale. Ce n'est pas une vision négative, mais une approche dynamique qui montre que les représentations sont inéluctablement signes et œuvres de distinction et d'hétérogénéité sociale⁹².

Ainsi, en proposant de substituer le concept de représentations sociales à celui de représentations collectives, l'objectif de Moscovici était de présenter une instance apte à *«articuler les processus cognitifs aux systèmes de communication et aux formes de sociabilité des rapports intergroupes»*⁹³.

Dès lors, les représentations tiennent un rôle important dans la gestion des relations sociales, tant du point de vue des conduites que de la communication. Les psychologues sociaux insistent sur trois aspects interdépendants des représentations :

- Leur élaboration dans et par la communication ;
- La reconstruction du réel ;
- La maîtrise de l'environnement par son organisation : *«Analyser une représentation sociale, c'est tenter de comprendre et d'expliquer la nature des liens sociaux qui unissent les individus, des pratiques sociales qu'ils développent, de même que les relations intra et intergroupes.»*⁹⁴.

Les représentations sociales sont socialement élaborées et partagées. Elles se construisent à partir des expériences et des informations, savoirs, modèles de pensée, reçus et transmis par les socialisations, la famille, l'école et la culture. Elles disposent d'un noyau central contenant des éléments significatifs du thème de la représentation. Pour qu'une représentation sociale évolue, se modifie ou se transforme, il est nécessaire qu'un élément de son noyau central soit remis en question⁹⁵.

⁹²MOSCOVICI S., op. cit., pp. 62-86.

⁹³FLAMENT & ROUQUETTE, M.L., *« Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales »*. Paris: Armand Colin, 2003, p. 13.

⁹⁴ BONARDI C & ROUSSIAU N., *« Engagement dans un acte problématique et dynamique représentationnelles »*. Dans : Pascal Moliner, 2001, p. 25.

⁹⁵ LEON M-H., 2008, op. cit., p. 81.

2-3-Les représentations sociolinguistiques

Aujourd'hui la notion de représentation est de plus en plus présente dans le champ des études portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. La langue est, avant tout, « *un ensemble de pratiques et de représentations* »⁹⁶, affirme J.L.Calvet. C'est la sociologie du langage, un des domaines de la sociolinguistique, qui s'occupe de sérier les attitudes et les représentations des locuteurs vis-à-vis des pratiques linguistiques. Nommée aussi représentation sociolinguistique, c'est une catégorie des représentations sociales. Même si la notion, d'un point de vue épistémologique, fonctionne de manière autonome dans certains secteurs des sciences du langage, il convient de situer la problématique des représentations par référence à son champ disciplinaire originel : la psychologie sociale⁹⁷.

En ce qui concerne les sociolinguistes, il s'agit d'une certaine vision ou perception que les locuteurs se font des langues, cette forme de connaissance peut être fausse ou écran. De nombreux travaux de sociolinguistes qui, à l'instar de William Labov, qui ont tenté de cerner ces aspects subjectifs articulés aux comportements des locuteurs, même de façon paradoxale, comme l'exprime dans un entretien, la déclaration particulièrement condensée de cet adolescent, « *ma langue c'est l'arabe, mais je la parle pas* »⁹⁸.

La sociolinguistique, depuis sa constitution comme discipline autonome, accorde un intérêt particulier à l'étude des différents phénomènes épilinguistiques. Ces derniers constituent aujourd'hui, un outil d'observation tellement efficace que l'étude des représentations des langues, repérables à travers les attitudes et les opinions des locuteurs, soit incontournable dans de nombreux phénomènes sociolinguistiques et sociaux, tels l'évolution et le devenir de tout parler.

Autrement dit, les représentations linguistiques peuvent renseigner sur les raisons profondes du choix des codes. Ces mêmes représentations qui génèrent les pratiques linguistiques, génèrent aussi les attitudes vis-à-vis des langues en présence, « il y a derrière chaque langue un ensemble de représentations explicites ou non, qui expliquent le rapport à cette langue sous forme d'attachement ou de répulsion »⁹⁹. Ce sont les idées préconçues sur la langue ou ses locuteurs qui font que celle-ci soit valorisée et adoptée ou refusée et rejetée.

⁹⁶CALVET L-J., 1999, p. 165.

⁹⁷BOYER H., op, cit., p.102.

⁹⁸LABOV W., op, cit., p. 132.

⁹⁹ CALVET J-L., 1999, op, cit., p. 82.

Par ailleurs, Canut et Houdebine soulignent que l'analyse des représentations et celles des pratiques linguistiques se complètent : « *L'analyse de l'imaginaire linguistique, des imaginaires, attitudes, représentations, opinions, croyances, etc.- tous ces termes se valent venus d'ici et là, qui tentent de cerner ce champ- a pour principal objectif, selon moi de permettre de dégager une partie de causalité de la dynamique linguistique et langagière. D'où la nécessité d'étudier les comportements et les attitudes des locuteurs, d'observer les productions et de ne pas se contenter de recueillir les paroles des sujets afin d'en dégager leurs représentations, celles-ci pouvant varier selon les situations, les interactions...* »¹⁰⁰.

C'est dans cette optique qu'en puisant dans la psychologie sociale ces notions précitées, nous nous retournant dans le chapitre qui suit, vers la sociolinguistique afin de les mettre en pratique à travers une analyse quantitative et qualitative de ce phénomène, en l'occurrence les représentations des lycéens vis-à-vis de l'apprentissage du français.

3- Représentation, une notion carrefour

L'une des reproches que l'on peut faire aux définitions de la langue qui la ramènent à un instrument de communication est qu'elles risquent de laisser croire à un rapport neutre entre le locuteur et sa langue. Un instrument, on l'utilise lorsqu'on en a besoin, on le remet ensuite, or les rapports que nous avons à nos langues et à celles des autres ne sont pas tout à fait de ce type, il existe, en effet, tout un ensemble d'attitudes, de représentations et de sentiments des locuteurs face aux langues, ces attitudes et représentations linguistiques ont une influence sur le comportement linguistique.

La notion de représentation est aujourd'hui de plus en plus présente dans le champ des études portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. Les représentations que les locuteurs se font des langues, de leurs normes, de leurs caractéristiques, ou de leurs statuts au regard d'autres langues, influencent les procédures et les stratégies qu'ils développent et mettent en œuvre pour les apprendre et les utiliser.

Dans un premier lieu, Le concept de *représentation* est apparu avec le sociologue E. Durkheim (1985) qui distingue les représentations collectives (*partagées, stables, contraignantes*) des représentations individuelles (*variables*). Ces représentations collectives reconstruisent la réalité : elles sont organisées, homogènes, communes, préservent le lien social et préparent à l'action. A partir de 1961, le concept est repris en psychologie sociale par

¹⁰⁰HOUDEBINE A.-M., « *Théorie et méthodologie de l'imaginaire linguistique* », dans Canut C. (éd.), « *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco. Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique : quelles notions pour quelles réalités ?* », 9 novembre 1996, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 23.

Moscovici qui théorise la notion de *représentations sociales*, elles sont à la fois forgées, transmises, acquises dans des processus interactifs. Elles sont définies comme ayant une double fonction « *d'une part celle de permettre aux individus de structurer leur action dans le monde social, d'autre part celle de leur permettre de communiquer, en les dotant d'un code commun* »¹⁰¹.

Dans un deuxième lieu, le concept de représentation est issu de la philosophie de la connaissance et de la logique, repris par le cognitivisme, qui aborde le rapport langage / monde, rapport établi en termes de correspondance entre les mots et les choses. Elles sont évaluées par leur objectivité, elles permettent d'étudier le comportement et les activités de connaissance « *l'agir cognitif présuppose en effet la faculté de se représenter le monde d'une façon adéquate et pertinente* »¹⁰².

Ces deux traditions reposent sur un nombre de présupposés communs, souvent implicites, se posant les questions suivantes : confrontation RP/ son objet séparant le monde de son image qui renforce la transformation d'une réalité donnée, l'étude des représentations selon leurs diversités est différente d'un paradigme à l'autre.

D'une part, la relation de correspondance entre mots et choses assure éventuellement l'objectivité. D'autre part, malgré leur multiplicité, elles tendent à être stabilisées chez les individus ou les groupes, et s'échappent aux variations. Elles sont d'ordre mental, collectif ou individuel, et ne sont qu'une manifestation parmi d'autres. Elles permettent à déterminer le sens et la finalité des activités cognitives et sociales. Les quatre dimensions fondamentales des représentations sont les suivantes :

- Dimension performative : elles jouent un rôle structuré et structurant par rapport à la réalité, la réalité sociale est façonnée par une multiplicité de discours ;
- Dimension contextuelle : elles sont des versions du monde qui apparaissent imposées, transformées, reformulées dans des interactions entre locuteurs d'une société ;
- Dimension sémiotico-matérielle : elles sont constitutivement informées par les modes d'organisation propre à l'écrit ou à l'oral, au verbal ou au visuel, ces modes sont imbriqués dans les pratiques sémiotiques situées ;
- Dimension praxématique : elles sont à traiter comme des activités sémiotiques, intégrées dans d'autres activités sociales.

¹⁰¹MOSCOVICI S., cité par MONDADA L., « *Cahiers de praxématique* », Presses Universitaire, Montpellier, 1998, p. 128.

¹⁰²Ibid., p. 129.

Les représentations en linguistique ont été introduites pour au moins deux ordres de phénomènes .D'une part, elles font partie des modèles discursivo-cognitifs nécessaire pour rendre compte de l'interprétation et l'attribution du sens. D'autre part, « *les représentations que les locuteurs se font de la langue sont invoquées pour comprendre leurs comportements linguistique, que ce soit en production [...] ou encore réception [...], dans un cadre fortement inspiré de la psychologie* »¹⁰³.

La notion de représentation en linguistique se rend compte de la fonction référentielle du discours et de ses conséquences théoriques. Les relations sociales sont instaurées par les interlocuteurs au moyen de ressources linguistiques. La langue ne se considère pas comme système mais comme action sociale. Il est essentiel de saisir leurs processus d'émergence, leurs modes d'organisation et de fonctionnement en contexte.

L'analyse se focalise sur des situations sociales où les locuteurs se livrent à des activités descriptives, orientées vers le contexte, sur les finalités pratiques.

Le rapport des locuteurs Algériens à la langue française nous ouvre la porte d'étude des représentations, étudier le statut des locuteurs à l'intérieur du système linguistique français, voire, comment se forge l'identité linguistique de l'Algérien, une identité à mi-chemin entre un arabe algérien évolué et enrichi par l'introduction de nombre de mots nouveaux et une langue française réappropriée et réadaptée à un environnement et à un espace social. De ce fait, l'étude de l'imaginaire linguistique, les représentations, la politique linguistique nous explique cette appropriation du français par les locuteurs algériens.

3-1-Attitudes et opinions

L'un des reproches que l'on peut faire aux définitions de la langue qui la ramènent à un instrument de communication est qu'elles risquent de laisser croire à un rapport neutre entre le locuteur et sa langue. Un instrument, on l'utilise lorsqu'on en a besoin, on le remet ensuite, or les rapports que nous avons à nos langues et à celles des autres ne sont pas tout à fait de ce type, il existe, en effet, tout un ensemble d'attitudes, de sentiments des locuteurs face aux langues, ces attitudes linguistiques ont une influence sur le comportement linguistique.

Les deux notions, celle de représentation et celle d'attitude, toutes deux empruntées à la psychologie sociale, présentent de nombreux points de rencontre et sont parfois utilisées l'une à la place de l'autre, des auteurs préfèrent les distinguer, l'attitude est généralement définie comme une disposition à réagir de manière favorable ou non à une classe d'objet.

¹⁰³MOSCOVICI S., cité par MONDADA L., op, cit., p. 132.

Les informations dont dispose un individu sur un objet particulier, constituent ainsi un stock de croyances, ces croyances peuvent être motivées par des informations objectives, comme elles peuvent s'appuyer sur des préjugés ou des stéréotypes. Les opinions sont définies par Rouquette et Rateau comme suit « *les opinions dépendent d'une instance qui se situe plus en amont, une instance organisatrice si l'on veut, qui règle l'articulation de l'individuel et du collectif et génère le passage du pont de vue général sur un thème ou une famille de thèmes à son application au cas particulier* »¹⁰⁴.

La notion d'attitude linguistique, qui s'est développée à partir des recherches de Lombert W. sur la psychologie du bilinguisme au Canada, ressortit davantage aux théories et aux méthodes de la psychologie, alors que celle de *représentation* doit plus à l'étude contrastive et culturelle et des identités et relèverait plutôt de concepts.

L'étude sociolinguistique des représentations en matière de langue et de langage doit, donc, tout en s'appuyant sur celle des attitudes et sur les méthodes d'enquêtes correspondantes, se donner un objectif complémentaire, plus centré sur l'analyse des formes et des contenus des pratiques des interlocuteurs.

3-2- *L'hypercorrection*

L'hypercorrection résulte justement de l'insécurité linguistique : C'est parce que l'on considère sa façon de parler comme peu prestigieuse que l'on tente d'imiter, de façon exagérée, les formes prestigieuses. Et ce comportement peut en entraîner d'autres qui viennent se greffer sur lui. L.J.Calvet remarque que : « *L'hypercorrection peut être perçue comme ridicule par ceux qui dominent la forme légitime et qui vont donc en retour juger de façon dévalorisante ceux qui tentent d'imiter une prononciation valorisée. Cet emboîtement peut se poursuivre à l'infini, et nous montre l'ancrage social profond des attitudes linguistiques.* »¹⁰⁵.

3-3- *Stéréotype*

Un stéréotype est une forme socialement marquée et notoirement étiquetée par les locuteurs d'une communauté linguistique ou par des gens de l'extérieur. Il est souvent confondu avec les représentations, ainsi, « *le stéréotype est bien une représentation qui a mal tourné, ou qui a trop bien tourné, victime, à n'en pas douter à la suite d'un usage immodéré dû à une grande notoriété, d'un processus de figement inhérent cependant à la nature de la représentation, dont la pertinence pratique en discours est tributaire de son fonctionnement*

¹⁰⁴ROUQUETTE M.L., RATEAU P., « *Introduction à l'étude des représentations sociales* ». Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 1998, p. 22.

¹⁰⁵CALVET L-J., 1992, op. cit., p. 56.

simplificateur et donc univoque et à une stabilité de contenu rassurante pour les membres du groupe/ de la communauté concerné(e) »¹⁰⁶.

Pour Leyens Yzerbyt et Beauvois, J.L. les stéréotypes sont des « *croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles, [...] les traits de personnalité, [...] les comportements, d'un groupe de personnes* »¹⁰⁷. Les stéréotypes sont donc une sorte d'image mentale qu'un individu a d'un groupe d'individus et des individus appartenant à ce groupe. Ils ont un rôle important dans le processus cognitif des attitudes linguistiques. C'est « *une forme spécifique de verbalisation d'attitudes* »¹⁰⁸, caractérisé par l'accord des membres d'un même groupe autour de certains traits, qui sont adoptés comme valides et discriminants pour décrire un autre (*l'étranger*) dans sa différence. Par ailleurs, L.J.Calvet, souligne que : « *derrière les stéréotypes se profile la notion de bon usage, l'idée qu'il y a des façons de bien parler la langue et d'autres qui, par comparaison, sont à condamner. On trouve ainsi chez tous les locuteurs une sorte de norme qui les fait décider que telle forme est à proscrire, telle autre à admirer : on ne dit pas comme cela, on dit comme cela, etc.* »¹⁰⁹.

Ces différentes manières de parler une langue peuvent impliquer également des sentiments d'insécurité linguistique, voire même un blocage ou un refus de pratiquer cette langue, d'où une défaillance quant à son apprentissage. Les stéréotypes ont été longtemps rapprochés des représentations et comme pour les attitudes, ces notions se constituent à partir de nos expériences et nos interactions dans la vie sociale.

3-4- L'imaginaire linguistique

Mener une étude sociolinguistique concernant les représentations des locuteurs vis-à-vis de leur(s) langue(s) maternelle(s) ou celles dites "secondes", nous fait penser à la relation qui unit ce sujet parlant à la langue (la sienne et celle d'autrui), le concept d'imaginaire linguistique étudie ce rapport compliqué. Ce concept apparaît vers 1975 lors des analyses des enquêtes menées pour la thèse de doctorat d'Etat (sous la direction d'André Martinet) sur la phonologie du français contemporain et sa dynamique dans un français régional, à étudier surtout le rapport des locuteurs à la langue la leur en particulier et celle des autres locuteurs. L'imaginaire linguistique est défini comme le rapport du sujet à la langue, repérable par ses commentaires évaluatifs sur les usages ou les langues.

¹⁰⁶BOYER H., 2003, op. cit., p.15

¹⁰⁷ LEYENS L. J.P. & BEAUVOIS, J.L., « *L'Ere de la cognition* ». Grenoble : PUG.1997.

¹⁰⁸TAJFEL, « *La théorie de l'identité sociale* »'' Préjugés & Stéréotypes'', Projet à l'initiative de l'AFPS et de www.psychologie-sociale.org.1981, p. 115.

¹⁰⁹CALVET L.-J., « *L'insécurité linguistique et les situations africaines* », dans CALVET L.-J. & MOREAU M.-L. (éds), « *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone* », Paris, Cirelfa/ Didier Érudition, p.1998, p. 46.

Le terme *imaginaire* a alors été préféré à celui d'attitude ou de représentation étant donné leur polysémie et en particulier celle de *représentation* qui « ... permettait en sociolinguistique de fédérer diverses remarques concernant les sentiments linguistiques des sujets, leur valorisation des formes dites de prestige ou leur dévalorisation de leur parler voire leur culpabilité linguistique et bientôt leur insécurité linguistique »¹¹⁰. D'où la notion avancée d'imaginaire pour prendre en compte ce rapport du sujet à la langue, la sienne et celle de la communauté qui l'intègre comme sujet parlant, sujet social où dans laquelle il désire être intégré, par laquelle il désire être identifié.

Les analyses des attitudes subjectives s'approfondissant, se complexifiant et se développant en contact avec l'extension des descriptions sociolinguistiques, cette notion d'imaginaire linguistique, proposée pour prendre en compte ce rapport (ou ces représentations) des sujets parlants à la langue, s'est vue approfondie et développée jusqu'à devenir un concept relativement stabilisé qui a permis de décrire les attitudes des sujets parlants en les précisant par la construction de catégorisations.

Pour Boyer H., il considère que l'ensemble des représentations constituent un imaginaire communautaire ou ethno socioculturel, « *L'imaginaire en question, nourri des contenus d'imaginaires individuels et influant fortement sur eux [...] renferme les paradigmes de base d'une situation culturelle donnée- en ce qu'ils peuvent avoir de commun et de différent d'une culture à l'autre- imaginés par consensus au sein de groupes humains et normant les détails des contenus des démarches cognitives tant que les rapports de ces dernières ne finissant pas par entraîner une modification de ces paradigmes* »¹¹¹.

Ce modèle part du principe que la norme est le résultat de plusieurs facteurs qui s'enchevêtrent. Ces facteurs relèvent non seulement de contraintes inhérentes au système même de la langue (*normes objectives*), mais aussi des attitudes linguistiques des locuteurs (*normes subjectives*). Parmi les normes objectives, Houdebine distingue les normes systémiques et les normes statistiques. Les premières concernent la conformité des usages aux règles de la structure de la langue, tandis que les deuxièmes correspondent à leur fréquence. Les normes subjectives correspondent à l'imaginaire linguistique proprement dit des locuteurs, lequel rend compte « *du rapport (ou des représentations) des sujets parlant à la langue* »¹¹². Cet imaginaire se traduit par un ensemble d'attitudes parmi lesquelles Houdebine-

¹¹⁰HOUEBINE - GRAVAUD A.M., « *L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique* », (éd.), « *L'imaginaire linguistique* », Paris, L'Harmattan, 2002, p. 11.

¹¹¹DESCHAMPS J.-C. « *Au delà des théories « classiques » de l'attribution*. In J.-C. Deschamps et J.-L. Beauvois (Dir.), « *La psychologie sociale. Des attitudes aux attributions* ». Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1996, p. 16.

¹¹²HOUEBINE-GRAVAUD A.-M., « *L'Imaginaire Linguistique et son analyse* », *Travaux de linguistique*, 7, 2002, p. 11.

Gravaud distingue les normes évaluatives, fictives, prescriptives, communicationnelles et identitaires.

- Les normes évaluatives correspondent à la conscience que les locuteurs ont de la présence ou de l'absence d'un fait de langue dans leurs propres usages ou ceux des autres.
- Les attitudes qui s'appuient sur des jugements d'ordre esthétique, affectif ou historique, relèvent des normes fictives.
- A partir du moment où les normes sont institutionnalisées, c'est-à-dire entérinées et véhiculées par les ouvrages de référence (dictionnaires et grammaires), par l'école ou encore par les académies de la langue, elles deviennent des normes prescriptives.
- De leur côté, les normes communicationnelles reposent sur la prise en compte du destinataire dans les échanges : par souci de clarté ou de compréhension, un locuteur peut en effet vouloir adapter son langage et utiliser des formes qui, d'un point de vue strictement prescriptif, sont pourtant considérées comme transgression des règles.
- Enfin, les normes identitaires permettent de rendre compte du rôle que la langue joue dans la construction de l'identité culturelle d'une communauté.

4- Représentations et idéologie

Idéologie et représentations sont souvent confondues, selon MANNONI, il est possible de « *considérer représentations et idéologie sous l'angle de la similitude de nature, les différences n'étant que de la partie au tout et de l'élément à la structure d'ensemble à laquelle il appartient. En effet [...] de quoi une idéologie peut être constituée sinon d'un système (réseau) de représentations en interconnexion* »¹¹³.

L'idéologie pourrait être l'instance de raison des représentations, un corps plus ou moins fermé de représentations, une construction sociocognitive spécifique à teneur coercitive, susceptible de légitimer des discours performatifs et donc des actions dans la perspective de la conquête de l'existence, du maintien d'un pouvoir au sein de la communauté ou face à une autre/d'autres communauté(s), Boyer H., en parlant de la politique linguistique appliquée en France, considère « *L'unilinguisme comme idéologie sociolinguistique* »¹¹⁴. Le même auteur nous propose le schéma ci-dessous pour mieux expliquer ces différentes notions ainsi d'explicitier les liens qui les unissent.¹¹⁵

¹¹³MANNONI P., « *Les représentations sociales* ». Paris : PUF, 1998, p. 54.

¹¹⁴BOYER H., « *De l'autre côté du discours. Recherche sur le fonctionnement des représentations communautaires* », L'Harmattan, France, 2003, p. 49.

¹¹⁵Ibid., p. 19.

Conclusion

L'analyse des représentations ne peut être étudiée sans une analyse des pratiques linguistiques. D'où la nécessité d'étudier à la fois les comportements et les attitudes des locuteurs, d'observer les productions et de ne pas se contenter de recueillir des paroles des sujets qui peuvent varier selon les situations et les interactions. Les représentations doivent être prises en considération dans les politiques linguistiques, les sociolinguistes ont mené de nombreux travaux sur les attitudes et les représentations des sujets vis-à-vis des langues, de leur nature, de leur statut ou de leurs usages, ces représentations constituent un élément structurant du processus d'appropriation langagière. Les représentations sur la langue maternelle, sur la langue étrangère et sur leurs différences sont liées à certaines stratégies chez les locuteurs.

Comme on pourra le constater la représentation est une notion riche d'informations que l'on peut étudier sous différentes dimensions individuelles et collective. Ces deux dimensions pouvant aussi être observées conjointement. C'est le cas dans l'étude des représentations sociales faisant référence aux modèles de la cognition personnelle. Façonnées par les pratiques et comportements des individus, elles peuvent aussi être de bons facteurs explicatifs des rapports des individus à la société. Elles peuvent dans ce cas non seulement permettre de comprendre les pratiques à un niveau individuel (mobilité, fréquentation, stratégies résidentielles, choix d'habitats), mais aussi rendre compte des enjeux sociaux entre groupes sociaux (questions de conflits d'usages, de ségrégation, etc.) ou encore permettre de comprendre les questions d'accessibilité et de lisibilité individuelle et sociale, de gestion des territoires par les individus.

Questions d'analyse

1. En quoi les attitudes linguistiques reflètent-elles des enjeux identitaires et sociaux chez les locuteurs, notamment dans des contextes multilingues comme celui de l'Algérie ?
2. Comment la notion de représentation sociale, telle que définie par Moscovici, renouvelle-t-elle la compréhension des rapports entre les locuteurs et leurs langues ?
3. En quoi l'imaginaire linguistique constitue-t-il un cadre d'analyse plus fécond que les seules notions d'attitude ou de représentation pour saisir la subjectivité des locuteurs ?

Chapitre X :
La politique linguistique

Introduction

Dans le monde contemporain, la diversité de traitement des contacts de deux ou plusieurs langues au sein du même espace sociétal, parlées par des *communautés linguistiques* différentes¹¹⁶, est étonnante. Et s'il est un domaine où la sociolinguistique, sous l'appellation de *sociolinguistique appliquée*, a acquis par le caractère thérapeutique de ses interventions une importante légitimité sociale, c'est bien celui des *politiques linguistiques*.

Il est le plus souvent question de politiques linguistiques *institutionnelles*, mais il ne faut pas oublier que les interventions sur les questions de langue(s) ne sont pas l'apanage des Etats :

des structures associatives locales, des organisations non gouvernementales, des collectivités territoriales comme certaines régions en France (au travers de politiques publiques spécifiques en faveur de langues « *minoritaires* » et/ou « *régionales* ») peuvent fort bien, précisément dans les cas de problèmes linguistiques sociétaux plus ou moins importants, tenter de peser par une action de nature militante ou/et réglementaire sur la situation sociolinguistique concernée.

¹¹⁶LABOV W., op, cit., p. 113.

1- La politique linguistique

Dans un premier lieu, nous appellerons politique linguistique, aménagement de la langue ou aménagement linguistique, toute politique conduite par un État ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter l'expansion, ou même œuvrer à son éradication. L'emploi de la signalisation routière bilingue est sans doute le principal instrument symbolique de perception et d'institutionnalisation de la réalité bilingue d'un territoire.

En outre, une politique linguistique un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue (s) et vie sociale, et la planification linguistique est la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte. Les deux expressions *politique linguistique* et *planification linguistique* permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la / les langues(s) en usage dans une société donnée.

La notion de *politique linguistique* est la plus large, elle est celle qui a la plus grande extension. Elle renvoie à toute décision prise pour orienter et régler l'usage d'une ou de plusieurs langues dans les communications d'une organisation ou dans la diffusion d'un bien ou d'un service, quelles que soient la nature ou la taille de l'organisation et quelle que soit la forme que prend cette décision. Elle peut, du plus spontané au plus formalisé, se concrétiser en une simple pratique, en une liste de termes normalisés, en formulaires de gestion standardisés, en directives au personnel ou aux membres, en règlements internes, en règlements adoptés par un ministère ou un organisme paragouvernemental ou en lois dûment votées par un parlement. Exemples de politique linguistique : les fabricants de jeux électroniques (Nintendo et Sega surtout) ont décidé de lancer ces produits en anglais seulement, indépendamment de la langue ou de l'âge de la clientèle cible; la compagnie Nestlé a comme politique d'utiliser la langue du pays où elle a des établissements et d'autoriser l'usage de ces langues dans les communications avec le siège social de Vevey (Suisse); les majors du cinéma américain diffusent rapidement les versions originales de leurs films et se font tirer l'oreille pour produire ou pour autoriser le doublage en d'autres langues.

La notion de politique linguistique englobe donc, dans son sens le plus large, celles d'aménagement et de législation linguistiques. En fait, dans l'usage courant et dans un sens plus restreint et plus technique, on utilise fréquemment l'expression *politique linguistique* comme synonyme de *législation linguistique*, par exemple dans des expressions comme la politique linguistique du Québec ou du Canada, la politique linguistique de la France, des États-Unis ou de l'ONU à New York, avec l'inconvénient qu'on ne sait plus trop

alors si l'expression se réfère à un état de fait, à des règlements de gestion interne de la communication, à une disposition de la constitution, à une loi qui définit spécifiquement le statut et les règles d'emploi des langues sur un territoire politique particulier, ou à des dispositions d'autres lois qui déterminent l'usage des langues même si elles portent sur un tout autre sujet, par exemple la commercialisation des produits pharmaceutiques.

1-1- L'aménagement linguistique

Sous le terme *aménagement politique*, on regroupe généralement l'ensemble des mesures qu'arrête un État pour régler l'usage des langues sur son territoire. En ce sens, tout projet d'aménagement linguistique est d'abord et avant tout un projet d'ordre politique, c'est-à-dire qu'il est relatif à l'organisation globale de la vie sociale et donc à la manière dont la société définit son avenir au moyen des institutions politiques dont elle dispose.

La manière dont on conçoit et réalise l'aménagement linguistique dépend directement de la conception que l'on se fait de la langue. Elle met essentiellement en cause deux fonctions de la langue, la fonction de communication (la plus évidente et la plus facilement admise, parce que sans danger) et la fonction d'intégration sociale (la plus politiquement délicate, la plus dangereuse à manipuler). Du strict point de vue de la communication, l'aménagement linguistique se concrétise en dispositions qui touchent à l'organisation de l'usage des langues et en choix des moyens techniques nécessaires à leur mise en place. Du point de vue de l'intégration sociale, l'aménagement linguistique se fonde sur un projet de société, sur une conception des rapports entre identité culturelle de la société globale et respect de l'identité culturelle des groupes ethnolinguistiques minoritaires. L'essentiel de l'aménagement linguistique est alors l'affirmation d'une langue commune et l'identification des domaines d'usage des autres langues, les dispositions techniques n'étant alors que les moyens d'atteindre ces deux objectifs fondamentaux.

De plus, dans ce monde d'aujourd'hui caractérisé par l'intensification des communications et la globalisation des marchés, chaque État doit tenir compte des contraintes qui en découlent lors de la définition de son plan d'aménagement linguistique. Cette démarche est très soucieuse de paix sociale et d'efficacité administrative et économique.

Enfin, l'aménagement linguistique d'un État ne prend pas nécessairement la forme d'un texte de loi spécifique. Il peut tout aussi bien se formuler en dispositions éparées dans un grand nombre de secteurs de l'administration publique. Et même si une loi définit une politique linguistique, elle ne touche jamais la totalité des dispositions d'ordre linguistique qui ont été prises dans l'ensemble de l'appareil administratif. L'aménagement linguistique pose partout et

toujours un problème de cohérence de l'ensemble des mesures qui touchent à l'usage de la langue majoritaire et des langues minoritaires.

1-2- La législation linguistique

Il y a législation linguistique quand l'État choisit d'intervenir en adoptant une loi et des règlements pour préciser les rapports entre les langues en présence et leurs domaines d'usage respectifs. En général, la loi définit le statut des langues (y compris par l'abstention), précise leur emploi dans les domaines où il y a ambiguïté ou affrontement, puis énonce les mesures qui sont prises pour favoriser la prédominance de la langue commune et, au besoin, pour garantir l'usage des langues minoritaires là où il est autorisé, dans le but ultime de guider la conduite des citoyens, personnes physiques ou personnes morales. Mais la loi peut aussi se limiter à un seul domaine, par exemple la protection des consommateurs.

Chose certaine, aucune loi n'est, à ce jour, globale au point d'énumérer la totalité des mesures de nature linguistique ou propres à influencer le destin de l'une ou l'autre langue. Il se pose donc, ici aussi, un problème de cohérence entre la législation linguistique proprement dite et les autres dispositions qui touchent à la langue, notamment en matière d'éducation, d'immigration, de communication, de culture et même de politique familiale. La législation linguistique est, le plus souvent, la pièce maîtresse de l'aménagement linguistique d'un pays, mais elle est, en pratique, complétée par d'autres mesures dans des domaines qui n'y sont pas traités.

2- La planification linguistique

La politique linguistique repose sur de simples directives, et elle s'inscrit dans le cadre d'un marché linguistique, cette dynamique sociolinguistique à deux ou plusieurs langues, peut aller de la coexistence plus ou moins pacifique au conflit ouvert, en passant par toutes les modalités de la concurrence et de l'antagonisme, à base de déséquilibre fonctionnel et l'inégalité statutaire. Les causes non linguistiques de la dominance et donc du conflit, ne sont pas faciles à identifier, mais parmi les plus fréquemment observées : démographique migratoire, politique, économique, militaire et sociale.

La planification linguistique est alors un passage à l'acte juridique et administratif, la concrétisation sur le plan des institutions de considérations, de perspectives, de choix, qui sont ceux d'une politique linguistique celle-ci peut concerner une langue dans son identité structurale, concerner les fonctionnements socioculturels d'une langue à ceux d'une autre, également en usage dans la même communauté et présenter une double visée linguistique et

sociolinguistique. Le plus souvent, les objectifs linguistiques dépendent d'objectifs plus globaux à l'échelle sociale toute entière ; unification nationale, rapprochements diplomatiques et orientation de l'économie vers un nouveau secteur.

Pour Henri Boyer : « *l'expression politique linguistique est plus souvent employée en relation avec celle de planification linguistique : tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la/les langue(s) en usage à l'acte juridique, la concrétisation sur le plan des institutions (étatiques, régionales, voire internationales) de considération de choix, de perspectives qui sont ceux d'une politique linguistique* ». ¹¹⁷

3- *L'idéologie linguistique*

Le terme idéologie a été créé au 18ème siècle, l'expression *idéologie linguistique* apparaît récemment à la suite et à la faveur de l'évolution de la sociolinguistique et d'autres sciences voisines. L'idéologie linguistique est une forme d'idéologie parmi tant d'autres (politique, économique, culturelle..), mais dont le champ d'application est la gestion des langues.

L'idéologie s'identifie à un système d'idées sur lequel est fondée la gestion des langues dans un pays, une partie de celui-ci, une ville ou une autre entité politico-administrative. Elle naît d'un besoin ressenti dans un milieu plurilingue par le pouvoir, une classe sociale, un groupe confessionnel... besoin de mieux gérer les langues en présence. Son objectif principal est d'assurer une meilleure communication entre les membres d'une communauté. Elle inspire la répartition des fonctions entre les différentes langues en présence, compte tenu des critères généralement objectifs : nombre de locuteurs, dynamisme d'un code par rapport à d'autres, l'importance de la langue dans l'environnement international, son rôle dans l'acquisition des connaissances. Elle se donne la tâche de prévenir l'anarchie linguistique et même de la combattre.

Cependant, malgré les principes absolument objectifs qui la fondent, l'idéologie linguistique masque quelques fois les intérêts d'un groupe politique, d'un groupe ethnique. L'idéologie linguistique officielle d'unilinguisme en Algérie peut être un cas exemplaire. La langue arabe ne se serait pas imposée, mieux n'aurait pas été imposée sur les autres langues en Algérie, alors fondamentalement plurilingue, si elle n'était pas la langue du Coran.

¹¹⁷BOYER H., op. cit., p. 23.

3-1- *Idéologie linguistique identitaire*

En dehors de l'idéologie officielle, il existe plusieurs idéologies parallèles qui peuvent être définies comme la vision que les communautés linguistiques ont des différentes langues en présence, et de leurs locuteurs. Elles visent les intérêts particuliers des groupes en présence tout autant qu'elles expriment leurs désirs et aspirations et rendent compte de leur vision de la société. L'étude de l'idéologie linguistique identitaire exige un questionnement sur le concept d'identité. Les notions auxquelles il est souvent associé à savoir, ethnie, tribu, clan...

L'identité peut être définie comme un processus dynamique de caractérisation de soi et des autres qui se construit dans l'interaction entre individus et entre groupes. Nous revenons à ce concept dans la partie suivante pour mieux le cerner. Le problème de l'identité est relativement ancien ; mais c'est au 19^{ème} siècle qu'elle a pris de l'importance avec le concept de nationalisme en Europe.

De nouvelles identités, tout en se structurant, marquent aussi la vie sociétale. Par ce caractère social, l'identité évolue sur le plan individuel et collectif, elle s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Ainsi, les processus dynamiques d'identification participent à la reconstruction des groupes sociaux. Dans ces processus, on recourt à des stratégies identitaires, celles-ci, individuelles ou collectives, servent soit à perpétuer les divers statuts identitaires qui sont activés par le rapport entre les acteurs, soit à les modifier. L'Algérie, pays plurilingue, a adopté une idéologie identitaire fondée sur l'arabisation.

3-2- *L'idéologie(s) et choix de politique linguistique*

Généralement, on évalue à plus de 6 000 le nombre des langues en usage dans le monde : il est donc clair que le monolinguisme y est l'exception et que le plurilinguisme est la situation la plus répandue sur l'ensemble des États. Il en va de même en Europe, certes avec une pluralité moindre, mais cependant souvent menacée : d'où la mise en œuvre par le Conseil de l'Europe d'une disposition supra-étatique de politique linguistique : la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* ¹¹⁸, car l'espace géopolitique européen est souvent celui où s'est le plus développé l'idéal de l'État-Nation, c'est-à-dire un idéal d'État monolingue qui tend à associer un même territoire, une seule organisation politico-administrative et une langue unique. L'État français est la concrétisation de cet idéal d'État-

¹¹⁸WOEHLING J.-M., « *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un commentaire analytique* », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005. p. 121.

Nation qui obsède bon nombre de revendications identitaires (et nationalistes) sur le continent européen¹¹⁹.

En matière de plurilinguisme et en relation avec la « *mondialisation* », on peut considérer que les options de politique linguistique ne sont pas légion : à un pôle libéral, qui fait prévaloir le laisser-faire, s'oppose un pôle interventionniste à deux variantes, parfois associées : celle des *droits universels en matière linguistique* et de l'*écologie linguistique*, qui défend le principe de sauvegarde de la diversité linguistique et donc de défense systématique du plurilinguisme, et le *positionnement identitaire en faveur de la langue communautaire*, dont le *nationalisme linguistique* est le cas de figure le plus achevé¹²⁰.

Quant au pôle interventionniste, il est aujourd'hui prioritairement représenté par l'écologie linguistique. Ce qui est intéressant dans cette vision « *altermondialiste* », c'est le double mouvement des interventions qui est prôné, qui articule des « *stratégies de haut en bas* » visant à « *mettre en place des politiques linguistiques à un niveau local, régional et international qui fassent partie d'une planification politique et de gestion générale des ressources* »¹²¹, mais aussi des « *stratégies de bas en haut* » car « *accorder trop d'attention aux politiques officielles peut s'avérer contre-productif en l'absence d'autres activités aux niveaux inférieurs(...)la préservation d'une langue doit d'abord commencer dans la communauté elle-même, grâce à des efforts volontaires, et être financée de bas en haut par les ressources de la communauté* »¹²².

¹¹⁹BOYER H., « *Les langages du politique* », n° 74, mars, « *Langue(s) et nationalisme(s)* ». éd., Mots, 2004 & BAGGIONI D., « *Langues et nations en Europe* », Paris, Payot et Rivages, 1997. p. 215.

¹²⁰BOYER H., « *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique* », Limoges, Lambert-Lucas, 2008, p. 211.

¹²¹ *Ibid.*, p. 213.

¹²² BOYER H., op. cit., pp. 191-212.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons dire qu'une politique linguistique peut être implicite ou explicite. Elle est implicite quand on décide de laisser jouer librement les forces qui règlent la concurrence entre les langues en présence. Elle est explicite quand on prend des mesures pour orienter, discipliner et circonscrire l'usage des langues en présence dans une organisation ou un pays. Une politique linguistique est en effet portée, investie, alimentée, par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie. La configuration sociolinguistique que la politique linguistique cherche en général à modifier est objet de représentations communautaires. Ces représentations qu'ont les usages de leur langue et de la langue avec laquelle celle-ci est en concurrence / conflit et les attitudes ainsi générées, sont autant d'éléments déterminants dans l'évaluation de la concurrence / du conflit et la réussite ou l'échec d'une politique linguistique.

1. Dans quelle mesure les politiques linguistiques explicites reflètent-elles les idéologies dominantes d'un État, et comment ces politiques influencent-elles les dynamiques identitaires dans les sociétés plurilingues ?
2. Comment concilier le respect de la diversité linguistique avec les exigences d'unité nationale et d'efficacité administrative dans les démarches d'aménagement linguistique ?
2. En quoi l'idéologie linguistique, sous ses formes officielles et communautaires, oriente-t-elle les choix de politique linguistique, et quelles sont les conséquences de ces choix sur les langues minorées ?

Chapitre XI :
Politique(s) linguistique(s) en
Algérie

Introduction

Dans tous les pays anciennement colonisés, le rapport langues maternelles/ langue étrangère est un rapport conflictuel de surface masquant en réalité un antagonisme entre la culture du colonisateur et celle du pays conquis. Chacune des langues est définie par un statut officiel qui, tout en précisant les rôles et les fonctions qui lui sont assignés, fixe aussi leurs domaines d'emploi.

En Algérie, l'enjeu de pouvoir, objet de tensions, de conflits idéologiques et de polémiques entre politiciens et intellectuels, entre arabisants*, francisants* et berbérissants*, la gestion de la question des langues et de la culture en Algérie met en cause l'identité culturelle arabo-berbère, l'islam et les effets de la colonisation française ; elle est devenue un sujet de discordes et de surenchère idéologique¹²³.

¹²³ CHE RIGUEN F., « *politique linguistique en Algérie* », Mots, N° 52, septembre 1997. p. 67.

1- L'arabe littéral, une langue officielle...

L'Algérie considérée pays bilingue : arabe classique et français hérité du colonisateur, a adopté la politique linguistique d'unilinguisme qui consiste à favoriser une seule langue sur les plans politique, juridique, social, économique. En retrouvant son propre équilibre à travers l'expression de son identité, grâce à un outil authentique, « *Si l'arabe littéral, dit aussi **arabe moderne**, tire sa force du soutien de l'Etat qui lui octroie des budget et moyens permettant d'organiser enseignement dans cette langue étendu à l'ensemble d'un Etat national, il n'en est pas moins parasité par un arabe dialectal, plus enraciné, plus populaire, et, depuis plusieurs siècles, généralisé et familier. Cet arabe dialectale est, sans aucun doute, la langue, de toutes, dispose du plus grand nombre de locuteurs, ce qui constitue son atout majeur.*¹²⁴.

L'Algérie contribuera, beaucoup mieux, à enrichir la civilisation universelle tout en profitant de ses apports et expériences. L'accès aux cultures universelles, une fois assurée la maîtrise de la langue nationale, permet une communication positive avec le monde extérieur, pour tirer profit de l'esprit créateur d'autrui dans les domaines de la science et de la technologie, dans cet optique, le français est la première langue étrangère, l'anglais est une deuxième langue étrangère.

¹²⁴ Ibid., p. 67.

1-1- L'arabe littéral, entre statut et usage

L'arabe, c'est la langue que l'Etat a imposé depuis l'indépendance (1962), et depuis, l'Algérie est devenue membre de la Ligue arabe. Les différentes constitutions de l'Algérie mentionnent de manière inchangée : République algérienne démocratique et populaire, alors que les pays du Moyen-Orient inscrivent le terme 'arabe' dans leurs appellations officielles.

Par ailleurs, et dans les différentes constitutions de l'Algérie indépendante, et d'après le chapitre I : « *L'arabe est la langue nationale officielle* », il s'agit de la langue et non de l'ethnie. Or, si cette langue est une langue nationale comme le préconise l'Etat algérien, un arabe littéral ou moderne issu de l'arabe classique ou académique, hélas ! Cette langue n'a jamais existé d'un usage courant et quotidien des Algériens, hormis dans les écrits administratifs, dans les établissements scolaires et surtout des discours officiels du président de la R.A.D.P. Or, la constitution de 1976 considère « *la langue arabe* » comme un « *outil culturel et scientifique destiné à propulser la marche en avant de l'Algérie socialiste* »¹²⁵, quant à celle de 1986, elle l'a considérée comme « *l'expression de l'idéologie du FLN* »¹²⁶.

En effet, ces deux constitutions s'entendent sur le fait que « *la langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien* »¹²⁷. Selon Foudil Cheriguen toujours, ces deux constitutions mettent en exergue trois éléments principaux de cette langue arabe littérale, qui sont :

- Son acquisition.
- Sa maîtrise.
- Sa généralisation.

Ces trois points montrent et de manière explicite qu'il s'agit d'une langue étrangère, surtout au niveau du premier point, en l'occurrence, son acquisition, or, comment expliquer cet élément par rapport à une langue, prétendument maternelle ? Ceci prouve de manière publique que ce n'est pas la langue du peuple.

Par ailleurs, s'il s'agit réellement, voire légitimement de la langue du peuple comme le préconise l'Etat algérien, il fallait d'abord se poser la question sur la nature de cette langue. Autrement dit, de quelle langue arabe parle-t-on ? Parle-t-on de cet arabe littéral issu de l'arabe classique, académique ou coranique, l'appellation importe peu, mais la légitimité linguistique d'une langue dépend de l'usage quotidien et courant de cette langue par la population, car

¹²⁵ Charte nationale., 1976, p. 65.

¹²⁶ Charte nationale., 1986, p. 51.

¹²⁷ Respectivement, 1976 & 1986, p. 65 et 51.

l'usage reste le maître absolu, légitime et régulier de toutes les langues du monde. En vérité, cette langue n'a jamais été la langue populaire des locuteurs algériens. Cela s'explique par le fait de dimension de superficie de ce pays continent, parce que l'Algérie sur le plan linguistique doit être utilisée au pluriel, on n'a pas une Algérie, au contraire, on en a plusieurs avec différentes couleurs, différentes langues, même dans une seule avec plusieurs accent et pourquoi pas alors, différentes identités linguistiques, voire ethniques.

1-2- L'arabe littéral face au berbère

Cet arabe dite littéral est en vérité venue à certain moment de l'histoire de l'Algérie berbère est venue se greffer sur la langue de ce pays, originellement berbérophone, et ce, suite aux contacts de ces deux langue au niveau commercial au départ et niveau linguistique par la suite. Cette langue arabe qui n'est la nôtre en fait, fut absorbée à certain temps par l'usage populaire et qui a donné par conséquent, une langue amalgamée issue des côtoiements de deux usages distincts, celui de l'arabe classique venu de l'étranger à celui du berbère trouvé sur place et qui a donné naissance enfin à cet arabe populaire. En effet, cet idée d'hybridation linguistique se consolide les structures syntaxico-phonétiques empruntées à la langue berbère. Cette influence du berbère sur l'arabe dialectal parait lourdement importante, sous prétexte que ces deux langues s'apparentent mieux qu'à l'arabe littéral avec un usage spontané, de même naturel de quelques tournures calquées directement sur celle de la langue française.

Certes, on ne peut pas nier catégoriquement que l'arabe dialectal est une partie de l'arabe littéral par son fond lexical non négligeable. Mais cela reste relatif, car on ne peut guère mesurer ou définir le statut de telle ou telle langue par le biais de son emploi lexical. Toutefois, cette langue s'éternise par son statut religieux d'une part, car c'est la langue de la prière, et par son statut politique d'une seconde part, c'est-à-dire ; cette langue fait l'objet d'un enseignement généralisé dans nos institutions scolaires du primaire à l'enseignement général, même confondu dans sa majeure partie avec l'arabe dialectal algérien de façon non conventionnelle. Cela en constitue un projet politico-idéologique du seul et éternel parti du pouvoir qui sous-tend à l'enseignement national en arabe, même avec toutes variétés confondues afin d'exclure la langue de voltaire.

2- L'arabe dialectal, une langue populaire

La langue arabe dialectal avec toute sa forêt de variétés reste la langue de la masse par excellence, et ce malgré sa flagrante absence dans les textes officiels, qui préfèrent opter pour le choix de la langue mère. En revanche, ces derniers temps et avec l'envahissement des bouquets de chaînes orientales, la population algérienne paraît satisfaite de cette langue malgré son éloignement de la réalité algérienne, cependant consolidée par des orientations religieuses et fatalistes et son en face, entraîné de gagner du terrain laissé expressément vierge par la gestion politique par le sommet du parti unique et éternel et qui demeure à jamais l'apanage du pouvoir.

Tout cela se passe au moment où le monde s'est clairement ouvert sur des horizons beaucoup plus universels. Tout se passe aussi comme si notre nation, prétendument une, exigerait la langue, soit disant une et sans aucune concurrence. Alors qu'en réalité, une langue doit impérativement représenter l'état de l'Etat, et non instaurer une langue dont son emploi reste restreint au détriment des langues réellement parlées dans ce pays-continent.

Cet arabe dialectal est la langue vernaculaire du peuple, néanmoins exclu du territoire politique et officielle de toutes les constitutions algérienne depuis l'indépendance, avec un emploi occasionnel, comme dans les campagnes électorales par exemple pour des objectifs immédiats, attirer le maximum de votants adhérents aux pseudo-projets politiques. Cette langue est infériorisée suite à son aspect oral et non écrit, une langue intériorisée par un ensemble de ses locuteurs dont leur grande majorité s'accorde à favoriser la langue arabe littéral sous l'impact de quelques courants orientaux, privilégié par les défenseurs de l'arabisation, pourtant jamais en usage en dehors des établissements scolaires et d'une partie de la presse. Quant à certaine catégorie des Algériens, il est fort remarquable qu'ils apprennent vite et mieux les deux langues, soit l'arabe ou le français dès l'âge précoce, même scolaire, parce qu'en fait, ils font rapidement la distinction entre la langue de l'école et celle du quotidien. Dans ce sens, Cheriguen Foudil écrit : « *La qualité et la finalité de l'enseignement sont loin d'être négligeables ; les résultats scolaires y sont même plus catastrophiques que dans les régions berbérophones où l'arabe littéral, toujours tenu pour langue étrangère n'est pas parasité dans son apprentissage par une langue maternelle de laquelle il est totalement différencié* »¹²⁸. En outre, ils prennent toujours la langue arabe littérale comme langue étrangère et ne jamais la confondre avec celle de la rue ou maternelle, totalement différente et jamais parasitée.

¹²⁸ CHERIGUEN F., op. cit., p. 65.

Dans l'esprit des décideurs, les dialectes algériens n'ont jamais été reconnus comme langue malgré le très grand nombre de leurs locuteurs, or, c'est au français qu'il faut faire face par une langue arabe littérale, avec toute son armada de règles et de normes. Cependant, l'arabe courant, officieusement officielle continue à résister face à cette langue statuée officielle par les différentes constitutions nationales depuis l'indépendance jusqu'à nos jours grâce à son statut sur le terrain, qui lui est déterminant et reconnaissant d'une importance purement capitale. L'Etat algérien est appelé à revoir ses copies statutaires des langues parlées par des millions d'Algériens, les officialiser et les promouvoir au lieu de celle qui, sur le plan pratique n'offre aucun privilège, que celui du Coran et avec un seul avantage, celui d'être écrite.

3- Le berbère, une langue en question

Le berbère est une langue qui a contribué incessamment à enrichir l'arabe dialectal, comme il s'est érigé comme statut de concurrent direct de l'arabe littéral en gagnant du terrain démo-linguistique. Cependant, cette langue est concurrencée par l'arabe dialectal favorisé par la multiplication des moyens de communication, la progression de l'urbanisation dans les zones rurales ainsi que les échanges commerciaux. Tout cela a permis à l'arabe de la rue d'accéder directement au statut de langue véhiculaire ou langue de partout et éliminer le berbère de quelques berbérophones du pays et en réduire la berbérophonie dans d'autres. On peut présumer donc que la langue berbère, ou celle de nos aïeux est entrain de s'effondre face à cette avalanche de changements linguistiques, surtout que les chartes utilisent le terme de « *généralisation de l'alphabétisation* » en arabe littéral. Par conséquent, le berbère paraît doublement menacé par ces deux langues préconisées par le régime, qui n'est qu'un procédé de déberbérisation dans un pays où l'adjuvant principal du pouvoir en question.

En plus, l'arabe dialectal, même passif, voire une langue jamais enseigné, reste pour l'éternité la langue de la rue, il accomplit et de manière irréversible à l'enjeu politique, en l'occurrence l'arabisation non conditionnée du territoire national. Par contre, le berbère vient de décrocher le statut officiel de langue nationale, prétendument enseigné dans l'avenir dans toutes les zones du pays. Malencontreusement, ce jeu politique à un double malheur, d'une part, c'est une deuxième langue officielle de la nation, mais encre sur papier, car la réalité en est totalement différente. Secundo, cela jouera est sans conteste en faveur de l'arabisation moderne voulue par le régime. Cela ne pourrait réussir que par l'intégration de l'arabe dialectal dans l'enseignement, car l'acquisition de l'arabe dialectal est d'autant plus facilitée que la structure morphosyntaxique, qui est quasiment et presque la même que celle du berbère

auquel il la doit sa naissance. En plus, sa phonétique dont les sons fonctionnent de façon apparentée et comme des variantes.

Toutefois, le berbère et malgré l'histoire défavorable, même après l'indépendance de l'Algérie, il continue à résister face au déluge de l'arabisation prometteuse et négatrice sur le plan politico-linguistique par lequel on essaie de combattre coûte que coûte cette langue ancestrale. Au contraire, la lutte est remarquable, voire incontournable et réussit à s'imposer sur le plan politique et médiatique, et ce dépit des difficultés de tout genre que posent ses antagonistes et termine par sa reconnaissance de langue officielle et nationale après un long combat plein d'obstacles. « *Quant au berbère, l'importante prise de conscience politique qui caractérise ses défenseurs n'a d'égal que l'adhésion des masses populaires berbérophones qui prennent en charge la revendication d'une reconnaissance de cette langue en tant que langue nationale et officielle* »¹²⁹. Cela est visiblement patent par son insertion dans les domaines littéraires et paralittéraires, de son passage au stade de langue écrite et sa pénétration dans le domaine des sciences et de recherche scientifique. Tirant sa légitimité historique, même très lointaine, les kabylophones paraissent plus actifs que jamais, ils réussissent le gain d'une cause ainsi que la sympathie populaire favorisée par les changements politiques, or, la démocratisation suppose nécessairement la satisfaction de toute une région.

4- Le français, une langue plus que nécessaire

La langue française en Algérie est remarquablement présente grâce à la généralisation de l'enseignement, elle est présente partout et dans tous les domaines de la vie quotidienne du citoyen algérien, favorisée par les médias, les chaînes audio-visuelles et par son histoire surtout. La génération post-indépendance a bénéficié d'un enseignement en langue française, puis progressivement d'un enseignement bilingue, exceptant, les sciences sociales et humaines arabisées un peu tôt. Quant à l'enseignement supérieur, il se fait presque dans sa quasi-totalité en français, surtout celui des sciences technologiques et techniques jusqu'aujourd'hui. Dans ce sujet Cheriguen note ceci : « *Le français, quant à lui, apparaît comme la langue d'une incontournable modernité et s'avère un outil encore privilégié dans l'acquisition des sciences et des technologies.* »¹³⁰.

Par ailleurs, au niveau de la constitution, cette langue est reléguée au second rang de langue étrangère, malgré sa forte présence dans le vécu du citoyen, elle est passée d'une simple langue véhiculaire à une langue vernaculaire et en force, et ce dépit de toutes les

¹²⁹ CHERIGUEN Foudil., op. cit., p.69.

¹³⁰ Ibid., p. 67.

oppositions du siècle, chapeautées par les protagonistes du parti éternel. A Certes, cette langue d'usage remarquablement visible que lisible a été exclue définitivement, car les textes constitutionnels ne lui accordent aucune mention même implicite, soit dans la charte de 1976 où il est dit : « *Cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un 'ferme encouragement' à l'acquisition des langues étrangères* »¹³¹. Soit celle de 1986, qui reprend le même terme d'« *encouragement* », mais en ajoutant ceci : « *veiller à ce que le citoyen puisse maîtriser la langue nationale qui garde priorité et primauté, en même temps qu'il acquiert l'usage d'autres langues* »¹³². Les politiciens algériens sont bel et bien conscients de l'handicap et de l'imperfection lexicale surtout de la langue nationale, ils font appel avec insistance aux langues étrangères comme outil fiable et utile de travail. Ces langues étrangères dont ils parlent signifient explicitement le français et rien que le français, même évité soigneusement. La preuve que la quasi-totalité des administrations algériennes fonctionnent en langue française jusqu'à nos jours, et on n'a pas s'épargner de son usage écrit soit-il ou orale.

Toutefois, d'autres courants arabisants encourage l'usage de l'anglais au détriment du français, aversion qu'ils partagent avec les pays du Moyen-Orient. Une pareille idée manque d'originalité au moins partielle, prétend réaliser un projet imaginaire qu'on ne peut jamais réaliser, or, imaginons instaurer l'usage du français en Egypte ou en Arabie Saoudite par exemple, l'histoire linguistique entre ces deux pôles, s'ils le veulent l'appellation et l'usage, entre celui du Grand Maghreb et celui du Moyen-Orient est totalement différente et incollable. La langue et quelque soit sa nature, elle constitue un produit et une histoire. En d'autre terme comment explique-t-on cette chute lamentable du niveau scolaire et universitaire de nos enfants ? Les résultats sont catastrophiques à l'image de tout un système éducatif défaillant, qui exécute son plan d'échec au détriment d'un enseignement bilingue, chose inimaginable par nos leaderships du parti unique.

En effet, le français a eu et pendant longtemps sa place dans le système éducatif, il constitue véritablement une langue de sciences et de littérature, ipso facto, de réussite. Son enseignement et son usage n'a pas fait défaut, au contraire, n'étant pas conçu comme hégémonique, fait partie d'un plurilinguisme acquis au cours de l'histoire de tout une population. En ce sens, et malgré son statut de langue étrangère, elle favorablement, voire majoritairement l'enseignement, malgré l'atroce bataille que mène contre elle quelques

¹³¹ Les chartes utilisent « *langues étrangères* » ou « *autres langues* » pour éviter soigneusement l'emploi de « *langue française* ».

¹³² Charte nationale de 1986, p. 51.

opposants du régime. Une génération même qualifiée de vétérane est là, comme elle est partout entrain de la défendre éternellement.

Conclusion

Par conséquent, on peut dire que l'Algérie et à l'instar des pays du Maghreb, a connu depuis de lustres de temps des influences des pays du Proche-Orient, dont l'Égypte a servi de relais linguistique. Or, grâce aux invasions arabe, surtout celle du 7^e siècle, de façon ininterrompue, on a pu instaurer la langue arabe, et à partir de deux sources, les échanges commerciaux la diffusion du Coran. Depuis ce temps, l'arabisation règne sur tout le territoire national et de manière plus exclusive par un arabe purement dialectal, tirant sa légitimité de l'histoire du côtoisement du berbère. C'est cette arabisation savante qui devient par la suite officielle dans notre pays, même venant de l'extérieur, mais suite à la planification linguistique du pouvoir, elle est statuée de première langue, voire officielle et sans conteste. En outre, la tendance islamiste, surtout ces derniers temps, qui privilégient cette langue, étant donné la langue du Coran, de facto de la prière, ils ne veulent apporter aucun changement sur cette planification, si ce n'est pas le renforcement de son enracinement. Enfin, on peut dire, que tant le statut des langues locales (l'arabe dialectal et le berbère) n'est pas respecté, et tant que la question de la démocratie n'est pas encore réglée en Algérie, la question de la planification linguistique restera pieuse, peut être à jamais liée à la décision politique du pouvoir, voire du parti éternel et unique.

Question d'analyse

Dans quelle mesure les politiques linguistiques, en tant qu'expressions d'idéologies dominantes, parviennent-elles à concilier l'unité nationale et la diversité linguistique dans les sociétés multilingues ?

Chapitre XII :
Les courants de la
sociolinguistique

Introduction

La pragmatique est une branche de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage dont la signification ne peut être comprise qu'en connaissant le contexte de leur emploi. Cet objectif est l'un des buts des études visant à mettre en évidence la cohérence propre du langage naturel. La pragmatique est née au XIX^e siècle aux États-Unis mais elle a commencé à se développer surtout après la Seconde Guerre mondiale. Dès ce moment, plusieurs penseurs, s'appuyant sur le "scepticisme spéculatif", que produisent souvent les prétentions à une connaissance "spéculative" valable de la réalité, ont soutenu l'idée que la pensée ne saurait jamais aller au-delà d'une connaissance pratique. Sur cette base, William James (1842-1910) a développé une doctrine qu'il a appelée pragmatique (du grec *pragma* « action »). Son ami Charles S. Peirce (1834-1914) a, lui, employé le terme voisin de *pragmaticisme*, et il a mis l'accent sur l'activité sémiotique de l'homme, donc sur l'emploi des signes. Tout naturellement, sa réflexion a rencontré les signes linguistiques et leur emploi.

1- Les courants pragmatiques

La pragmatique s'intéresse à l'usage du langage, ce qui en fait le complément naturel de la linguistique, qui, elle s'intéresse au langage. Historiquement, la pragmatique naît lorsque John Austin, philosophe du langage ordinaire donne les *William James Lectures* à Harvard en 1955. A cette occasion, il introduit l'idée, révolutionnaire dans la philosophie anglo-saxonne de l'époque, selon laquelle les phrases, notamment affirmatives, ne servent pas simplement à décrire le monde, mais sont aussi un moyen d'action.

Ainsi, le locuteur d'une phrase donnée dans un environnement donné (un énoncé) peut produire une assertion (ex: *Le chat est sur le paillason*), une promesse (ex: *Je viendrais demain*), un ordre (ex: *Je t'ordonne de fermer la porte*), etc. Pour autant, cette proposition, connue sous le nom de *théorie des actes de langage* et décrite de façon plus formelle par un élève d'Austin, John Searle, s'inscrit toujours dans une vision traditionnelle de la communication linguistique, selon laquelle le langage est un code. Dans cette optique, l'intention du locuteur qui produit un acte de langage donné est récupéré via la convention linguistique.

1-1- Objet de la pragmatique

La pragmatique s'intéresse ainsi d'un côté, aux phénomènes de dépendances contextuelles propres aux termes indexicaux, c'est-à-dire ceux qui, comme « *je, ici ou maintenant* », ont leur référence déterminée par des paramètres liés au contexte d'énonciation (voir notamment les travaux du philosophe et logicien californien David Kaplan), ainsi qu'aux phénomènes de présupposition.

D'un autre côté, elle vise aussi parfois à faire une théorie des inférences que l'on tire des énoncés linguistiques sur la base de nos connaissances générales sur le monde et d'hypothèses sur les intentions des locuteurs. Elle s'appuie en particulier sur la distinction introduite par le philosophe américain Paul Grice, entre le sens pour le locuteur et le sens proprement linguistique des énoncés¹³³. En France, à peu près à la même époque, Oswald Ducrot (*Dire et ne pas dire*, 1972) développait des idées comparables. Dan Sperber, philosophe et anthropologue français, et Deirdre Wilson, linguiste britannique, ont développé à partir de ces idées une théorie pragmatique générale, connue sous le nom de « *théorie de la pertinence* ».

¹³³ GRICE, H.P., « *Logique et conversation* », dans *Communication*, 1979, p.30.

Les principaux travaux d'Oswald Ducrot portent d'une part sur la présupposition, c'est-à-dire sur le fait que certaines expressions linguistiques, pour être utilisées de manière appropriée, requièrent que les locuteurs partagent certaines croyances ; par exemple, pour pouvoir comprendre de manière appropriée « *Paul aussi est venu* », il faut que l'ensemble des participants à la conversation partagent la croyance que quelqu'un d'autre que Paul est venu. D'autre part, Ducrot s'est intéressé à la façon dont certains énoncés véhiculent, au-delà de leur signification littérale, certaines informations implicites. La pragmatique est envisagée par d'autres théoriciens comme une science de la communication (comme par le linguiste suisse Jacques Moeschler et Anne Reboul, *La pragmatique aujourd'hui*, 1998 »¹³⁴.

L'étude du langage, on l'a vu est traversée par un conflit permanent entre ceux qui appréhendent le langage comme système ce sont les courants variationnistes (voir Labov et Bernstein) et ceux qu'ils appréhendent comme discours. Cette dernière tendance est aujourd'hui dominée par les divers courants :

La pragmatique peut être envisagée de deux points de vue :

- a. Une pragmatique qui s'occupe de l'influence et des conséquences du langage sur le contexte (extralinguistique), optique proche de celle d'Austin¹³⁵ (comment modifier le monde en disant quelque chose / comment agir sur le monde en disant quelque chose) ;
- b. Une pragmatique qui s'occupe plutôt de l'influence et des conséquences du contexte sur le langage (dans quelle mesure ce qui est dit dépend des circonstances dans lesquelles cela est dit). Cette deuxième perspective permet également de rendre compte de ce que l'on appelle la « *communication non verbale* », distincte des comportements non verbaux.

La pragmatique s'intéresse à l'usage du langage, ce qui en fait le complément naturel de la linguistique, qui, elle s'intéresse au langage. Historiquement, la pragmatique naît lorsque John Austin, philosophe du langage ordinaire donne les *William James Lectures* à Harvard en 1955. A cette occasion, il introduit l'idée, révolutionnaire dans la philosophie anglo-saxonne de l'époque, selon laquelle les phrases, notamment affirmatives, ne servent pas simplement à décrire le monde, mais sont aussi un moyen d'action.

¹³⁴ MOESCHLER, J. et REBOUL, A., « *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique* », Paris, Éditions du Seuil, 1994. p. 132.

¹³⁵ AUSTIN J., « *How to do things with words?* », Oxford university press, Oxford, 1962 (traduction française « *Quand dire, c'est faire* » Seuil, 1970, p. 76.

Ainsi, le locuteur d'une phrase donnée dans un environnement donné (un *énoncé*) peut produire une assertion (ex: *Le chat est sur le paillason*), une promesse (ex: *Je viendrais demain*), un ordre (ex: *Je t'ordonne de fermer la porte*), etc. Pour autant, cette proposition, connue sous le nom de *théorie des actes de langage* et décrite de façon plus formelle par un élève d'Austin, John Searle, s'inscrit toujours dans une vision traditionnelle de la communication linguistique, selon laquelle le langage est un code. Dans cette optique, l'intention du locuteur qui produit un acte de langage donné est récupéré via la convention linguistique.

1-2-Contexte et cotexte

Deux notions sont à distinguer en pragmatique : Le *contexte* et le *cotexte* (ou *co-texte*).

1-2-1-Le contexte

Il englobe tout ce qui est extérieur du langage et qui, pourtant, fait partie d'une situation d'énonciation. Dans le cadre du contexte, on englobe tous les éléments comme le cadre spatio-temporel, l'âge, le sexe des/du locuteur(s), le moment d'énonciation, le statut social des énonciateurs etc. Nombre de ces marques contextuelles sont inscrites dans le discours, et font intégralement partie de la *déixis*. Ce sont, comme on les appelle, des *déictiques* (*shifters ou embrayeurs*). En tout, nous pouvons énumérer cinq types de déictiques

- a- Déictiques personnels: ce sont des outils de grammaticalisation des marques de personne dans une situation d'énonciation correspondant aux participants. Nous pouvons placer dans cette catégorie les déictiques « *je* », « *tu* », « *nous* », « *vous* » et « *on* ». Pour ce dernier, peu importe le fait qu'il n'est pas covalent avec un emploi de la troisième personne car il peut englober aussi bien des référents qui, en discours « *défini* », prendraient les marques de la première et de la deuxième personne du pluriel et/ou du singulier ;
- b- Déictiques temporels: ce sont des marqueurs de temps qui situent l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation. (Exemples : « *aujourd'hui* », « *il y a trois jours* », « *cet automne* ».) ;
- c- Déictiques spatiaux : ce sont des marqueurs de lieu qui situent l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation. (Exemples : « *ici* », « *là* ».)

d- Déictiques discursifs : Quelques exemples : « *ça, ci-dessus, ledit citoyen, cette histoire, par la présente, dans le développement subséquent, ce dont au sujet duquel* j't'avons causé hier soir.* »¹³⁶.

e- Déictiques sociaux (en relation étroite avec les déictiques de la personne):
Quelques exemples : « *votre altesse, mon cher collègue, la grande bonté dont votre excellence a su faire preuve en de semblables circonstances.* »¹³⁷.

Outre ces déictiques, on peut aussi citer les implicatures conversationnelles, lorsque la signification d'un énoncé dépend de quelque chose qui est impliqué par le contexte (et non simplement présupposé par l'énoncé lui-même).

1-2-2-*Le cotexte*

Littéralement, *cotexte* signifie le texte autour d'un énoncé. D'un point de vue cognitif et conversationnel, le cotexte peut être défini comme l'interprétation des énoncés immédiatement précédents, servant ainsi de prémisses à la production d'un énoncé donné. Les phénomènes cotextuels renvoient pour leur part aux liens des différents énoncés entre eux (cohésion/anaphore).

1-3- *La pragmatique selon GRICE*

C'est à P. Grice que revient le mérite d'avoir fondé la pragmatique moderne lorsqu'il prononce à son tour les *William James Lectures* en 1967. Il insiste en effet sur l'insuffisance du modèle codique, insuffisance due au fait que la convention linguistique ne permet pas de récupérer l'intention du locuteur dans son intégralité. Il faut lui adjoindre des processus inférentiels qui permettent l'interprétation complète de l'énoncé.

Selon Grice, la communication (notamment linguistique) est un processus coopératif qui obéit à un certain nombre de maximes et c'est sur la violation éventuelle de ces maximes que s'appuie l'interlocuteur pour récupérer l'intention du locuteur lorsqu'elle n'est pas explicitement communiquée. Dans cette optique, et moyennant la contribution que fait la signification linguistique de la phrase à l'interprétation de l'énoncé, la communication linguistique est interprétée, comme tout comportement intentionnel, à partir des états mentaux que l'interlocuteur prête au locuteur. Ainsi, à ses débuts, on peut voir toute l'histoire de la

¹³⁶ GUILLOT (Céline), « *Démonstratif et déixis discursive : analyse comparée d'un corpus écrit en français médiéval et d'un corpus oral de français contemporain* ». In: *Langue française*. N°152, 2006. pp. 56-69. Avec des références bibliographiques.

¹³⁷ WALDEGARAY (Marta Inés), « *Discours et relations de sociabilité* » dans la *Brevísima relación de la destrucción de las Indias* de Bartolomé de Las Casas, in *INDIANA* 17/18 (2000/2001).

pragmatique comme une tentative pour réintégrer la communication linguistique dans le comportement en général: dans la *théorie des actes de langage*, cela consiste à intégrer la communication dans une philosophie de l'action, dans le cadre de la théorie gricéenne, cela consiste à faire de la communication, comme de tout comportement, l'objet de la *théorie de l'esprit*.

1-4- La pragmatique selon SPERBER et WILSON

C'est dans les années 80 que la pragmatique trouve son visage contemporain avec la « *théorie de la pertinence* », proposée par Dan Sperber et Deirdre Wilson. A la suite de Grice, Sperber et Wilson insistent sur la sous-détermination sémantique de la communication linguistique et sur la nécessité de compléter le processus purement linguistique par des mécanismes inférentiels qui permettent d'accéder à l'interprétation complète de l'énoncé. Leur apport consiste à inscrire la pragmatique dans les sciences cognitives contemporaines en adoptant dans un premier temps une approche modulaire, inspirée par les propositions de Jerry Fodor.

Dans cette optique, la partie proprement linguistique de l'interprétation est laissée à un mécanisme spécialisé, tandis que la part pragmatique se fait au niveau du système central de la pensée. C'est là qu'intervient un processus non spécialisé d'inférences non-démonstratives qui, prenant pour prémisses l'interprétation partielle de l'énoncé livrée par le mécanisme linguistique ainsi que des informations tirées de mémoires de profondeur variable, l'ensemble formant le contexte, livre l'interprétation complète de l'énoncé. L'ensemble du système pragmatique s'articule autour du principe de pertinence, un principe d'économie cognitive qui se définit par l'équilibrage entre le coût du traitement et les effets cognitifs de l'énoncé.

- La pertinence intervient à deux niveaux:
- Le choix des informations qui entrent dans le contexte ;
- L'arrêt du mécanisme inférentiel lorsqu'un effet suffisant pour équilibrer l'effort est atteint.

Dans un deuxième temps, Sperber et Wilson ont partiellement modifié leur théorie, en l'insérant, non plus dans la modularité fodorienne, mais dans la perspective de la psychologie évolutionniste proposée notamment par John Tooby et Leila Cosmides. Dans cette optique, l'esprit humain ne se compose pas d'un nombre fini de modules spécialisés pour les différentes modalités perceptives et d'un système central, mais d'un grand nombre de modules dits *darwiniens* spécialisés pour des domaines différents, comme, par exemple la physique naïve ou la psychologie naïve, domaines qui se sont créés au cours de l'évolution. Ainsi, la

pragmatique serait un module darwinien, qui aurait évolué spécifiquement pour l'interprétation de la communication linguistique et qui pourrait être un sous-module de la psychologie naïve.

Dans cette perspective, les travaux de l'équipe sur les fondements de la pragmatique se répartissent sur plusieurs axes: d'une part, les particularités logiques des énoncés (notamment ce qui les rend nécessairement vrais ou nécessairement faux), la modélisation et la spécification de la théorie de la pertinence sur certains points, le rapport entre l'usage du langage et la théorie de l'esprit, les problèmes d'évolution.

1-5- Le meneur de jeu dans le langage

1-5-1- Énoncé et énonciation

Parmi les linguistes français, Émile Benveniste (1902-1976) paraît avoir été le premier à relever systématiquement dans ses articles des faits analogues à ceux que d'autres ont, à la même époque ou plus tard, rangés sous la rubrique « *pragmatique* ». On lui attribue tout du moins et avec raison, le mérite d'avoir clairement séparé l'énoncé et l'énonciation et d'avoir souligné l'intérêt d'étudier cette dernière.

Utilisons une métaphore éclairante : dans la fabrication des objets, on ne doit pas confondre la production, le produit, son utilisation, sans compter le(s) producteur(s) et le(s) utilisateur(s). De même, à propos du langage, il convient de distinguer l'acte par lequel on produit un énoncé, l'énoncé lui-même (« *matériel* » puisqu'on peut l'enregistrer), l'acte par lequel on le comprend, mais aussi l'énonciateur qui le produit, le ou les destinataires qui le comprennent. La comparaison avec la fabrication des objets matériels s'arrête là, car l'activité langagière comporte l'affectation de sens dont nous avons parlé et à quoi rien ne correspond dans les domaines non sémiotiques.

1-5-2- L'énonciateur

Selon une hiérarchie fonctionnelle, l'énonciateur bénéficie sur le destinataire d'un privilège très net. L'énonciateur a en effet, au moins momentanément (tant qu'il a la parole), l'initiative. Il occupe grammaticalement un rôle central, mais encore, c'est lui qui infléchit le cours du dialogue, choisit ce qui est dit et la façon de le dire. Cet avantage l'autorise même, quand il est à court d'arguments valables, à en invoquer un qui est au fond absurde, mais qui révèle bien une dominance provisoire : « *Puisque je te le dis...* ». On comprend que l'interlocuteur ait intérêt à ne pas demeurer trop longtemps dans la condition d'auditeur et à

prendre lui-même à son tour la parole. Celui qui reste trop souvent muet a vite conscience de son état d'infériorité.

Cependant, qui est « *je* » ? Cette question paraît comporter une réponse évidente, mais ce n'est pas le cas. Voyons en effet qui peut désigner « *je* » en dehors du sujet parlant. On passera rapidement sur certains cas souvent évoqués comme le discours rapporté au style direct. Rapportant ou faisant comme s'il rapportait les paroles d'autrui, le locuteur peut répéter le « *je* » de cette tierce personne ; on a alors une « *citation* » ou « *mention* », que l'usage à l'écrit est de mettre entre guillemets (*Il m'a dit : « Je viendrai »*, exemple où les deux pronoms de première personne « *me* » et « *je* » ne visent pas le même individu, mais où « *il* » et « *je* » ont même référence). Moins connu et pourtant usuel est ce qu'on peut appeler le « *discours anticipé* », où le locuteur formule par avance les paroles que son auditeur doit prononcer. Ainsi un président de tribunal invitera en ces termes chaque témoin à prêter serment : (*Dites : « Je le jure »*). Il peut encore arriver qu'on s'adresse à un indiscret en lui disant « *De quoi je me mêle ?* », ce qui constitue une sorte d'agression verbale, où l'on s'empare illégitimement, sinon du moi d'autrui, au moins du déictique le désignant¹³⁸.

En fait, « *je* » renvoie aussi à l'énonciateur et, malgré les apparences, ce terme d'énonciateur, avec lequel le terme de locuteur (ou de *scripteur*) a l'air de faire double emploi, ne désigne pas toujours la même personne que lui. L'énonciateur est le responsable du discours tenu, bien plutôt que le sujet parlant ou écrivant. C'est seulement dans la mesure où le plus souvent le responsable et le locuteur effectif s'identifient que cette double référence de *je* ne pose pas de problème. D'autre part, on devra éviter la confusion entre la notion *linguistique* de « *sujet parlant* », ou de subjectivité, et la notion « *philosophique* » ou « *psychologique* » de « *sujet* », même si, au moment de l'apprentissage du langage, l'assimilation du système déictique contribue sans aucun doute à la constitution du sujet psychologique.

¹³⁸ D'après un article Wikimedia Foundation, Inc., septembre 2016.

6-Les courants interactionnistes

Etroitement liés aux conceptions pragmatiques, les courants interactionnistes conçoivent le langage comme foncièrement interactionnel (on dit aussi interactif ou dialogique).

6-1- L'interaction verbale

Tout au long de l'échange, les partenaires, les interactants, agissent l'un sur l'autre et se transforment à travers cette action réciproque. On ne doit pas séparer émission et réception comme deux comportements successifs, mais considérer que les deux partenaires sont à la fois en position d'émission et de réception. Cette conception de l'activité langagière va de pair avec l'idée que l'interprétation n'est pas incluse dans les énoncés, attachée à eux de manière stable, mais qu'elle résulte d'un travail menée en commun par les interactants. L'interactionnisme veut s'affranchir d'une linguistique traditionnellement polarisée sur le seul matériau verbal. La possibilité d'enregistrer à la fois le son et l'image a permis de mettre en évidence le caractère multi-canal de la communication verbale, qui déborde largement le strict domaine de la langue naturelle : les interactants communiquent par leurs émissions vocales mais aussi par leur silences, leurs mimiques, leurs postures, manière dont ils prennent alternativement la parole (étude des paroles), dont ils se ménagent ou non (étude de la politesse).

De l'examen des déictiques et de la constatation de leur fréquence, on pourra donc tirer la conclusion que les langues sont faites avant tout pour fonctionner « en situation ». Comme le langage est un jeu qui se joue normalement à deux (ou davantage), la conversation face à face, le dialogue, semble bien le plus typique de ses modes d'utilisation. Il en autorise d'autres, comme l'écriture, le monologue, le discours unilatéral, mais ils ne sont pas aussi fondamentaux et ils comportent, ne serait-ce que par le recours aux temps verbaux, eux-mêmes déictiques comme on l'a vu, des éléments dont l'origine est certainement à chercher dans les emplois conversationnels. C'est pourquoi les pragmaticiens mettent volontiers l'accent sur le langage « ordinaire », celui de l'usage quotidien.

6-2- L'Analyse conversationnelle

Beaucoup de linguistes, surtout dans les pays anglo-saxons, assimilent l'analyse du discours et analyse conversationnelle. Cette dernière est le domaine d'étude privilégié des courants interactionnistes, puisqu'elle étudie les relations verbales mais aussi para-verbales et gestuelles.

6-2-1-Les maximes conversationnelles

Le philosophe américain Paul Grice (1913-1988) est le premier à dégager des « *maximes conversationnelles* », ressortant d'une « *logique de la conversation* » et auxquelles les interlocuteurs seraient tenus de se conformer. Au nombre de quatre – quantité, qualité, pertinence et manière – elles dépendraient toutes d'un principe très général de coopération, applicable à l'ensemble du comportement humain et donc à la conversation. Elles recourent en partie les lois du discours décrites ci-dessus. Sous la forme que Grice leur donne, elles ont du reste un champ d'application restreint, car elles ne valent que pour les aspects descriptifs (*vériconditionnels* ; c'est-à-dire visant à être « *vrai* » en décrivant la réalité telle qu'elle est ou telle qu'on croit qu'elle est.) de la conversation.

Mais Grice s'est efforcé de montrer comment l'auditeur pouvait prendre appui sur elles pour déceler ce qui ne figurait pas dans un énoncé. Quand l'énoncé les enfreint, il doit supposer que l'infraction est seulement apparente, puisque autrement le locuteur n'aurait pas appliqué le principe de coopération, dont dépendent les maximes elles-mêmes. Il faudra donc chercher une hypothèse sémantique selon laquelle elles sont respectées, bien que seulement dans la mesure du possible. Si à une question sur l'adresse de quelqu'un, on répond « *Il habite quelque part dans le Midi* », la réponse ne comporte pas toute la précision qu'exigent les maximes de quantité et de pertinence ; mais le locuteur n'en a pas dit davantage à cause de la maxime de qualité, qui oblige à n'avancer que ce qu'on sait de source assurée. Autrement dit, il a violé certaines maximes pour en respecter une autre. Et l'auditeur est fondé à considérer que le sens à reconstituer inclut d'une certaine façon « *Je n'en sais pas plus* »¹³⁹.

L'explication, bien sûr, n'est que partielle. Car l'énoncé aurait pu être tout aussi bien « *Je ne sais pas au juste* », et son interprétation n'aurait pas soulevé de problème. Pourquoi choisit-on de faire compliqué alors qu'on aurait pu faire simple ? Dans le cas examiné, on peut donner une réponse : le locuteur profite de la situation pour indiquer brièvement ce qu'il sait, même si c'est insuffisant pour satisfaire le destinataire. Dans d'autres cas, l'avantage est pour le locuteur de pouvoir éventuellement refuser la responsabilité du sens non-dit. Plus l'écart est grand entre le sens conventionnel, donc explicite et le sens indirect, donc implicite, qu'on peut prêter à l'énoncé, plus le locuteur a la possibilité d'affirmer de bonne ou de mauvaise foi, qu'il n'a pas envisagé le sous-entendu en question. Le langage offre des ressources multiples pour suggérer sans dire. Mais on ne voit pas toujours aussi clairement les

¹³⁹ D'autres interprétations sont possibles, comme « *Je le sais, mais je n'ai pas envie de le dire* », ou « *Ça n'a pas grande importance de savoir où précisément* ». Le décryptage du sens réel s'appuie aussi sur des signaux extra-linguistiques (ton, geste, mimique, etc.).

raisons qui poussent à inclure dans l'énoncé du sens non-dit, au lieu de s'exprimer explicitement.

6-2-2- Les lois du discours

Ces sont des lois tacites qui reposent sur un ensemble de normes que Grice appelle « *maximes conversationnelles* ». Nous utiliserons ici le terme d'O. Ducrot, « *lois du discours* ». Ces « *lois* » jouent un rôle remarquable dans l'interprétation des énoncés et définissent une sorte de compétence pragmatique, que d'autres appellent compétence rhétorique. Il ne s'agit pas de lois vraisemblables à celles de la grammaire, mais des codes implicites, ou de « *contrat tacite* »¹⁴⁰, mais non des conventions explicites et conscientes. Au contraire, ce sont des règles de bonne conduite des interlocuteurs, supposés respecter quand ils jouent le jeu de l'échange verbal. Ces lois sont détaillées comme suit :

6-2-2-1- La loi de l'informative

C'est une loi qui porte sur le contenu des énoncés ; cette loi est l'une des plus utilisées. Elle exclut qu'on « *parle pour ne rien dire* », mais son maniement n'est pas simple. La notion d'informativité varie en fonction des destinataires et des contextes de production.

6-2-2-2- La loi d'exhaustivité

Cette loi peut paraître redondante par rapport à celle de l'informativité. Elle prescrit qu'un énoncé fournisse l'information pertinente, voire « *maximale* ». Avec cette loi, on saisit à quel point le fonctionnement du discours s'écarte de la logique, or, elle est subordonnée au principe de pertinence où le locuteur est censé donner un maximum d'informations, mais celles qui sont susceptibles de convenir au destinataire.

6-2-2-3- La loi de modalité

Par-là sont condamnés les multiples types d'obscurité dans l'expression (phrases trop complexes, elliptiques, vocabulaire inintelligible, bafouillage, etc.) et le manque d'économie dans les moyens. La condamnation du « *jargon* », du « *galimatias* » est universelle et sa mise en scène constitue un procédé comique. L'emploi d'un lexique simple avec des phrases scolaires est plus qu'indispensable pour une clarté textuelle, ipso facto sémantique, afin de ne pas encombrer, ni dérouter le destinataire, qu'il soit lecteur ou auditeur.

¹⁴⁰ DUCROT O., « *Conventions* », Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1969, p. 118.

Conclusion

En guise de ce qu'on vient d'étaler, nous pouvons dire comme conclusion que la linguistique, et comme dans d'autres sciences humaines, ne peut jamais s'épargner ou éviter complètement : l'aspect sémantique des faits étant, pour l'instant, inaccessible aux "*procédés d'objectivation et d'enregistrement*", on est bien obligé de décrire l'expérience verbalement ; ou alors il faudrait ne pas en tenir compte, ce qui amputerait, d'une de ses parties majeures, le domaine étudié.

La seule amélioration qu'on puisse exiger consisterait à rechercher les énoncés et leurs réponses dans la réalité, au lieu de les imaginer. C'est du reste une pratique courante dans certains secteurs de la linguistique, par exemple en sociolinguistique, où on se livre à des enquêtes et à des enregistrements « *sur le terrain* ». Mais elle ne dispense pas ensuite des interprétations "*subjectives*". Dans le cadre présent, son bénéfice serait mince. L'expérience montre qu'il faut un énorme travail pour collecter suffisamment de données, avec des résultats qui ne sont pas toujours à la mesure des efforts consentis. Aussi les pragmaticiens inventent-ils leurs exemples, ou bien les empruntent-ils à leurs prédécesseurs. Les enquêtes de terrain sont reléguées à plus tard, lorsque les expériences purement mentales sembleront avoir épuisé leur fécondité.

Au total, le spécialiste prend comme appui sa propre compétence d'usager du langage, son aptitude à comprendre les énoncés qu'il étudie. La seule autre garantie qu'il ait, c'est l'assentiment de ses lecteurs, surtout des autres spécialistes, sur les analyses qu'il propose. Mais eux aussi accordent ou refusent cet assentiment en fonction de leur « *sentiment linguistique* » d'usagers. Au fond, on ne va pas au-delà d'une coïncidence de subjectivité. Telle est à ce jour la condition du linguiste.

Questions générales de compréhension

1. Qu'est-ce qu'on entend par politique linguistique ? Distinguez entre planification du corpus et planification du statut.
2. Expliquez les différences entre les termes *politiques linguistiques*, *aménagement linguistique* et *idéologie linguistique*.
3. Pourquoi dit-on que toute politique linguistique est "l'expression d'une idéologie linguistique" ?

Questions d'analyse

4. En quoi la planification linguistique peut-elle constituer une forme de pouvoir symbolique ?
5. Donnez un exemple d'une politique linguistique ayant provoqué des conflits identitaires. Pour quoi?
6. La promotion d'une langue nationale unique est-elle nécessairement contraire à la reconnaissance des langues minoritaires ? Argumentez.

Questions appliquées (Algérie ou autres contextes multilingues)

7. Dans le cas de l'Algérie, quelles ont été les conséquences de la politique d'arabisation sur les langues berbères et le français ?
8. Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de reconnaître plusieurs langues officielles dans un même pays ?
9. Proposez une mesure concrète d'aménagement linguistique qui permettrait de valoriser une langue minoritaire sans menacer l'unité nationale.

Chapitre XIII :
Sécurité et insécurité linguistique

Introduction

La langue joue un rôle primordial dans la société et la réflexion sur le langage, et particulièrement celui des mots, doit forcément s'intéresser à sa raison d'être. Pourquoi avons-nous été dotés de cette capacité à créer et émettre des signes qui expriment nos pensées et les rendent partageables ? La réponse semble contenue dans la question. Le langage servirait avant tout à la communication de nos idées. La langue française a, longtemps, fait partie du paysage linguistique algérien surtout, et c'est toujours le cas. Cette langue est quasiment omniprésente dans un univers linguistique complexe par sa diversité. L'insécurité linguistique constitue-t-elle un obstacle dans le parcours d'apprentissage ? Ou bien est-elle la réponse au « *pourquoi* » de cette dégradation ascendante du français en Algérie surtout ? Or, la communication est censée n'être qu'un auxiliaire de l'action. Cela revient à dire que l'aspect rationnel compte moins que l'aspect affectif ou passionnel.

1- Définition de l'insécurité linguistique

L'insécurité linguistique est : « la manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguë tout à la fois des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale. »¹⁴¹. Quant à J-L Calvet il la définit comme suit : « On parle de sécurité linguistique, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme. À l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête, un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas. ».¹⁴²

2- Genèse de l'insécurité linguistique : de William Labov à Michel Francard

Traditionnellement, si l'on attribue à William Labov la naissance du concept d'insécurité linguistique, il est important de remarquer que d'autres travaux antérieurs à la naissance du concept peuvent être inscrits dans le cadre de la recherche sur l'insécurité linguistique. En effet, sur le sujet du bilinguisme franco-anglais au Canada, plusieurs psycholinguistes canadiens concentrent leurs travaux sur la notion de conscience linguistique. Grâce à une technique imaginée par Wallace Lambert, celle du locuteur masqué, les chercheurs canadiens évaluent les attitudes des anglophones et des francophones face à l'anglais et au français. La technique du locuteur masqué est utilisée de la manière suivante :

- à l'insu des sujets, des locuteurs parfaitement bilingues lisent le même passage dans les deux langues (français et anglais) .
- à huit passages (4 × 2) sont ajoutées deux voix de remplissage [distracteurs].
- il est demandé aux sujets d'évaluer les locuteurs sur quatorze échelles à six degrés. Les échelles, allant de « très peu » à « beaucoup » portent sur les traits suivants : taille, attrait physique, aptitude à diriger, sens de l'humour, intelligence, religiosité, confiance en soi, fiabilité, jovialité, bonté, ambition, sociabilité, caractère et sympathie¹⁴³.

Si l'objectif de cette expérience était de révéler dans quelle mesure il est possible de juger des personnes d'après leur manière de s'exprimer, elle – l'expérience – suggéra tout de même l'existence d'une insécurité linguistique. En effet, en montrant qu'il est possible d'évaluer des personnes simplement aux particularités de leur discours, la technique de Wallace Lambert exposa des manifestations de ce que William Labov nomma plus tard insécurité linguistique.

¹⁴¹ FRANCCARD, article « Insécurité linguistique », in Moreau, 1997, pp. 171-172.

¹⁴² CALVET J-L., « La sociolinguistique » QSJ, op. cit., p. 50.

¹⁴³ <http://www.wens.uqac.ca/~flabelle/socio/attitude.htm>

2-1- William Labov : stratifications sociales et insécurité linguistique

Dans un article rédigé sur l'insécurité linguistique, Aude Bretegnier remarque qu' «il semble impossible, dans une perspective de mise au point théorique sur la question de l'insécurité linguistique, de faire l'impasse sur les travaux de W. Labov »¹⁴⁴.

La notion d'insécurité linguistique apparaît effectivement pour la première fois en 1966, dans les recherches de William Labov sur la stratification sociale. Il analysait précisément un changement linguistique en cours dans la communauté new-yorkaise : la réalisation du phonème /r/. William Labov postule qu'il existe un lien de causalité entre variation linguistique et stratification sociale. Il avait en effet découvert que dans certains dialectes de l'anglais américain, la prononciation du son /r/ est liée à la classe sociale du locuteur. Dans les expressions comme «*fourth / floor*», certains locuteurs prononcent le phonème /r/, et d'autres pas. La prononciation du /r/ est donc liée au statut social. La bourgeoisie new-yorkaise réalise le /r/ d'une manière particulièrement marquée et même parfois déplacée, en émettant ce phonème là où ceux qu'ils prennent pour modèle ne l'auraient pas fait.

Au bout du compte, Labov attribue l'origine de cette insécurité au désir qu'a la bourgeoisie, classe moyenne, de se rapprocher des groupes sociaux dominants. Cet essai d'ascendance sociale passe par le désir d'adopter les pratiques linguistiques des groupes dominants, d'où un effort conscient de correction allant jusqu'à l'hypercorrection. Laquelle hypercorrection qui s'accompagne, précise Labov¹⁴⁵ cité par Francard, d' «une hypersensibilité à des traits linguistiques qu'ils emploient mais qu'ils savent stigmatisés, des réactions fortement négatives envers certains des usages linguistiques dont ils ont hérité, une perception erronée de leurs propres productions».

Notons cependant que chez Labov il y a moins une théorisation de l'insécurité linguistique qu'une démarche : le repérage des symptômes de l'insécurité linguistique et la mesure de celle-ci au moyen d'un test qui donne l'indice de l'insécurité linguistique. Au bout du compte, l'insécurité linguistique est liée à deux concepts fondamentaux de la sociolinguistique : le concept de la communauté linguistique et le concept de norme linguistique.

¹⁴⁴ BRETEGNIER, Aude., « *L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », in D. De Robillard & M. Beniamino (eds), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, Paris, Champion, 1996, pp. 903-923.

¹⁴⁵ LABOV cité par FRANCARD, MICHEL., « *Insécurité linguistique* », in Marie-Louise Moreau (éd.), « *Sociolinguistique : concepts de base* », Édition Mardaga, 1997. pp. 170-176.

2-2- *Nicole Gueunier, Émile Genouvrier, Abdelhamid Khomsi : norme et insécurité linguistique*

Les études sociolinguistiques ont montré que la norme est une réalité plurielle, définie par une communauté linguistique. En d'autres termes, c'est la communauté linguistique qui définit les valeurs extralinguistiques d'une variation linguistique, condamnant ainsi certains emplois langagiers. De ce point de vue, la norme génère l'insécurité linguistique : les locuteurs se sentent incapables de maîtriser la norme légitime, transmise, entre autres, par l'école ou par les classes sociales dominantes. C'est dans ce sillage que se situent les travaux de Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi. « *Les français devant la norme* »¹⁴⁶, est le premier ouvrage à exploiter le concept d'insécurité linguistique dans l'univers francophone.

Par ce travail dont la démarche reste proche de celle employée par Labov, lequel travail étudie les attitudes face à la norme dans différents milieux urbains français, Nicole Gueunier et al, établissent que dans les régions où coexistent le français et d'autres parlers régionaux, l'insécurité linguistique est très manifeste. Ainsi, dans les villes de Saint-Denis de la Réunion, de Lille et de Limoges, N. Gueunier et al, notent un fort sentiment d'insécurité linguistique, contrairement à la ville de Tours, essentiellement marquée par un sentiment général de sécurité linguistique. Ayant observé que les locuteurs de Lille et de Saint-Denis de la Réunion – qui sont exposés aux langues régionales (chitimi, créole) ou qui la pratiquent – manifestent plus d'insécurité linguistique, le groupe de chercheurs conclue au rapport de causalité entre insécurité linguistique et diglossie.

2-3- *Pierre Bourdieu marchés linguistiques et insécurité linguistique*

Le terme de marché linguistique est employé pour la première fois par Pierre Bourdieu qui le définit comme étant l' « *ensemble des conditions politiques et sociales d'échanges des producteurs consommateurs.* » C'est dire que toute pratique linguistique est symbolisée et a un caractère social. Cécile Bauvois¹⁴⁷ explique que « *tout échange de parole se base sur une "économie sociolinguistique" où locuteur et récepteur s'inter-évaluent par rapport à un certain nombre de facteurs conjugués (l'âge, le sexe, l'origine sociale, le degré de scolarisation [...]) en prenant appui sur les rapports objectifs entre les groupes et leurs usages linguistiques.* ».

A la suite de Labov, Pierre Bourdieu dans son ouvrage. Ce que parler veut dire¹⁴⁸, explique que les rapports de communication (échanges linguistiques) sont des « *rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs.* ». Dans le

¹⁴⁶ GUEUNIER Nicole, GENOUVRIER Émile & KHOMSI Abdelhamid., « *Les français devant la norme : contribution à une étude de la norme du français parlé* », Paris, Champion, 1978, p. 203.

¹⁴⁷ BAUVOIS, Cécile., « *Marché linguistique* », in Marie-Louise Moreau (éd.), « *Sociolinguistique : concepts de base* », Édition Mardaga, 1997, p. 203.

¹⁴⁸ BOURDIEU, Pierre., « *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* », Paris, Fayard, 1982, p.14.

même ordre d'idées, il dira plus loin qu' «il n'y a pas de mots neutre : l'enquête montre par exemple que les adjectifs les plus ordinairement utilisés pour exprimer les goûts reçoivent souvent des sens différents, parfois opposés selon les classes ; le mot "soigné", choisi par les petits bourgeois, est rejeté par les intellectuels pour qui précisément il fait petit-bourgeois, étriqué, mesquin¹⁴⁹. ».

Les échanges linguistiques au sein d'une communauté sont ainsi mus par un marché dominant dont les prix sont tacitement fixés par les locuteurs disposant du capital culturel et linguistique requis pour imposer leur domination et tirer des profits. Les marchés de la norme représentent donc la langue de prestige dont le capital relève de la classe dominante. Le marché linguistique serait donc une cause de l'insécurité linguistique en ce sens que les locuteurs des classes dominées parce que ne possédant le capital linguistique nécessaire, essaient tant bien que mal de s'arrimer aux normes jugées prestigieuses. Cette vision s'inscrit dans la continuité des travaux de Labov sur les stratifications sociales

2-4- Michel Francard : premier essai de théorisation de l'insécurité linguistique

Les travaux qui précèdent ceux de Michel Francard souffrent tous d'un défaut de théorisation de l'insécurité linguistique. Les chercheurs se sont prudemment référés à la définition restreinte de l'insécurité linguistique donnée par William Labov. Michel Francard peut être considéré comme le premier chercheur à avoir tenté de donner une définition plus large au concept d'insécurité linguistique. La définition que Francard propose de l'insécurité linguistique est particulièrement pertinente, dans la mesure où elle synthétise les différentes étapes suivies dans la construction de l'insécurité linguistique : « *L'insécurité linguistique est la prise de conscience, par des locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est dans la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français «pur», non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle des locuteurs fictifs détenteurs de la norme véhiculée par l'institution scolaire* »¹⁵⁰.

La première partie de cette définition de Francard rejoint l'idée que partagent William Labov et Pierre Bourdieu, selon laquelle l'insécurité linguistique est intimement liée aux stratifications sociales. La deuxième partie fait référence aux travaux de Nicole Gueunier et al, qui montrèrent le lien entre la diglossie et l'insécurité linguistique. La troisième partie enfin expose les résultats de la recherche de Francard sur l'insécurité linguistique. Francard estime notamment que si la diglossie est une cause de l'insécurité linguistique, celle-ci est moindre face au rôle que joue l'institution scolaire. Cette dernière éveille en effet les consciences à la diglossie et véhicule les valeurs d'une norme idéale.

¹⁴⁹ BOURDIEU, Pierre, op. cit., p. 18.

¹⁵⁰ FRANCARD Michel, cité par BRETEGNIER, Aude, a : « *L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », 1996, op. cit., p. 208.

Après avoir effectué plusieurs recherches sur l'insécurité linguistique des locuteurs belges, Francard met en lumière quatre aspects fondamentaux de l'insécurité linguistique¹⁵¹ : la sujétion linguistique ; l'auto-dépréciation des pratiques linguistiques ; le recours à des stratégies de compensation au sein d'un double marché linguistique ; - le pessimisme des « *clercs* » Michel Francard fixe les jalons qui permettront plus tard à d'autres chercheurs d'approfondir les recherches dans une perspective de théorisation de l'insécurité linguistique.

3-L'idée de l'insécurité linguistique chez Louis-Jean Calvet

Dans son ouvrage « *Pour une écologie des langues du monde* »¹⁵²10, Louis-Jean consacre plusieurs pages à la notion d'insécurité linguistique qu'il relie à celle de représentation. Calvet, analysant les travaux antérieurs aux siens, constate que la notion d'insécurité linguistique s'est à la fois complexifiée et appauvrie.

Ainsi, William Labov, en démontrant comment les stratifications sociales engendrent le sentiment d'insécurité linguistique, elle-même responsable de l'hypercorrection, Il a contribué à l'évolution de la linguistique. Cependant, ses travaux ne concernant qu'un fait de la langue anglaise, il renonce à la dimension plurilingue. Il met en évidence deux notions fondamentales dans l'appréhension de l'insécurité linguistique : l'identité sociale et les jugements épilinguistiques, c'est-à-dire les actes de paroles jugeant sa propre façon de parler ou celle des autres. En fait, tout locuteur peut encore développer des attitudes en décalage extrême avec la réalité des pratiques. Ceci relève de l'identité linguistique et des stratégies identitaires qui sont en corrélation.

Calvet pour sa part, dans son souci de considérer à la fois des variations linguistiques liées aux normes et les contextes multilingues, distingue trois types d'insécurité linguistique : insécurité formelle, insécurité identitaire, insécurité statutaire.

- L'insécurité formelle tient du fait qu'un locuteur considère sa propre pratique linguistique comme non conforme aux normes, ou à l'idée qu'il se fait de celles-ci.
- L'insécurité identitaire résulte de ce que la langue ou variété pratiquée par le locuteur ne correspond pas à la communauté linguistique à laquelle il appartient ou à celle qu'il désire intégrer.
- L'insécurité statutaire naît du fait que langue ou variété pratiquée par le locuteur est perçue comme illégitime ou n'a aucun statut reconnu.

¹⁵¹ FRANCARD, Michel, 1993 : « *Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique.* » In Michel FRANCARD (éd.), Geneviève GERON & Régine Wilmet (collab) (Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 – 12 novembre 1993). « *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques* », 1994, pp. 61-70.

¹⁵² CALVET, Louis-Jean, « *Pour une écologie des langues du monde* », Paris, Plon, 1999, p. 304.

Cette distinction permet à Calvet de combiner les trois types de sécurité / insécurité. D'où huit (08) cas possibles dont nous ne retiendront que deux, à titre illustratif.

3-1-Sécurité statutaire et formelle, insécurité identitaire

Les locuteurs sont convaincus de bien parler une langue dont le statut est incontesté mais qui n'est pas caractéristique de la communauté à laquelle ils pensent ou veulent appartenir. Par exemple, les locuteurs de la forme "oxbridge" de l'anglais peuvent être, aux Etats-Unis, dans une situation de double sécurité : ils sont statutairement sûrs de leur langue et formellement sûrs de la façon dont ils la parlent, mais ils sont en insécurité identitaire dans la mesure où la forme utilisée par la communauté est différente.

3-2-Sécurité identitaire et formelle, insécurité statutaire

Les locuteurs pensent bien parler (sécurité formelle) la langue de leur communauté (sécurité identitaire) mais considèrent qu'il ne s'agit pas d'une langue (insécurité statutaire). Ce serait le cas d'un Galicien considérant qu'il parle bien la langue de sa communauté mais jugeant cette forme moins prestigieuse que le castillan ou le portugais.

De ces considérations découlent quelques remarques qu'il serait intéressant de relever. L'insécurité linguistique ne relève pas seulement de la discordance entre ce que le locuteur prononce ou écrit et l'idée qu'il prétend prononcer ou écrire. Dans les situations de pluralité des langues ou diglossiques, il est presque impossible d'échapper à la trichotomie insécurité statutaire, insécurité formelle, insécurité identitaire. La réponse à une question portant quelque type d'insécurité n'est pas toujours la même, dans un même contexte, d'un groupe à un autre, d'un individu à un autre.

4-L'approche de Marie-Louise Moreau

Moreau établit une distinction intéressante entre insécurité linguistique dite et insécurité linguistique agie. La première s'appréhende dans les discours épilinguistiques. La seconde s'observe dans les actes de langage des locuteurs concernés. L'insécurité linguistique agie transpire dans les pratiques, et est donc visible dans la volonté d'autocorrection et même d'hypercorrection des sujets parlants, dans la préoccupation de la bonne forme. Cette distinction permet à Moreau de faire la différence entre insécurité linguistique belge et celle sénégalaise.

Moreau précise par ailleurs que ces deux modèles d'insécurité fonctionnent de manière autonome. En plus de leur statut dichotomique, l'insécurité dite est liée aux stéréotypes tandis que l'insécurité agie est manifeste. Toutefois, il est possible de reprocher à Moreau de ne s'être véritablement penchée sur la définition de l'insécurité linguistique, ou plutôt d'avoir fondé son analyse sur une vision caduc

de l'insécurité linguistique : vision ramenant l'insécurité linguistique aux rapports dominants / dominés qu'entretiennent les locuteurs.

5-Aude Bretegnier «Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique»

Après avoir sobrement rappelé les grandes lignes de l'évolution de l'insécurité linguistique, depuis William Labov jusqu'à Michel Francard. La pensée de Bretegnier débute sur une redéfinition des notions de norme(s) et communauté(s) linguistique(s). La communauté linguistique génère des normes, lesquelles normes sont à leur tour responsables de l'insécurité linguistique. C'est la raison qui justifie que Bretegnier se penche en premier sur ces deux concepts.

Bretegnier rappelle qu'il existe deux visions de la norme et de la communauté linguistique : la vision variationniste et la vision interactionniste. Chez les variationnistes, la communauté linguistique partage des normes et des attitudes linguistiques, liées à la stratification sociale. Ainsi, il est possible de découper ladite communauté en trois niveaux : au sommet, la classe élitiste qui détermine les normes à respecter. Au milieu, la classe moyenne qui s'efforce de s'arrimer aux dictats des dominants, dans un désir d'ascension sociale. Au bas de l'échelle, des locuteurs peu concernés par la question linguistique et par la promotion sociale¹⁵³.

Du point de vue interactionniste, si la communauté linguistique partage des normes, ces normes sont surtout des conventions socio-communicationnelles variables en fonction de la situation de communication. Chaque locuteur dispose en effet d'un bagage linguistique au sein duquel il choisit, en fonction de la situation dans laquelle il se trouve, le style approprié. Les locuteurs adaptent donc, de façon presque continue, leur registre de langue en fonction de divers paramètres dans le but de maintenir l'équilibre dans les interactions et de faire progresser les échanges linguistiques.

Jugeant incomplètes ces deux approches de la communauté linguistique, la définition que propose Bretegnier a pour but de présenter tous les aspects d'une communauté linguistique, rendant ainsi visible tous les aspects de l'insécurité linguistique, qu'il ne faut pas simplement regarder comme la conscience d'un locuteur de son incapacité à arrimer son discours à la norme de la langue de référence. Il estime en effet que cette vision de l'insécurité linguistique n'envisage pas que la référence varie d'un milieu à un autre et qu'en fonction de cette référence variable, d'autres normes (différentes de la norme) interviennent et modifient les attitudes linguistiques des locuteurs.

¹⁵³ <http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hl=sk>

Bretegnier propose donc d'envisager un modèle de communauté linguistique «*organisé en "étagements" successifs, imbriqués les uns aux autres, allant des communautés les plus abstraites et les plus larges, aux communautés les plus restreintes et les plus fermées, chacune d'elles représentant une "sphère sociolinguistique", fondée sur le partage d'un ensemble de normes qui définissent les usages comme appropriés /inappropriés, corrects /incorrects, légitimes / illégitimes, et par conséquent qui définissent également la légitimité ou l'illégitimité des locuteurs au sein de ces sphères, qui les définissent comme inclus ou exclus, intérieurs ou extérieurs*¹⁵⁴ »

Cette définition qui lie la vision variationniste de la communauté linguistique à celle interactionniste permet à la chercheuse de donner une définition intéressante de l'insécurité linguistique. L'insécurité linguistique est donc : Le sentiment de (risquer de) ne pas être (perçu comme) originaire et / ou membre légitime de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages.

Dans cet ordre d'idées, Aude Bretegnier évoque le possible lien entre l'alternance codique et la sécurité/insécurité linguistique. Ainsi, l'alternance codique est signe de sécurité linguistique si le locuteur manifeste une habileté linguistique, une maîtrise de diverses variations de la langue de référence, une capacité à se déplacer aisément d'une variation à une autre, d'adapter son discours en fonction du contexte de communication. En revanche, l'alternance codique est signe d'insécurité linguistique si elle constitue un abri pour le locuteur, qui se réfugie derrière une variété de la langue parce qu'il doute de sa compétence linguistique.

En résumé si un locuteur se déplace d'un étagement à un autre, d'une sphère sociolinguistique à une autre, c'est soit qu'il désire masquer son insécurité linguistique en essayant d'amener l'autre sur son « *terrain* », soit pour atténuer l'insécurité linguistique de l'autre, en allant sur le « *terrain* » de celui-ci – soit pour provoquer l'insécurité linguistique de l'autre. Bretegnier conclut donc que les déplacements d'une micro-communauté à une autre pourraient constituer des signes d'insécurité linguistique quand ils reviennent, pour le locuteur, à tenter de déplacer l'interaction d'une micro-communauté où sa légitimité est contestable à une micro-communauté linguistique où elle ne n'est pas. La sécurité/insécurité linguistique peut alors être perçue comme cause et conséquence des positionnements interactionnels.

6-Bilan, perspectives et cas pratique : microanalyse de l'insécurité linguistique chez les étudiants du département de français de l'université Sétif 2

¹⁵⁴ BRETEGNIER, Aude., « Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique », in A. BRETEGNIER & G. LEDEGEN (éds), « Sécurité/insécurité linguistique », L'Harmattan : 2002, p. 127.

Le concept d'insécurité linguistique a énormément évolué depuis les travaux de William Labov. De nombreuses recherches sont attelées soit à pérenniser la définition restreinte de Labov, soit à contribuer à l'amélioration de la théorie de l'insécurité linguistique. Quelques perspectives de recherches peuvent être envisagées. Notamment la possibilité d'une insécurité soit diglossique, soit situationnelle. Ainsi, dans les communautés où cohabitent plusieurs langues, il arrive que les locuteurs ne maîtrisent finalement aucune des langues présentes. De ce fait, les sujets parlants se sentent pas véritablement légitimes ni dans les milieux où se pratiquent l'une ou l'autre des langues. A ce propos Labov écrit : « *On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leurs façons de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. A l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas.* »¹⁵⁵.

Tout au long de notre enquête nous avons découvert avec stupéfaction à quel point nos étudiants manquaient de sécurité en essayant d'utiliser la langue française comme outil de communication ou langue vernaculaire. A quel point, aussi, ils étaient en manque de phrases, voire de mots, en abordant essentiellement leurs enseignants, parce qu'il est rare, si ce n'est pas exclu, qu'ils utilisent le français entre eux. Effectivement, il ne nous est jamais arrivé au cours de notre enquête de croiser des étudiants discutant en français en dehors de l'enceinte universitaire ou déjà là, la pratique de cette langue étrangère reste restreinte.

L'insécurité situationnelle permet de souligner le fait que l'aspect de le plus important, le plus pertinent dans la problématique de l'insécurité linguistique, ce sont les représentations qu'ils se font de leurs compétences, la façon dont ils les évaluent et dont la définissent en interaction par rapport à la compétence réelle ou fantasmée de leurs interlocuteurs. Il faut souligner ici que ce sont dans les interactions verbales selon les paramètres situationnels que ressortent ces rapports de force.

Cette dernière articulation de notre travail vise à déceler les manifestations de l'insécurité linguistique chez les étudiants de notre institution universitaire, et inéluctablement les causes de celle-ci. Pour s'y faire, nous avons adopté l'observation et l'entretien comme techniques de notre enquête.

Nous avons interrogé les étudiants du département de français de l'université Sétif 2 (censés bavarder en français, même en alternant deux ou plusieurs codes) sur leurs aptitudes à parler à la fois français et arabe littéral. La plupart des locuteurs du département maîtrisent de façon médiocre la langue française. Néanmoins, au cours de l'entretien, nous avons constaté que bon

¹⁵⁵ CALVET J-L., « *la Sociolinguistique* », op. cit., éd: PUF, Paris, 1993, p.51.

nombre d'informateurs sous-estiment leurs aptitudes à parler la langue française alors qu'ils s'expriment parfaitement en dialecte sétifien. Sous cet angle, nous notons chez les locuteurs que le sentiment d'insécurité linguistique, naît d'abord du fait que le français est une langue étrangement étrangère, et par conséquent, ils estiment qu'ils ne peuvent maîtriser toutes les normes d'une langue pareille. Se pose donc à ce niveau le problème de la rigidité de la langue comme cause d'insécurité linguistique chez bon nombre d'apprenants. Aussi avons-nous remarqué un effort conscient de correction, ce que Calvet appelle hypercorrection. Nous avons donc noté le non respect des règles de grammaire, notamment la confusion dans l'emploi des pronoms relatifs, du subjonctif, etc. L'hypercorrection relève ici de l'emploi erroné du féminin et du masculin par exemple, la conjugaison fautive des verbes du troisième groupe surtout, même aux temps les plus simples.

De plus, L'Algérie, étant un pays bilingue, les enquêtés ne sont ni francophones, ni arabophones. En revanche, ils sont dans une situation d'incertitude, et ce par le fait, qu'ils ne maîtrisent aucune langues, et se créent de nouveaux horizons en parler jeunes par l'amalgame récurent du français et de l'anglais. De ce fait, le français et l'arabe littéral subissent des modifications, des mélanges avec les langues locales ou entre elles. Ce qui nous pousse à nous pencher davantage sur le vocabulaire des étudiants. Il est fait en réalité, d'emprunts et de métaphores et de n'importe quoi et prononce n'importe comment. Ces emplois relèvent de l'univers de pratiques sociales sur les réseaux sociaux des étudiants. Ils ont un code commun à l'université de Sétif, même s'ils ne relèvent pas de la norme sémantique des mots usités. L'insécurité linguistique ici sera vécue par les locuteurs qui ne partagent pas ce code. Au terme de cette enquête, nous sommes en droit d'affirmer que l'image du français comme langue étrangère et élément de représentation historique ne fait plus l'objet d'un consensus étudiantin. Ainsi, nous pensons que l'identité des Algériens n'est plus liée à la langue française en tant que langue de voltaire, mais plutôt que langue de « *prestige* »¹⁵⁶.

¹⁵⁶<http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hhttp://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>.

Conclusion

De ce qui précède, nous ne pouvons que constater le grand lien existant entre le sentiment d'insécurité linguistique, et la notion de norme. Que la maîtrise de cette dernière renforce l'opération d'apprentissage de la langue étrangère, par nos étudiants. Et, au contraire, ignorer cette même norme, conduit, inévitablement, nos apprenants vers l'IL, surtout avec une langue aussi difficile, en plus, étrangère.

Il était question dans cet exposé de présenter l'origine et les divers aspects de l'insécurité linguistique. Nous avons rappelé les différents travaux ayant conduit à l'élaboration du concept d'insécurité linguistique, avant de nous pencher sur ceux ayant permis d'élargir son champ d'action, notamment les travaux Louis-Jean Calvet et ceux d'Aude Bretegnier. Du reste, de nombreuses perspectives sont encore à explorer dans le terrain de l'insécurité linguistique. Il faut retenir de cet exposé, cette pensée de Bretegnier¹⁵⁷, qui fait état du cadre conceptuel et théorique presque uniforme au sein duquel se sont inscrites l'ensemble des travaux sur l'insécurité linguistique, cela peut être dû à :

- La non-homogénéité des pratiques linguistiques au sein d'une communauté ;
- L'asymétrie entre la pratique linguistique des locuteurs et la perception qu'ils ont de cette pratique ;
- Le profond lien existant entre d'une part les pratiques et la perception que les locuteurs ont d'elles et d'autre part l'histoire et l'organisation sociale d'une communauté, lesquelles sont fondés sur des rapports de domination.

Enfin, le fait que tout rapport de ce type entraîne une dévalorisation des langues ou variétés d'une même langue qui ne sont pas associées à l'exercice du pouvoir, et donc l'apparition de l'insécurité linguistique. Au bout du compte, l'insécurité linguistique reste un domaine de recherche aux multiples perspectives. Cependant, le problème de théorisation de l'insécurité linguistique demeure. Il faut donc espérer que les sociolinguistes parviennent bientôt à une uniformisation de cette notion, afin qu'elle son statut d'« objet insécurisé ».

Questions d'analyse

- Quels sont les différents facteurs qui contribuent à la naissance de l'insécurité linguistique ?
- Quels sont les conséquences sociales et linguistiques de l'insécurité linguistique sur la compétence langagière et idéologique de l'individu ?

¹⁵⁷ BRETEGNIER, Aude., «insécurité linguistique : un objet insécurisé ?», 1996, op. cit., p. 134.

Chapitre XIV

La sociolinguistique urbaine

Introduction

Depuis les années 1990, une partie de la sociolinguistique française et francophone (mais aussi plus largement européenne) a tendance à s'intéresser massivement aux phénomènes langagiers observés en milieu urbain. On peut justifier cet intérêt par des motivations théoriques, mais aussi sociales, comme nous aurons l'occasion de le voir. Ce domaine de recherche pourrait passer relativement inaperçu s'il n'avait parfois tendance à occulter les autres domaines du vaste territoire de la sociolinguistique, qui suit à l'heure actuelle deux orientations majeures très marquées et parfois croisées : l'étude des représentations linguistiques (avec un retour en force de la psychologie sociale) et l'étude des phénomènes langagiers en milieu urbain. La première tendance pose des problèmes théoriques, méthodologiques et épistémologiques qu'il conviendrait d'examiner plus longuement.

La deuxième tendance est beaucoup plus problématique. On peut parler à l'heure actuelle d'un certain engouement pour la sociolinguistique (dite) urbaine. Cet intérêt pour les phénomènes langagiers sur-urbains se lit aisément dans les thèmes de deux colloques internationaux s'étant déroulés à dix ans d'intervalle : celui de Dakar (« Des langues et des villes », 15-17 décembre 1990) et celui de Libreville (« Les villes plurilingues », 25-29 septembre 2000), ce dernier pouvant implicitement être considéré comme un colloque de « sociolinguistique urbaine » tant l'expression a été employée dans les communications et les discussions.

1-Linguistique de bureau vs. Linguistique de terrain

La linguistique de bureau (approche traditionnelle structuraliste) étudie la compétence linguistique. Elle travaille souvent sur des énoncés fictifs, empruntés au corpus littéraire ou fabriqués ad hoc par le chercheur lui-même. Quant à la linguistique de terrain (approche sociolinguistique), elle travaille sur un corpus défini comme un ensemble des faits collectés, recueillis grâce à une enquête menée selon de règles établies empiriquement et conduite grâce aux techniques de l'observation directe, du questionnaire et le l'entretien¹⁵⁸.

2-La sociolinguistique urbaine

La ville est le lieu par excellence de ces contacts de langues. L'urbanisation et les migrations font en effet converger vers les grandes cités des groupes de locuteurs qui viennent avec leurs langues et créent ainsi du plurilinguisme avant, parfois, de s'assimiler à la langue dominante. Ces situations ont mené à une sorte d'urbanisation de la linguistique, à des études de terrain que l'on a classées sous l'étiquette générale de « *sociolinguistique urbaine* » et qui peuvent se ramener à trois grands courants :

- Le premier concerne l'analyse des rapports entre les langues dans les villes plurilingues. Les études portent ici soit sur le corpus (la forme des langues dans la ville, les effets de l'urbanisation sur les langues par le biais d'emprunts, de régularisation des formes irrégulières, etc.), soit sur le statut (les rapports entre les langues, sur les marchés par exemple, l'apparition de langues véhiculaires), soit sur les deux (on lira sur ce point la description que j'ai donnée de la situation linguistique de la ville d'Alexandrie, en Égypte,¹⁵⁹), s'intéressant donc à la gestion *in vivo* du plurilinguisme.
- Le deuxième courant concerne la ville définie non pas par son éventuel plurilinguisme, mais par sa « *mise en mots* », par l'appropriation des lieux à travers la langue, avec un accent mis sur l'analyse du discours et plus récemment une approche interdisciplinaire, en particulier en relation avec la géographie sociale. Cette approche, initiée par les travaux de Thierry Bulot¹⁶⁰, repose sur l'idée que l'espace n'est pas une donnée mais une construction sociale, que l'action humaine a une dimension spatiale, et que les discours sur la ville modifient la perception du réel urbain, qu'ils finissent par devenir « *la ville* ». De ce point de vue, il faut signaler les travaux effectués sur les villes du

¹⁵⁸<http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hhhttp://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>.

¹⁵⁹ CALVET L-J., « *Essais de linguistique* », Paris, Plon, 2004, p.67.

¹⁶⁰ BULOT Thierry., « *La sociolinguistique urbaine : une socio-linguistique de crise ? Premières considérations* », in *Lieux de ville et identité*, vol. I, Paris, L'Harmattan, coll. « *Marges linguistiques* », 2004, p.165.

Maghreb, en particulier sur la différence entre « *urbains* » et « *citadins* »¹⁶¹, ou sur la façon dont leurs habitants se nomment (auto-désignation) et nomment les autres (hétéro-désignation)¹⁶² ;

- Le troisième courant concerne la ville considérée comme productrice lexicale : de nombreuses études portent par exemple sur le langage des jeunes dans les cités, les banlieues, sur le « *verlan* » pour ce qui concerne le domaine français, et sur les rapports entre ces comportements linguistiques et les problèmes d'intégration.

3- *La pertinence du facteur urbain en linguistique*

L'urbanisation est un ensemble de processus conduisant notamment à la territorialisation des espaces et, partant, des pratiques et représentations linguistiques, mais aussi à l'individuation de certaines variétés, à la modification de certaines de leurs fonctions et par voie de conséquence de certaines de leurs formes. La ville comme nombre d'études l'ont souligné, semble en tout cas jouer un rôle majeur et même « *moteur* » dans la dynamique des langues, que ce soit au niveau de leur « *statuts* » ou de leur « *corpus* »¹⁶³.

3-1- *Les champs de la sociolinguistique urbaine*

Si la sociolinguistique insiste tant sur l'importance du facteur urbain, c'est que celui-ci s'avère déterminant dans la variation linguistique ou dans la distribution des langues. On peut distinguer quatre directions majeures dans le champ global de la sociolinguistique urbaine :

- Une première orientation vise à analyser les changements observés dans la distribution des langues (transmission, véhicularisation) en milieu urbain. L.-J. Calvet a illustré certains phénomènes connus depuis longtemps quant au « *brassage* » de langues opéré par les villes :celles-ci agissent comme une « *pompe* » aspirant du plurilinguisme être crachant du monolinguisme ou des formes véhiculaires, ou bien elles redistribuent les variantes régionales apportées par les migrants en variantes sociales¹⁶⁴.
- Une deuxième optique vise à saisir les effets de la ville sur les formes linguistiques: l'urbanisation a des incidences directes sur le « *corpus* » des langues ¹⁶⁵.
- Ces changements peuvent aboutir à la dialectalisation ou à la créolisation des langues.

¹⁶¹MESSAOUDI L., « *Parlers citadins, parlers urbains. Quelles différences ?* », Cádiz, 5th Aida Conférence 2002, et T. BULOT et L. MESSAOUDI (dir.) *Sociolinguistique urbaine, frontières et territoires*, Éditions Modulaires Européennes, 2003.

¹⁶² CHACHOU Ibtissem, « *L'auto-désignation et l'hétéro-désignation comme procédés langagiers de ségrégation urbaine : le cas de la ville algérienne de Mostaganem* », in *Synergies Algérie*, n°152012.

¹⁶³¹⁶³<http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hhttp://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>,

¹⁶⁴ CALVET L.J., « *Les voies de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine* », Pavot, Paris, 1994, p.45.

¹⁶⁵ CALVET L.J., op. cit., p. 65.

- Une troisième perspective s'attache à étudier la façon dont les représentations linguistiques et leur verbalisation par des groupes sociaux différents sont « territorialisées » et contribuent à la « mise en mots de l'identité urbaine »¹⁶⁶;
- Une dernière tendance a pour prédilection les phénomènes regroupés sous l'étiquette réductrice « banlieue », avec tout ce qui touche aux adolescents, aux groupes de pairs, aux tags, aux graphes, au rap, aux insultes, etc. La pertinence d'une sociolinguistique « urbaine » paraît incontestable en regard des nombreux phénomènes qu'elle peut couvrir.

3-2- L'adjectif « urbain »

L'adjectif urbain(e), qui caractérise le champ disciplinaire, apparaît comme problématique. L'une des premières précautions à prendre lorsque l'on effectue de la sociolinguistique urbaine est de préciser que l'on ne fait pas de la sociolinguistique « en ville », mais que la ville est conçue « comme terrain et pas seulement comme lieu d'enquête »¹⁶⁷. Ce qui pourrait apparaître comme une évidence revêt de l'importance lorsque l'on sait que, si un grand nombre de chercheurs prennent réellement en compte et de manière problématique les effets de l'urbanisation sur les pratiques et les représentations linguistiques, certains d'entre eux semblent se contenter d'accoler l'adjectif « urbain » à leur analyse qui est certes, sociolinguistique (et souvent très enrichissante), mais en aucune façon spécifiquement « urbaine ».

À titre de « mauvais » exemples, L.-J. Calvet cite deux études censées évoquer l'une un « parler urbain » et l'autre une « variété sociale urbaine », mais qui ne paraissent tenir aucunement compte des spécificités « urbaines » de leurs données. L.-J. Calvet explique que le fait d'utiliser un corpus urbain ne garantit nullement que ses caractéristiques urbaines soient prises en compte par les procédures de description : la sociolinguistique urbaine ne peut pas se contenter d'étudier des situations urbaines, elle doit dégager ce que ces situations ont de spécifique, et donc construire une approche spécifique de ces situations¹⁶⁸.

On peut aussi se demander si l'adjectif « urbain » a le même sens lorsqu'il est employé à propos des grandes villes africaines ou pour les grandes métropoles occidentales. Les études sur les (vieilles) villes européennes portent souvent sur la constitution des groupes de pairs, des « sous-cultures urbaines », sur les phénomènes de ségrégation ou de ghettoïsation, alors

¹⁶⁶ BULOT T., TSEKOS N., « L'urbanisation linguistique et la mise en mots des identités urbaines », dans Thierry Bulot (Dit.) et Nicolas Tsekos, *Langue urbaine et identité (Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons)*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 19-34.

¹⁶⁷ BULOT T., « Ségrégation et urbanisation linguistique: l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne' », dans *Descriptions de situations*, Télé Université du Québec, 2001, p. 21.

¹⁶⁸ CALVET L.J., « La guerre des langues et les politiques linguistiques », Paris : Payot, 1994, p. 15.

que l'urbanisation africaine concerne plus spécifiquement des phénomènes d'exode rural, de distribution spatiale des ethnies, de véhicularisation des langues, de statut des langues nationales et des problèmes de scolarisation; etc. Ainsi J. Ndamba (2000 : 142) affirme que dans les pays africains « où l'hétérogénéité linguistique est un fait réel, le rôle des villes dans le développement ou la régression des langues se présente tout différemment » par rapport aux villes européennes de pays relativement moins plurilingues. Il semble donc que sous l'apparente homogénéité d'une étiquette s'opposent différentes situations, correspondant à des stades d'urbanisation et à des contextes socio-historiques différents.

3-3-Les étiquettes ne sont pas que des étiquettes

Les « pièges » de l'adjectif urbain posent explicitement le problème des « étiquettes ». Loin de n'être qu'une querelle terminologique, la réflexion sur la qualification des champs de recherche pose avec acuité, lorsqu'on s'y penche sérieusement, la question des perspectives plus larges de la discipline. A ce titre, le débat épisodiquement relancé mais jamais clos sur les relations entre « sociolinguistique » et « sociologie du langage » nous paraît essentiel. Ainsi, il serait tentant de souscrire à l'hypothèse d'une éventuelle redondance dans l'expression « sociolinguistique urbaine », comme si toute sociolinguistique ne pouvait être qu'urbaine.

Cette question de la légitimité et de l'étendue de la sociolinguistique se pose au moins depuis Labov, lorsque celui-ci s'interrogeait sur la pertinence à qualifier sa recherche de « sociolinguistique », alors qu'elle lui semblait appartenir de plein droit à la linguistique. Cette formule, véritable topos, fut reprise plusieurs fois, par L. Guespin en disant cela : « il est très possible que, toute linguistique ayant rapport au social, le morphème socio puisse à terme s'avérer redondant »¹⁶⁹ et L.-J. Calvet : « la sociolinguistique ne peut(...) se définir que comme la linguistique »¹⁷⁰.

L.-J. Calvet affirme contre vents et marées qu'il ne fait ni de la sociolinguistique urbaine, ni de la sociologie du langage, ni de l'écolinguistique, mais « de la linguistique »¹⁷¹. Cependant le même auteur sous-titrera son ouvrage de 1994 « Introduction à la sociolinguistique urbaine », et non « à la linguistique urbaine ». Pour nous, ce titre et les hésitations qu'il souligne, reflète, quelque part « l'échec » inévitable d'une génération de linguistes dans leur tentative pourtant nécessaire d'affirmer la potentialité de la sociolinguistique à être « la linguistique », c'est-à-dire une perspective théorique et épistémologique globale et non un sous-champ » prenant en compte des facteurs « externes ». Aujourd'hui, les sociolinguistes

¹⁶⁹ GUESPIN L., « L'analyse du discours, problèmes et perspectives », La nouvelle critique, Paris, 1975, p.79.

¹⁷⁰ CALVET L.J., *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1993, p. 124.

¹⁷¹ Ibid., p. 13.

eux-mêmes effectuent des distinctions entre linguistique et sociolinguistique. Même si l'on réfute ses catégories, on emploie encore les expressions linguistiques « *interne* » et sociolinguistique, linguistique « *dure* » et sociolinguistique, etc. On n'efface pas ainsi des décennies d'histoire académique.

4-La question des « banlieues » et les fondements sociaux de la sociolinguistique

On pourrait expliquer la multiplication de ces travaux au regard de l'évolution de la société, qui tend à s'urbaniser de façon de plus en plus rapide, mais aussi au regard de l'histoire de la sociolinguistique, qui, selon certains, aurait toujours été « *urbaine* ». Malheureusement, on manque encore d'un regard rétrospectif sur l'émergence de la sociolinguistique : bien souvent, on fait « *de la sociolinguistique* » sans se préoccuper du sens pourtant polémique de cette nomination, qui ne va toujours pas de soi aujourd'hui encore. La sociolinguistique étudie les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, les contacts des langues, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur langue, la planification et la standardisation linguistiques, ainsi que les enjeux socio-sociolinguistiques¹⁷².

4-1- Les enjeux sociaux de la sociolinguistique

On affirme souvent que la sociolinguistique est une « *linguistique de la crise* »¹⁷³, c'est-à-dire qu'elle aurait émergé à partir d'interrogations concrètes sur des phénomènes sociaux problématiques. D'après Bachmann *et al.* (1981), qui véhiculent une idée généralement partagée, c'est la « *redécouverte* » de la pauvreté aux États-Unis, après une période d'apparente prospérité, qui aurait entraîné l'intervention de spécialistes en anthropologie linguistique, mais aussi de sociologues, de psychologues et d'intervenants divers.

Elle naît tout à fait dans la tradition américaine, avec des gens qui sont fort connus à l'époque et au moment où naît en 1962 la psycholinguistique américaine de l'école d'anthropologie américaine. Le champ de la sociolinguistique s'intéressait au langage comme un problème dans la vie sociale. Aucun des problèmes n'était l'affaire de tous (par exemple le Black English, le bilinguisme, les planifications et politiques linguistiques, les interactions dans les petits groupes). Toutefois, et comme l'a montré L-J. Calvet (1999), on sait que les « *fondateurs* » de la sociolinguistique n'étaient pas tous des linguistes reconnus, mais qu'ils faisaient en majorité partie d'un réseau de jeunes chercheurs ayant l'ambition de donner une

¹⁷²¹⁷²<http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hhttp://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>,

¹⁷³ GARDIN & MARCELLESI 1987, p.16.

dimension sociale à l'étude du langage, en opposition théorique et académique avec le générativisme émergent de Chomsky. Il importe donc que les sociolinguistes contemporains ne justifient pas systématiquement leurs travaux en se référant à une époque et des travaux forts différents.

4.2. La question des « banlieues »

Comme nous l'avons dit, une partie de la sociolinguistique s'intéresse de plus en plus aux phénomènes dits « *de banlieue* », à savoir les pratiques et les représentations linguistiques d'enfants ou d'adolescents, issus ou non de l'immigration, vivant dans des quartiers « *dits difficiles* » (périphéries urbaines, cités, HLM, bidonvilles, quartiers centraux populaires, etc.) et se rassemblant notamment entre « *groupe de pairs* ». Ces études de la « *culture* » ou des « *sous-cultures* » urbaines prennent pour support des interactions, des vannes, des discours, des récits, voire des chansons de rap, et des tentatives sont faites aussi pour examiner les corrélations entre les pratiques quotidiennes « *de la rue* » et les résultats scolaires.

Les travaux se multiplient actuellement sur ce sujet, même si l'on semble parfois avoir du mal à dépasser l'affirmation aujourd'hui bien établie et quelque peu redondante : les parlers urbains sont un moyen pour les jeunes qui les façonnent de marquer leur(s) identité(s) problématiques.

Conclusion

Il est certain que ce tour d'horizon de la sociolinguistique urbaine, forcément non exhaustif, n'a pour d'autre ambition que de soulever quelques problèmes relatifs à l'émergence de ce champ et de le mettre en perspective avec d'autres thèmes de la linguistique, notamment les questions de « *légitimité* » et de « *frontières* ». Une partie de la sociolinguistique francophone contemporaine a tendance à limiter le champ de la sociolinguistique (*urbaine*) aux phénomènes « *jeunes* » ou « *banlieue* »¹⁷⁴.

Si ces études présentent parfois un intérêt certain, leur multiplication tourne à la mode, et cette restriction est préjudiciable à l'esprit d'ouverture de la sociolinguistique. Il est peut-être temps, au moyen d'une épistémologie de la discipline, de se pencher à nouveau sur les interrogations qui ont permis l'émergence de la sociolinguistique et de reprendre certaines questions toujours ouvertes, et auxquelles ne pourra répondre qu'une sociolinguistique consciente, une sociolinguistique qui s'engage enfin dans les débats qui ont longtemps paru désuets (sociolinguistique ou sociologie du langage ? Sociolinguistique urbaine ou sociolinguistique ?) Et non pas livrée à elle-même, aux passions, aux modes, aux tentations.

La ville, et en particulier la capitale, est une grande dévoreuse de langues, elle attire des ruraux ou des provinciaux qui viennent à la fois y gagner leur vie et y perdre en quelques générations leurs langues. De ce point de vue, la linguistique (ou la sociolinguistique) urbaine (ou s'intéressant à la ville) devrait dans l'avenir se pencher sur ces mégapoles, car c'est là que se manifestent le plus les contacts de langues, c'est là que se jouera dans l'avenir à la fois la disparition de langues et l'éventuelle apparition de nouvelles langues.¹⁷⁵

Questions d'analyse

- Qui est le fondateur de la sociolinguistique urbaine ?
- Connaissez-vous d'autres pionniers dans ce domaine ?
- Comment les facteurs socio-économiques influencent-ils sur l'usage linguistique des habitants ?
- Donne un exemple d'une communauté linguistique et étudier les similitudes et les différences d'une pratique linguistique pas les habitants de cette même communauté .

¹⁷⁴¹⁷⁴<http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hhttp://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>,

¹⁷⁵ BULOT Thierry, « *La sociolinguistique urbaine : une socio-linguistique de crise ? Premières considérations* », in *Lieux de ville et identité*, vol. I, Paris, L'Harmattan, coll. « Marges linguistiques », 2004. p. 98.

Bibliographie

1. Ouvrages

- AUSTIN J., "How to do things with words?", Oxford university press, Oxford, 1962 (traduction française « *Quand dire, c'est faire* » Seuil 1970).
- BAGGIONI D. et AL., « *Communauté linguistique* », in Moreau (éd.) « *Sociolinguistique : les concepts de base* », Sprimont, Editeur Pierre Mardaga, 1997.
- BAKHTINE M., « *Le marxisme et la philosophie du langage* », LES EDITONS DE MINUIT, Paris, 1977.
- BAUVOIS, Cécile., « *Marché linguistique* », in Marie-Louise Moreau (éd.), « *Sociolinguistique : concepts de base* », Édition Mardaga, 1997
- BAYLON B., « *Sociolinguistique - Société, langue et discours* », 2e édition, ARMAND COLIN, 2005.
- BOURDIEU, Pierre., « *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* », Paris, Fayard, 1982.
- BOUTET J. et HELLER M., 2007, « *Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique* », *Langage et société*, 2007.
- BOYER H., « *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique* », Limoges, Lambert-Lucas, 2008.
- BOYER H. (éd.), « *Sociolinguistique, territoire et objets* », Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.
- BRETEGNIER, Aude., « *Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique* » in A. BRETEGNIER & G. LEDEGEN (éds), *Sécurité/insécurité linguistique*, L'Harmattan, 2002.
- BOYER H., « *Eléments de sociolinguistique : Langue, communication et société* », Dumont (2^e édition), 1996. BULOT T., TSEKOS N., « *L'urbanisation linguistique et la mise en mots des identités urbaines* », dans Thierry Bulot (Dit.) et Nicolas Tsekos, *Langue urbaine et identité (Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons)*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BOYER H., « *Les langages du politique* », n° 74, mars, « *Langue(s) et nationalisme(s)* ». éd., Mots, 2004 & BAGGIONI D., « *Langues et nations en Europe* », Paris, Payot et Rivages, 1997.
- BLOOMFIELD L., 1970, *Le langage*, Paris, Payot, 1970.
- BONARDI C & ROUSSIAU N., « *Engagement dans un acte problématique et dynamique représentationnelles* ». Dans : Pascal Moliner, 2001.
- BOYER H., « *De l'autre côté du discours. Recherche sur le fonctionnement des représentations communautaires* », L'Harmattan, France, 2003.
- BRETEGNIER, Aude., « *Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique* », in A. BRETEGNIER & G. LEDEGEN (éds), « *Sécurité/insécurité linguistique* », L'Harmattan, 2002.
- BRETEGNIER, Aude., « *insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », L'Harmattan, 1996.
- BULOT Thierry, « *La sociolinguistique urbaine : une socio-linguistique de crise ? Premières considérations* », in *Lieux de ville et identité*, vol. I, Paris, L'Harmattan, coll. « Marges linguistiques », 2004.
- BULOT T., « *Ségrégation et urbanisation linguistique: l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne'* », dans *Descriptions de situations*,. Télé Université du Québec, 2001.

- BRETEGNIER, Aude., « *L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », in D. De Robillard & M. Beniamino (eds), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, Paris, Champion, 1996.
- LABOV cité par FRANCARD, MICHEL., « *Insécurité linguistique* », in Marie-Louise Moreau (éd.), « *Sociolinguistique : concepts de base* », Édition Mardaga, 1997.
- CALVET Louis-Jean., « *La Sociolinguistique* », Paris, PUF, 5^e édition.2005.
- CALVET L.-J., « *Essais de linguistique* », Paris, Plon, 2004.
- CALVET, Louis-Jean, « *Pour une écologie des langues du monde* », Paris, Plon, 1999.
- CALVET L.-J. & MOREAU M.-L. (éds), « *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone* », Paris, Cirelfa/ Didier Érudition, p.1998.
- CALVET L.-J., « *L'insécurité linguistique et les situations africaines* », dans
- CALVET L.J., « *La guerre des langues et les politiques linguistiques* », Paris : Payot, 1994.
- CALVET L.J., « *Les voies de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine* », Payot, Paris, 1994.
- CALVET L.J., *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1993.
- CASTELLOTTI & MOORE., « *Pour une approche linguistique des représentations sociales* », [article], *Langages*, 2002, p. 7. Fait partie d'un numéro thématique: « *Représentations métalinguistiques ordinaires et discours* ». CAVALLI Marisa., « *Education bilingue et plurilingue (le cas du val d'Aoste)* », Paris, Didier, 2005.
- CHACHOU Ibtissem, « *L'auto-désignation et l'hétéro-désignation comme procédés langagiers de ségrégation urbaine : le cas de la ville algérienne de Mostaganem* », in *Synergies Algérie*, n°152012.
- CHE RIGUEN F., « *politique linguistique en Algérie* », *Mots*, N° 52, septembre 1997.
- CRYSTAL David, « *The English Language. A Guided Tour of the Language* », 2nd edition, Penguin, Londres, 2002.
- DESCHAMPS J.-C. « *Au delà des théories « classiques » de l'attribution*. In J.-C. Deschamps et J.-L. Beauvois (Dir.), « *La psychologie sociale. Des attitudes aux attributions* ». Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1996.
- DUBOIS J, in MARCELLESI., *Avant-propos*, 1971.
- DUCROT-TODOROV., « *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* », Ed. du Seuil, 1972.
- DUCROT O., « *Conventions* », Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1969.
- DUNETON Claude. , « *Parler croquant* », Paris : éd. Stock, 1973.
- ESPERET, In: *Revue française de pédagogie*, « *Pratiques langagières et scolarisation* »,1987.
- FLAMENT & ROUQUETTE, M.L., « *Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales* ». Paris: Armand Colin, 2003.
- FISHMAN J., « *Sociolinguistique* », Nathan, Paris, 1971.
- FRANCARD, Michel., « *Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique.* » In Michel FRANCARD (éd.), Geneviève, 1993.
- GREGOIRE ., « *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* », séance du 16 prairial de l'an deuxième (4 juin 1974).

- GUESPIN L., « *L'analyse du discours, problèmes et perspectives* », La nouvelle critique, Paris, 1975.
- GUEUNIER Nicole, GENOUVRIER Émile & KHOMSI Abdelhamid., « *Les français devant la norme : contribution à une étude de la norme du français parlé* », Paris, Champion, 1978.
- GUILLOT (Céline), « *Démonstratif et déixis discursive : analyse comparée d'un corpus écrit en français médiéval et d'un corpus oral de français contemporain* ». In: *Langue française*. N°152, 2006. pp. 56-69. Avec des références bibliographiques.
- GUMPERZ J., HYMES D. (eds.), « *Directions in sociolinguistics: the ethnography of communication* », New York, Holt, Rinehart & Winston. 1972.
- HOUDEBINE - GRAVAUD A.M., « *L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique* », (éd.), « *L'imaginaire linguistique* », Paris, L'Harmattan, 2002.
- HOUDEBINE A.-M., « *Théorie et méthodologie de l'imaginaire linguistique* », dans Canut C. (éd.), « *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco. Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique : quelles notions pour quelles réalités ?* », 9 novembre 1996, Paris, L'Harmattan, 1998.
- HJELMSLEV L., « *Prolégomènes pour une théorie du langage* », Paris, Ed de minuit, 1968.
- HYMES, D. (1984) : « *Vers la Compétence de communication* », CREDIF-Hatier, Coll. LAL, Paris. BOYER H., « *Sociolinguistique, territoire et objets* », Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.
- HYMES D., « *Studying the interaction of language and social life* », in « *Foundations in sociolinguistics* », London, 1974.
- FISHMAN J-A., « *Bilingualism with and without Diglossia with and without Bilingualism Journal of Social Issue* », 1967, N° 32.
- FRANCCARD, article « *Insécurité linguistique* », in Moreau, 1997.
- FRANCARD Michel, cité par BRETEGNIER, Aude, a : « *L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », 1996.
- FRANCARD, Michel, 1993 : « *Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique.* » In Michel FRANCARD (éd.), Geneviève GERON & Régine Wilmet (collab) (Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10–12 novembre 1993). « *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques* », 1994.
- LABOV W., « *Sociolinguistique* », Minuit, Paris, 1976.
- LEHMANN A & MARTIN BERTHET F., « *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie* », éditions NATHAN/HER, 2000.
- LEYENS L. J.P. & BEAUVOIS, J.L. (1997). « *L'Ere de la cognition* ». Grenoble : PUG.1997.
- MACKEY W., « *bilinguisme et contact des langues* », klincksieck, Paris, 1976.
- MAINGUENEAU P., « *Nouvelles tendances en analyse du discours* », Paris, Hachette, 1987.
- MANNONI P., « *Les représentations sociales* ». Paris : PUF, 1998.
- MARCELLESI., « *Pensée* » n° 209, Janvier 1980.
- MARCELLESI J-B ., « *Langages. " Le discours politique "* », n° 23,6^e année, 1971.
- MARTINET A., « *Eléments de linguistique générale* », édition : Armand Colin, Paris, 1970.
- MARTINET A., « *Langue et fonction* », Paris, Gauthier/Denoël. 1969.

- MESSAOUDI L., « *Parlers citadins, parlers urbains. Quelles différences ?* », Cádiz, 5th Aida Conférence 2002, et T. BULOT et L. MESSAOUDI (dir.) *Sociolinguistique urbaine, frontières et territoires*, Éditions Modulaires Européennes, 2003.
- MOESCHLER, J. et REBOUL, A., « *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique* », Paris, Éditions du Seuil, 1994.
- MOREAU. M. L., « *Sociolinguistique. Concepts de base* », Liège : Pierre Mardaga, 1997.
- MOSCOVICI S., cité par MONDADA L., « *Cahiers de praxématique* », Presses Universitaire, Montpellier, 1998.
- MOSCOVICI Serge., « *Des représentations collectives aux représentations sociales* ». Dans : Denise Jodelet, [dir.], 1989.
- MOSCATTO M & WITTEWER J., « *La psychologie du langage* », Edité par Puf, « *Que Sais-je ?* », 1981.
- REY Alain (dir.), « *Dictionnaire culturel en langue française* », 2006.
- ROUQUETTE M.L., RATEAU P., « *Introduction à l'étude des représentations sociales* ». Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 1998.
- SAUSSURE F., (de), « *Cours de linguistique générale* ». Alger; ENAG, 1990. TOUSIGNANT, Cl. *La variation sociolinguistique : « Modèle québécois et méthodes d'analyse »*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1987. Disponible en ligne.
- VENDRYES Joseph ., « *Le langage Introduction linguistique à l'histoire* », Éditions Albin Michel, 1968.
- WALDEGARAY (Marta Inés)., « *Discours et relations de sociabilité* » dans la Brevísima relación de la destrucción de las Indias de Bartolomé de Las Casas, in *INDIANA* 17/18 (2000/2001).
- WALTER Henriette., « *Le français dans tous les sens* », éd. Robert Laffont, Paris, 1988.
- WOEHRLING J.-M., « *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un commentaire analytique* », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005.
- Dictionnaire de linguistique, 1973.

2. Dictionnaires et encyclopédies

- Lexibook (2005) : Dictionnaire électronique de français.
- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Dubois, M. Giacomo, L. GUESPIN, C.MARCELLESI, J.B.MARCELLESI, J.P. MEVEL, Larousse 2012.
- Le Robert pour tous, dictionnaire de la langue française, Paris, 1994
- Le Petit Robert, sens 2, 1994.
- CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D., dir. (2002) « *Dictionnaire d'analyse du discours* », Le Seuil, Paris,
- Larousse : « *Le dictionnaire Linguistique et des sciences du langage* », 2014.

3. Sitographie

- CARMEN Alén Garabato et Alexia Kis-Marck, « *Le concept de « communauté linguistique » face à la réalité du terrain* », *Lengas* [En ligne], 77 | 2015, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 07 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/866> ; DOI : 10.4000/lengas.866
- KATZ D., “ *the functional approach to the study of attitudes* ” , “ *Public Opinion Quarterly* ”, Volume 24, Issue 2, 1 January 1960, Pages 168, <https://doi.org/10.1086/266945>
- TAJFEL, « *La théorie de l'identité sociale* » ‘’ Préjugés & Stéréotypes’’, Projet à l’initiative de l’AFPS et de www.psychologie-sociale.org, 1981
- TOUSIGNANT, C., « *La variation sociolinguistique : Modèle québécois et méthodes d'analyse* ». Québec : Presses de l’Université du Québec, 1987. Disponible en ligne:
- <http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hl=sk><http://www.analyse-du-discours.com/l-approche-sociolinguistique>,
- <http://books.google.sk/books?id=a9CJaSDwxUYC&printsec=frontcover&dq=sociolinguistique&hl=sk>
- <http://www.wens.uqac.ca/~flabelle/socio/attitude.htm>

Résumé

Cet ouvrage clair et progressif est conçu pour accompagner les étudiants universitaires de toutes les spécialités dans l'appropriation des bases essentielles de la sociolinguistique. À travers des explications simples et pertinentes, des exemples illustrés et des exercices variés, il favorise une compréhension approfondie des phénomènes linguistiques en contexte.

L'ouvrage adopte une approche fonctionnelle et raisonnée, permettant à l'étudiant de relier la théorie à la pratique et de mieux saisir l'usage du français dans les situations universitaires et sociales. Véritable outil de formation, il s'adresse à la fois aux étudiants, aux enseignants et à tous ceux qui s'intéressent à l'étude du langage dans sa dimension sociale et communicative.